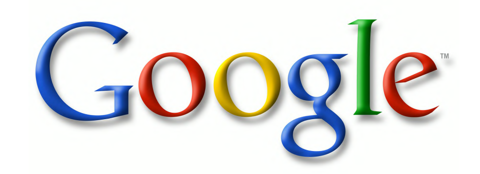
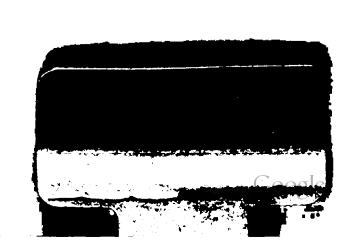





Digitized by Google

RÉVOLUTIONS ROMAINES.

TOME TROISIEME.

HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT
DE L
RÉPUBLIQUE ROMAINE,

PAR VERTOT.

TOME TROISIEME.

ÉDITION STÉRÉOTYPE,
D'APRÈS LE PROCÉDÉ DE F. DIDOT.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA FONDERIE STÉRÉOTYPES
DE PIERRE DIDOT L'AINÉ, ET DE FIRMIN DIDOT.
M. DCCCVI.

HISTOIRE
DES
RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE SEPTIEME.

Les Romains assiegent Veïes, qu'ils ne prennent qu'au bout de dix ans. Un tribun du peuple propose de faire de cette ville une seconde Rome en y envoyant pour l'habiter la moitié du sénat, des chevaliers, et du peuple. Les sénateurs viennent à bout de faire tomber cette proposition. Camille attaqué par les tribuns sort de Rome et se réfugie à Ardée. Une armée de Gaulois, commandée par Brennus, pénetre dans la Toscane et assiege Clusium. Les Toscans demandent du secours aux Romains. Ceux-ci envoient à Brennus des ambassadeurs qui, par leur imprudence, obligent ce général à déclarer la guerre à leur patrie. Bataille d'Allia. Rome prise et brûlée. Siege du Capitole. Camille dictateur. Les Gaulois taillés en pieces. Rome rebâtie. Manlius Capitolinus, accusé d' vouloir se faire déclarer roi de Rome, est pré pité du haut du Capitole. Après bien des brig

et des cabales que les plébéiens avoient inutilement employées pour pouvoir remplir une des deux places du consulat, ils obtiennent ce qu'ils souhaitent avec tant d'ardeur, et en sont redevables aux larmes d'une femme. Sextius est le premier consul plébéien. Préture. Edilité curule. Ces deux nouvelles dignités sont affectées aux patriciens à l'exclusion des plébéiens. C. Licinius Stolon, auteur de la loi *Licinia,* est le premier condamné à l'amende pour l'avoir violée.

Outre le soulagement du peuple, le sénat, en établissant des fonds pour le paiement des troupes, avoit en vue de porter la guerre plus loin, et de la pouvoir soutenir plus long-temps. (1) Avant cet établissement on faisoit moins la guerre que des courses, qui se terminoient ordinairement par un combat. Ces petites guerres ne duroient pas plus de vingt ou trente jours, et souvent bien moins; le soldat faute de paie ne pouvant pas tenir la campagne plus long-temps. Mais quand le sénat se vit en état de pouvoir entretenir en tous temps un corps de troupes réglées, il forma de plus grands projets, et il fit dessein d'assiéger Veïes, (An de Rome 347.) place des plus fortes d'Italie, qui servoit de boulevard à la Toscane, et qui ne le cédoit pas même à Rome ni pour la valeur, ni pour la richesse de ses habitants.

Les Toscans vivoient en forme de républi-

(1) Tit. Liv. lib. IV, cap. 60, 61. Diod. lib. XIV.

que, comme les Sabins, les Volsques, les Romains, et la plupart des autres peuples d'Italie. La seule ville de Veïes, la plus puissante de cette communauté, avoit élu un roi depuis peu; et ce changement dans le gouvernement avoit rendu les autres petits états de cette province moins affectionnés à ses intérêts.

Les Romains, instruits de ce refroidissement, résolurent de tirer raison du pillage que les Veïens avoient fait sur le territoire de Rome. Après avoir terminé avec avantage la guerre contre les Volsques, ils donnerent tous leurs soins pour faire un puissant armement, qui pût répondre à la grandeur de cette entreprise.

Tite-Live(1)prétend qu'on élut exprès huit tribuns militaires, ce qu'on n'avoit jamais vu dans la république, quoique d'autres historiens n'en marquent que six. On trouve encore au sujet de ce siege une autre différence dans les auteurs; les uns placent le tribunat de M. Furius Camillus, et d'Appius Claudius Crassus, sous l'an 348 de Rome, et d'autres prétendent qu'ils ne parvinrent à cette dignité que l'an 350; encore n'est-il pas bien certain si Camille, cette année, n'étoit pas plutôt censeur que tribun militaire (2). Quoi qu'il en soit de ces différentes opinions,

(1) Dec. 1. lib. V, cap. 1, 8, 1. — (2) Valer. Max. lib. II, cap. 9, art. 1.

on va voir par la suite de l'histoire, que ces deux magistrats eurent la principale gloire de cette guerre.

Appius étoit petit-fils du decemvir, et fils d'un autre Appius Claudius, tribun militaire l'an trois cent vingt-neuf de la fondation de Rome. Cette conformité de nom propre, et de prénom, que nous avons rencontrée tant de fois dans les sénateurs de la famille Claudia, fait voir qu'ils étoient tous les aînés de leur maison, suivant ce qui se pratiquoit à Rome, où le fils aîné portoit toujours le même nom que son pere; au lieu que les cadets étoient distingués, ou par des noms tirés de l'ordre de leur naissance, ou du temps et de l'heure dans laquelle ils étoient nommés. Appius resta à Rome, pour faire tête aux tribuns, et pour réprimer les mutineries ordinaires du peuple; Camille, en qualité de tribun militaire, continua ce siege important, qu'il termina depuis heureusement pendant sa dictature.

(An de Rome 348 à 351.) On peut juger de la force de la place par la longueur du siege, qui dura dix ans entiers avec différents succès. Les généraux romains, plutôt que de le discontinuer, firent faire des logements pour mettre le soldat à couvert des rigueurs de l'hiver. (1) Les tribuns n'en eurent pas plutôt appris la nouvelle qu'ils s'en firent un prétexte pour se déchaîner à leur ordinaire contre le sénat. Ils disoient dans toutes les

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 2.

assemblées qu'ils s'étoient toujours bien doutés que les présents du sénat cachoient un poison secret ; que cette solde nouvelle qu'on vantoit avec tant d'ostentation, n'étoit qu'un appât dont les patriciens s'étoient servis pour éblouir le peuple ; que sa liberté avoit été achetée à ce prix ; que les tribuns militaires, en retenant les soldats dans le camp pendant l'hiver, n'avoient eu pour objet que de priver le parti du peuple du secours de leurs suffrages ; que le sénat et les patriciens alloient régner impérieusement dans toutes les assemblées : mais qu'il falloit leur faire connoître qu'ils commandoient à des hommes libres, et que le peuple devoit ordonner aux généraux de ramener les troupes à Rome à la fin de chaque campagne, en sorte que le pauvre citoyen, qui exposoit tous les jours sa vie pour la défense de sa patrie, pût jouir d'un peu de repos, revoir sa maison, sa femme, et ses enfants, et donner ses suffrages dans l'élection des magistrats.

(1) Appius, que les tribuns militaires avoient laissé à Rome pour s'opposer aux entreprises des tribuns du peuple, ayant appris ces bruits séditieux, convoqua une assemblée, et se plaignit d'abord avec beaucoup de douceur et de modération que la place fût devenue le rendez-vous de tous les mutins, et le théâtre de toutes les séditions ; qu'on méprisoit publiquement le sénat, les magistrats, et

(1) Tit. Liv. lib. V. cap. 36. Oros. lib. II, cap. 19.

les lois; et qu'il ne manquoit plus aux tribuns du peuple que d'aller jusques dans le camp corrompre l'armée, et la soustraire à l'obéissance de ses généraux. Il leur reprocha qu'ils ne cherchoient qu'à rompre l'union qui étoit entre les différents ordres de l'état; qu'ils étoient les seuls auteurs de toutes les divisions; qu'ils les fomentoient tous les jours par leurs harangues séditieuses, et que plus ennemis de Rome que les Veïens même il leur importoit peu du succès du siege, pourvu que leurs généraux n'en eussent pas la gloire. « Il ne « falloit point entreprendre ce siege, ajouta-t-il, « ou il faut le continuer. Abandonnerons-nous « notre camp, nos légions, les forts que nous « avons élevés de distance en distance, nos « tours, nos mantelets, et nos gabions, pour « recommencer l'été prochain les mêmes tra- « vaux? Mais qui répondra à vos tribuns qui « vous donnent un conseil si salutaire, que « toute la Toscane faisant céder l'aversion que « ces peuples ont pour le roi des Veïens au « véritable intérêt de leurs pays, ne prendra « pas les armes pour venir à son secours? « Pouvez-vous même douter que les Veïens « pendant l'intermission du siege, ne fassent « entrer des troupes et des munitions dans la « place? Qui vous a dit qu'ils ne vous prévien- « dront pas l'année prochaine, et que, plus « forts et plus irrités par le dégât qu'on a fait « sur leurs terres, ils ne ravageront pas les « nôtres? Mais dans quel mépris ne tombera

« pas la république si les nations voisines de « Rome, jalouses de sa grandeur, s'apperçoi- « vent que vos généraux, enchaînés par les « lois nouvelles de vos tribuns, n'osent tenir « la campagne, ni achever un siege sitôt que « les beaux jours sont finis ? Au lieu que rien « ne rendra le peuple Romain plus redoutable « que quand on sera persuadé que la rigueur « des saisons n'est point capable de suspendre « ses entreprises, et qu'il veut vaincre ou « mourir au pied des remparts ennemis. »

Le peuple, prévenu par ses tribuns, ne fit pas beaucoup d'attention aux remontrances d'Appius. Mais une perte que les Romains souffrirent au siege fit ce que n'avoit pu faire un discours si sensé. Les Veïens dans une sortie surprirent les assiégeants, en tuerent un grand nombre, mirent le feu à leurs machines, et ruinerent la plupart de leurs ouvrages. Cette nouvelle, au lieu d'abattre les esprits, inspira aux Romains une nouvelle ardeur pour la continuation du siege. (1) Les chevaliers, auxquels l'état devoit fournir des chevaux, offrirent de se monter à leurs dépens. Le peuple, à leur exemple, s'écria qu'il étoit près de marcher pour remplacer les soldats qu'on avoit perdus, et jura de ne point partir du camp que la ville n'eût été prise. Le sénat donna de grandes louanges aux uns et aux autres. Il fut résolu de donner la paie à tous les volontaires qui se rendroient au siege.

(1) Plut. in Camillo. Oros, lib. II, cap. 19.

(1) On assigna en même temps une solde particuliere pour les gens de cheval, et ce fut la premiere fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics.

Les tribuns du peuple ne virent pas sans beaucoup d'inquiétude et de jalousie que la perte qu'on venoit de faire au camp, au lieu d'exciter les plaintes et les murmures de la multitude, n'avoit servi qu'à augmenter l'ardeur et le courage de tous les ordres pour la continuation de ce siege. Mais une nouvelle défaite leur fournit l'occasion et le prétexte de se pouvoir déchaîner impunément contre le sénat.

Les Capenates et les Falisques, peuples de la Toscane, les plus voisins des Veïens, et par conséquent les plus intéressés à leur conservation, armerent secrétement (an de Rome 351.) Ils joignirent leurs troupes, surprirent et attaquerent le camp des ennemis. (2) L. Virginius, et M. Sergius, tous deux tribuns militaires, commandoient à ce siege. La jalousie, si ordinaire dans une autorité égale, les avoit brouillés: ils avoient chacun un corps de troupes à leurs ordres, et comme séparés en deux camps différents. Les ennemis tombent d'un côté sur celui de Sergius en même temps que les assiégés, de concert avec eux, font une sortie, et l'attaquent de l'autre. Le soldat, qui croit avoir sur les bras toutes les forces de la Toscane, s'étonne, combat foiblement, et

(1) Tit. Liv. lib. V, c. VII. — (2) Idem, ibid. c. 7.

plutôt pour défendre sa vie que pour attaquer celle de l'ennemi. Bientôt il cherche à se mettre en sûreté par une fuite précipitée; tout s'ébranle, et la déroute devient générale. Il n'y avoit que Virginius qui pût sauver l'armée de son collegue, ses troupes étoient rangées en bataille; mais l'animosité de ces deux généraux étoit si grande que Sergius aima mieux périr que de demander du secours à son ennemi. Virginius, de son côté, ravi de le voir battu, refusa à ses propres officiers d'envoyer des troupes pour le dégager, s'il ne l'en faisoit solliciter. Les ennemis profiterent de la division des chefs; l'armée de Sergius, en déroute, se réfugia à Rome, qui n'étoit éloignée du camp que de six lieues, et Sergius s'y rendit, moins pour justifier sa conduite, que pour faire condamner celle de son collegue.

Le sénat dans ce désordre ordonna à Virginius de laisser son armée sous le commandement de ses lieutenants, et de venir incessamment à Rome pour répondre aux plaintes que son collegue faisoit contre lui. L'affaire fut discutée avec beaucoup d'aigreur, et les deux tribuns militaires se répandirent en invectives l'un contre l'autre. Le sénat les trouvant également coupables, l'un pour n'avoir pas fait combattre ses troupes avec assez de courage, et l'autre pour avoir mieux aimé laisser périr son collegue que de sauver ses concitoyens, ordonna que tous les tribuns de cette année abdiqueroient leur dignité, et

qu'on procéderoit incessamment à une nouvelle élection. Les deux tribuns se défendirent d'abord de déférer à cette ordonnance, sous prétexte que leur autorité n'étoit pas expirée. Les tribuns du peuple saisirent cette occasion pour étendre leur puissance, et menacerent ces deux généraux de les faire arrêter, s'ils n'obéissoient aux ordres du sénat. Servilius Ahala, premier tribun militaire, indigné de la maniere hautaine dont ces magistrats plébéiens traitoient ses collegues: « Il ne vous « appartient point, leur dit-il, de menacer « ceux qui vous sont supérieurs en dignité. « Mes collegues n'ignorent pas l'obéissance « que nous devons tous aux décrets du sénat; « et s'ils sont réfractaires à ses ordonnances, « je nommerai un dictateur, qui, par son au« torité absolue, saura bien, sans votre inter« vention, les obliger à se démettre de leurs « charges. »

Les deux tribuns, ne pouvant résister plus long-temps à ce consentement unanime du sénat, abdiquerent leur magistrature, et on procéda à une nouvelle élection.

Mais les tribuns du peuple ne se contenterent pas de la déposition de ces deux généraux, et pendant que ceux qui avoient pris leur place conduisoient une nouvelle armée au siege de Veïes, ces magistrats plébéiens donnerent assignation à Sergius et à Virginius devant l'assemblée du peuple. Ils n'oublierent rien dans cette occasion pour aigrir

les esprits de la multitude, non seulement contre ces deux accusés, mais encore contre le corps entier du sénat.

(An de Rome 352.) Ils représenterent, avec autant d'art que de malice, que l'unique objet de cette compagnie étoit de diminuer le nombre du peuple, d'affoiblir sa puissance, d'empêcher ses assemblées, ou du moins d'en éloigner la convocation; que la derniere disgrace ne devoit point être considérée comme un de ces malheurs ordinaires qui peuvent arriver même aux plus grands capitaines; mais que c'étoit une suite de cette conspiration secrete de faire périr le peuple; que les généraux, après avoir employé plusieurs campagnes au siege, ou au blocus de Veïes, n'avoient laissé brûler leurs gabions, emporter leurs forts, et ruiner tous leurs ouvrages, que pour prolonger la guerre; qu'on avoit ensuite vendu le camp de Sergius aux ennemis; que ce général, plutôt que de demander du secours à son collegue, avoit mieux aimé laisser tailler en pieces ses soldats, et que Virginius avoit regardé cette déroute des légions comme une victoire, qui, sans tirer l'épée, le délivroit lui et son parti d'autant d'ennemis qu'il y avoit de plébéiens dans ces différents corps; qu'après une action si infâme, le sénat se flattoit d'éblouir encore le peuple, sous prétexte qu'il avoit obligé les deux généraux à quitter le commandement de leurs armées: mais que le peuple devoit faire voir, par l

châtiment rigoureux qu'il ordonneroit contre les coupables, qu'il n'étoit pas capable de se laisser tromper par un artifice si grossier; que, pour prévenir dans la suite les mauvais desseins de la noblesse, il ne falloit remplir le tribunat militaire que de braves plébéiens, qui veillassent également à la défense de la patrie, et à la conservation particuliere du peuple.

En vain Sergius allégua pour son excuse le sort ordinaire des armes, la terreur qui s'étoit répandue dans son armée, et l'infidélité de son collegue qui l'avoit abandonné et comme livré à l'ennemi qui l'attaquoit de deux côtés. On ne voulut point distinguer son malheur d'un crime, (1) il fut condamné à une grosse amende, aussi bien que Virginius, quoiqu'il alléguât qu'il étoit injuste de le punir des fautes de son collegue.

Les tribuns du peuple, se prévalant de l'animosité qu'ils avoient excitée contre les patriciens, ne cessoient dans toutes les assemblées de représenter à la multitude que le temps étoit venu de s'affranchir de la tyrannie du sénat; qu'il falloit ôter l'autorité souveraine et les principales dignités de la république aux Sergiens et aux Virginiens, pour la faire passer à des plébéiens dignes de ces emplois honorables. Ils crient en public que la liberté du peuple est en péril. Ils briguent et ils cabalent en particulier. Enfin ils se donne-

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 12.

rent tant de mouvement, que dans la prochaine élection et la suivante, (An de Rome 353.) ils firent nommer des plébéiens pour tribuns militaires : nouvelle révolution dans le gouvernement de la république, mais dont les suites furent funestes à l'état par différents avantages que les ennemis de Rome remporterent sur les armées commandées par des plébéiens.

(An de Rome 354.) Un mal contagieux succéda à ces disgraces. Le peuple, consterné, eut recours aux dieux, les temples étoient remplis jour et nuit d'hommes, de femmes, et d'enfants qui imploroient leur clémence. (1) Les *Duümvirs*, après avoir consulté les livres sacrés des sybilles, ordonnerent le *Lectisterne*. C'étoit une cérémonie ancienne pendant laquelle on descendoit les statues des dieux de leurs niches; on leur servoit pendant huit jours des repas magnifiques, comme s'ils eussent été en état d'en profiter; les citoyens, chacun selon leurs facultés, tenoient table ouverte: ils y invitoient indifféremment amis et ennemis; les étrangers sur-tout y étoient admis; on mettoit en liberté les prisonniers, et on se seroit fait un scrupule de les faire arrêter de nouveau après que la fête étoit finie.

Les patriciens, profitant de cette disposition des esprits, tournerent en mystere de religion ces disgraces de la république. Ils les attribuerent à la colere des dieux irrités de

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 13. Aug. de Civitate Dei. lib. III, cap. 17.

ce que, dans les dernieres élections, on n'avoit pas eu égard aux familles nobles qui seules avoient l'intendance des sacrifices. De pareilles raisons, plus fortes que toutes les harangues des tribuns du peuple, entraînerent les esprits de la multitude. Tout le monde regarda les disgraces de la république comme des interpretes infaillibles de la volonté des dieux : et de peur de les irriter davantage, on ne manqua pas dans l'élection suivante (an de Rome 355) de rendre le tribunat militaire aux seuls patriciens.

On n'avança pas beaucoup au siege, et tout l'effort des armes romaines se termina à ravager les terres des ennemis. (An de Rome 356.) La guerre fut encore plus malheureuse l'année suivante, et on obligea les tribuns militaires dont on n'étoit pas content d'abdiquer leur dignité, sous prétexte qu'on avoit manqué d'observer quelque cérémonie dans les auspices qu'on avoit pris pour leur élection : prétexte dont les deux partis se servoient tour-à-tour pour faire déposer les magistrats qui ne leur étoient pas favorables. (An de Rome 357.) On eut recours dans cette occasion, comme dans une calamité publique, à un dictateur. M. Furius Camillus fut élevé à cette suprême dignité, qu'il ne dut qu'au besoin que la république crut avoir d'un aussi grand capitaine, conjoncture, où, sans brigue et sans effort, un mérite supérieur se trouve naturellement en sa place. On avoit déja observé que dans tous

les emplois où Camille avoit eu des collegues, sa rare valeur et sa haute capacité lui avoient fait déférer tout l'honneur du commandement, comme s'il eût commandé en chef; et on remarqua depuis, que, pendant ses dictatures, il gouvernoit avec tant de douceur et de modération, que les officiers qui étoient soumis à ses ordres croyoient partager son autorité. (1) Il nomma pour général de la cavalerie P. Cornelius Scipion, et mit sur pied en même temps un puissant corps de troupes. Le peuple couroit à l'envi s'enrôler sous ses enseignes: tout le monde vouloit suivre à la guerre un général que la victoire n'avoit jamais abandonné. Les alliés même lui envoyerent offrir un puissant secours, composé de leur plus florissante jeunesse. Le dictateur se rendit d'abord au camp qui étoit devant Veïes; sa présence seule rétablit la discipline militaire qui étoit bien affoiblie depuis la division ou la défaite des tribuns militaires. On serra la place de plus près, et par son ordre on releva les forts que les ennemis avoient ruinés. Il marcha ensuite contre les Falisques et les Capenates, qu'il défit en bataille rangée; et après cette victoire, qui lui laisoit la campagne libre, il revint au siege, qu'il poussa avec beaucoup d'ardeur.

Les assiégés ne se défendoient pas avec moins de courage. Le dictateur, craignant de ne pouvoir emporter d'assaut et à force ou-

(1) Plut. in Camillo. Diod. Sic. lib. XIV, cap 93.

verte une place où il y avoit une armée pour garnison, eut recours à la sappe et aux mines. Ses soldats à force de travail, et à l'insu des assiégés, s'ouvrirent une route secrete qui les conduisit jusques dans le château. Ils se répandirent de là dans la ville; une partie alla charger par derriere ceux qui défendoient encore les murailles; d'autres rompirent les portes, et toute l'armée entra en foule dans la place. Le malheureux Veïen éprouva d'abord la fureur des victorieux. On ne pardonna qu'à ceux qu'on trouva désarmés, et le soldat, encore plus avare que cruel, courut au pillage avec la permission de son général.

La longueur du siege, les périls qu'on y avoit courus, l'incertitude même du succès, tout cela fit recevoir à Rome avec des transports de joie la nouvelle de la prise de cette place. Tous les temples furent remplis de dames romaines, et l'on ordonna quatre jours de prieres publiques en actions de graces: ce qui n'avoit point encore été pratiqué dans les plus heureux succès de la république. Le triomphe même du dictateur eut quelque chose de particulier. Camille parut dans un char magnifique, et tiré par quatre chevaux de poil blanc.

Cette singularité déplut au peuple; et au milieu des louanges qu'il donnoit au dictateur, il ne vit qu'avec une indignation secrete, ce premier magistrat affecter une pompe, réservée autrefois pour la royauté, et, depuis

l'expulsion des rois, consacrée seulement au culte des dieux. Cela diminua l'estime et l'affection publique; et la résistance que Camille apporta depuis à de nouvelles propositions d'un tribun, acheva de le rendre odieux à la multitude.

(1) (An de Rome 359.) T. Sicinius Dentatus, tribun du peuple, proposa de faire une seconde Rome de la ville de Veïes, d'y envoyer pour l'habiter la moitié du sénat, des chevaliers, et du peuple. Il en représentoit la situation, la force, la magnificence des édifices, et le territoire plus étendu et plus fertile que celui de Rome même: et il ajoutoit que les Romains, par ce moyen, pourroient conserver plus facilement leurs conquêtes.

Le peuple, toujours avide de nouveautés, reçut ces propositions avec de grandes démonstrations de joie. L'affaire, suivant l'usage, fut portée d'abord dans le sénat: Camille, qui ne faisoit que sortir de la dictature, s'y opposa hautement. Ce n'est pas qu'il ne lui fût honorable de voir habiter par des Romains une ville si fameuse, et qui étoit devenue sa conquête; il pouvoit même penser que plus il y auroit d'habitants, et plus il s'y trouveroit de témoins de sa gloire; mais il croyoit que c'étoit un crime de conduire le peuple romain dans une terre captive, et de préférer le pays vaincu à la patrie victorieuse. Il ajouta, qu'il lui paroissoit impossible que deux villes si

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 24. Plut. in Camillo.

puissantes pussent demeurer long-temps en paix, vivre sous les mêmes lois, et ne former cependant qu'une seule république: qu'il se formeroit insensiblement de ces deux villes deux états différents, qui, après s'être fait la guerre l'un à l'autre, deviendroient à la fin la proie de leurs ennemis communs.

Les sénateurs et les principaux de la noblesse, touchés des remontrances de ce premier citoyen de la république, déclarerent qu'ils mourroient plutôt aux yeux du peuple romain que de quitter leur patrie. Les vieux et les jeunes se rendirent sur la place où le peuple étoit assemblé; et s'étant dispersés dans la foule ils conjurerent le peuple, les larmes aux yeux, de ne pas abandonner cette ville auguste qui devoit un jour commander à toute la terre, et à laquelle les dieux avoient attaché de si grandes destinées. Ils montroient ensuite de la main le Capitole, et demandoient aux plébéiens s'ils auroient bien le courage d'abandonner Jupiter, Vesta, Romulus, et les autres divinités tutélaires de la ville, pour suivre un Sicinius qui ne cherchoit par un partage si funeste qu'à ruiner la république. Enfin ces sages sénateurs ayant su prendre la multitude par des motifs de religion le peuple n'y put résister. Il céda, quoiqu'à regret, à ce sentiment intérieur que produisent toujours les préjugés de l'éducation. (An de Rome 360, 361.) La proposition de Sicinius fut rejetée

à la pluralité des voix (1), et le sénat, comme pour récompenser le peuple de sa docilité, ordonna par l'avis de Camille, qu'on distribueroit par tète sept arpents des terres des Veïens à chaque chef de famille; et que, pour porter les personnes libres à se marier, et les mettre en état d'élever des enfants qui servissent un jour la république, on leur donneroit part dans cette distribution.

Le peuple, charmé de cette libéralité, donna de grandes louanges au sénat. On vit renaitre la concorde entre ces deux ordres: le peuple, par déférence pour le sénat, consentit même qu'on rétablît le consulat. Sous le gouvernement de ces magistrats patriciens, les Eques furent vaincus, et les Falisques s'étoient déja donnés à la république. Tous ces avantages étoient attribués à la sagesse et à la valeur de Camille. Ce furent de nouvelles injures à l'égard des tribuns, qui ne pouvoient lui pardonner cette union du peuple avec le sénat, qu'ils regardoient comme son ouvrage, et comme l'extinction de leur autorité.

Ils auroient bien voulu pouvoir se défaire de celui qui leur étoit seul plus redoutable que tout le sénat. Mais il étoit bien difficile d'attaquer un homme révéré de ses citoyens, pour ses vertus, adoré du soldat, et en qui on n'avoit jamais reconnu d'autre intérêt que celui de sa patrie.

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 30.

Sa piété leur fournit le prétexte que leur envie et leur haine n'avoient pu leur inspirer. Ce général, avant que de faire monter ses soldats à l'assaut au siege de Veïes, avoit voué de consacrer la dixieme partie du butin à Apollon. Mais lorsque la ville fut emportée, parmi le désordre et la confusion du pillage, il ne se souvint point de son vœu. Et lorsque la délicatesse de sa conscience lui en rappela la mémoire, tout étoit dissipé. Il n'y avoit pas moyen d'obliger les soldats à rapporter des effets, ou qu'ils avoient consumés, ou dont ils s'étoient défaits. Dans cet embarras, le sénat fit publier que tous ceux qui auroient la crainte des dieux, estimassent eux-mêmes la valeur de leur butin, et qu'ils apportassent aux questeurs le dixieme de cette valeur, afin d'en faire une offrande digne de la piété et de la majesté du peuple romain.

Cette contribution, faite à contre-temps, irrita les esprits contre Camille. Les tribuns du peuple saisirent avec avidité cette occasion de se déchaîner contre lui. Ils rappelerent le souvenir du jour de son triomphe, où contre l'usage il avoit paru dans un char tiré par quatre chevaux blancs. Ils ajoutoient que ce fier patricien, dont la politique étoit de tenir toujours le peuple dans l'indigence, ne feignoit d'avoir voué aux dieux la dixme du pillage de Veïes que pour avoir un prétexte de décimer le bien du soldat, et de ruiner le peu-

ple. (An de Rome 362.) Là-dessus un de ces tribuns, appelé Lucius Apuleius, lui fit donner assignation devant l'assemblée du peuple, et l'accusa d'avoir détourné du pillage de Veïes certaines portes de bronze qu'on voyoit chez lui.

(1) Camille, étonné de ce nouveau genre d'accusation, assembla chez lui ses amis et les principaux de sa tribu, et les conjura de ne pas souffrir que sur un si foible prétexte on condamnât leur général. Ces plébéiens, prévenus par les tribuns, après avoir tenu conseil entre eux, lui répondirent qu'ils payeroient volontiers l'amende à laquelle il seroit condamné, mais qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le faire absoudre. Camille, détestant leur foiblesse, résolut de se bannir plutôt lui-même de Rome que de voir la honte d'une condamnation attachée à son nom. Il embrassa avant que de partir sa femme et ses enfants : et sans être suivi de personne de considération, il arriva jusqu'à la porte de la ville. On rapporte qu'alors il s'arrêta, et que, se tournant vers le Capitole, il pria les dieux que ses ingrats concitoyens se repentissent bientôt d'avoir payé ses services par un si cruel outrage, et que leur propre calamité les obligeât de le rappeler. Il se réfugia ensuite à Ardée, ville peu éloignée de Rome (2), où il apprit qu'il avoit

(1) Plut. in Camillo. — (2) Tit. Liv. lib. V, cap. 32. Plut. in Camillo. Val. Max. l. V, c. 3, art. 2. Polyb.

été condamné à une amende de quinze mille *asses*, qui peuvent revenir environ à cent cinquante écus de notre monnoie.

On crut que les imprécations de ce grand homme avoient excité la colere des dieux, et attiré la guerre sanglante que les Gaulois firent aux Romains. Du moins ces deux évènements se suivirent de si près, que le peuple, toujours superstitieux, attribua la perte de Rome à l'exil de Camille qui l'avoit précédée.

(1) La premiere irruption des Gaulois en Italie arriva sous le regne de Tarquin l'ancien, environ l'an du monde trois mille quatre cent seize, et de la fondation de Rome le cent soixante-cinquieme. Ambigat régnoit alors sur toute la Gaule celtique : ce prince, trouvant ces grandes provinces remplies d'un trop grand nombre d'habitants, mit Sigovese et Bellovese, deux de ses neveux, à la tête d'une florissante jeunesse, qu'il obligea d'aller chercher des établissements dans des contrées éloignées, soit que ce fût un usage commun, et qui se pratiquoit encore dans le nord jusques dans le dixieme siecle, soit qu'Ambigat eût eu recours à ces colonies militaires, pour se défaire d'une jeunesse vive, inquiete, et remuante. Quoi qu'il en soit, le sort des augures envoya au-delà du Rhin Sigovese, qui, prenant son chemin par la forêt Hercinie, s'ouvrit un passage par la force des armes, et s'empara

(1) Tit. Liv. lib. V, cap. 34. Diod. Sic. Plut. Alpien. in Celt.

de la Bohême et des provinces voisines. Bellovese tourna du côté de l'Italie ; et après avoir passé les Alpes, les Senonois et les Manceaux, qui étoient en plus grand nombre dans son armée, s'emparerent de ces belles provinces qui sont entre les montagnes des Alpes, celles de l'Apennin, la riviere du Tésin, et celle de Jesi, qui se jete dans la mer en-deçà d'Ancone. Ils s'y établirent, et quelques auteurs leur attribuent l'origine et la fondation des villes de Milan, Verone, Padoue, Bresse, Côme, et de plusieurs autres villes de ces contrées qui subsistent encore aujourd'hui. La premiere guerre qu'ils eurent contre les Romains, fut vers l'an du monde trois mille six cent seize, deux cents ans après leur passage en Italie. Ils assiégeoient alors *Clusium*, ville de la Toscane. Les habitants, craignant de tomber sous la puissance de ces barbares, implorerent le secours des Romains, quoiqu'ils n'eussent d'autre motif pour l'espérer, sinon qu'ils n'avoient point armé dans la derniere guerre en faveur des Veïens, comme avoient fait la plupart des autres peuples de l'Etrurie. Le sénat, qui n'avoit aucune alliance particuliere avec cette ville, se contenta d'envoyer en ambassade trois jeunes patriciens, tous trois freres, et de la famille Fabia, pour ménager un accommodement entre ces deux nations. Ces ambassadeurs, étant arrivés au camp des Gaulois, furent introduits dans le conseil. Ils offrirent la médiation de Rome, et demande-

rent à Brennus, roi ou chef de ces Gaulois transalpins, quelle prétention une nation étrangere avoit sur la Toscane, ou s'ils avoient reçu en particulier quelque injure de ceux de Clusium. Brennus leur répondit fièrement que son droit étoit dans ses armes, et que toutes choses appartenoient aux hommes vaillants et courageux; mais que, sans avoir recours à ce premier droit de nature, (1) ils se plaignoient justement des Clusiens, qui, ayant beaucoup plus de terres qu'ils n'en pouvoient cultiver, avoient refusé de lui abandonner celles qu'ils laissoient en friche. « Ils nous font, ajouta-t-il, « le même tort que vous faisoient autrefois les « Sabins, ceux d'Albe et de Fidene, et que « vous font encore tous les jours les Eques, « les Volsques, et tous vos voisins, auxquels, « les armes à la main, vous avez enlevé la meil-« leure partie de leur territoire: ainsi cessez « de vous intéresser pour les Clusiens, de peur « de nous apprendre, par votre exemple, à « défendre ceux que vous avez dépouillés de « leur ancien domaine. »

Les Fabius, irrités d'une réponse si fiere, dissimulerent leur ressentiment, et sous prétexte de vouloir en qualité de médiateurs conférer avec les magistrats de Clusium, ils demanderent à entrer dans la place. Mais ils ne furent pas plutôt dans la ville, qu'au lieu d'agir suivant leur caractere, et de faire la fonction de ministres de la paix, ces ambassa-

(1) Plut. in Camillo.

deurs, trop jeunes pour un emploi qui exige une extrême prudence, s'abandonnant à leur courage, et à l'impétuosité de l'âge, exhorterent les habitants à une vigoureuse défense. Pour leur en donner l'exemple ils se mirent à leur tête dans une sortie, et Q. Fabius, chef de l'ambassade, tua de sa propre main un des principaux chefs des Gaulois. Brennus, justement irrité d'un tel procédé, ne se gouverna point en barbare. Il envoya un hérant à Rome, pour demander qu'on lui livrât ces ambassadeurs qui avoient violé si manifestement le droit des gens; et en cas de refus, cet envoyé avoit ordre de déclarer la guerre aux Romains.

Le héraut étant arrivé à Rome, et ayant exposé sa charge, l'affaire fut mise en délibération. Les plus sages du sénat vouloient qu'on punît ceux qui avoient violé si manifestement le droit des gens, ou du moins qu'on tâchât d'appaiser les Gaulois à force d'argent; mais les plus jeunes, emportés par leur courage, rejeterent cet avis comme indigne du nom romain. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée du peuple, et Fabius Ambustus, pere de ces ambassadeurs, qui quoique patricien avoit su se rendre agréable au peuple, fit une brigue si puissante, que non seulement il vint à bout de faire renvoyer le héraut sans satisfaction, (an de Rome 363.) mais il eut encore assez de crédit pour faire créer ses enfants tribuns militaires et chefs de

l'armée qu'on résolut d'opposer aux Gaulois. Brennus, au retour de son héraut, tourna sa colere et ses armes contre les Romains, et marcha droit à Rome. Son armée étoit nombreuse; tout fuyoit devant lui; les habitants des bourgades et des villages désertoient à son approche; mais il ne s'arrêta en aucun endroit, et il déclara qu'il n'en vouloit qu'aux Romains.

Les tribuns militaires sortirent de Rome à la tête de quarante mille hommes. Ils n'avoient guere moins de troupes que Brennus; mais il y avoit plus d'ordre et d'obéissance dans l'armée des Gaulois. Les généraux romains, depuis la disgrace et l'exil de Camille, n'osoient agir avec une pleine autorité, et ils étoient réduits à dissimuler la licence et le peu de discipline de leurs soldats, au lieu de leur commander avec cet empire absolu qu'exige le service militaire. On remarqua même que ces tribuns, avant que de sortir de Rome, ne sacrifierent point aux dieux, et qu'ils négligerent de consulter les auspices: cérémonies essentielles parmi un peuple rempli de superstition, et qui tiroit son courage et sa confiance des signes propices que les augures lui annonçoient. Mais rien ne fit plus de tort aux Romains que la multitude des chefs. Il y avoit dans leur armée six tribuns militaires avec une égale autorité, la plupart jeunes, et qui avoient plus de courage que de capacité. Ils avancerent avec audace au-devant des Gau-

lois, qu'ils rencontrerent proche de la riviere d'*Allia*, à une demi-journée de Rome. Chaque nation rangea aussitôt son armée en bataille. Les Romains, pour n'être pas enfermés par les ennemis, étendirent les ailes et mirent leurs meilleurs soldats à la droite et à la gauche, ce qui rendit le centre plus foible. Ce fut l'endroit auquel les Gaulois s'attacherent: ils eurent bientôt enfoncé et dissipé les cohortes qui occupoient ce poste. Les deux ailes se voyant coupées, et leur centre occupé par les ennemis, prirent la fuite, sans tirer l'épée. Ce fut moins une bataille qu'une déroute générale; et dans ce désordre, le soldat effrayé, au lieu de regagner Rome, dont il n'étoit éloigné que de soixante stades, se jeta dans Veïes. (1) D'autres se noyerent en voulant passer le Tibre à la nage: plusieurs, poursuivis par les ennemis, tomberent sous le fer des victorieux; quelques uns seulement, qui échapperent à leur fureur, se sauverent dans Rome, où ils porterent la terreur et la consternation. Le sénat croyant que l'armée entiere avoit été taillée en pieces, et ne se trouvant pas de forces suffisantes pour défendre la ville, jeta dans la forteresse du Capitole tous les hommes capables de porter les armes. On y fit entrer tout ce qu'on avoit pu ramasser de vivres; et afin de les faire durer plus long-temps, on ne reçut dans la place que ceux qui étoient capables de la défendre. I

(1) Tit. Liv. lib. V. Plut. in Camillo.

plupart des vieillards, des femmes, et des enfants, se trouvant sans chefs et sans desseins, se sauverent parmi les champs ou dans les villes prochaines. Mais les anciens sénateurs, plutôt que de porter leur misere et une vieillesse languissante chez les étrangers, résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie et de finir leur vie dans une ville qu'ils ne pouvoient plus défendre. Plusieurs prêtres se joignirent à eux, et se dévouerent généreusement à la mort, comme ces illustres vieillards. Cette sorte de dévouement faisoit partie de la religion, et les Romains étoient persuadés que le sacrifice volontaire que leurs chefs faisoient de leur vie aux dieux infernaux jetoit le désordre et la confusion dans le parti ennemi. Ces hommes vénérables ayant pris, les uns leurs habits saints, et les autres leurs robes consulaires, et toutes les marques de leurs dignités, se placerent à la porte de leurs maisons dans des chaires d'ivoire, où ils attendirent avec fermeté l'ennemi et la mort.

(1) Si, après la défaite d'Allia, les Gaulois eussent été droit à Rome, la république étoit perdue, et le nom romain éteint. Mais ces barbares ayant employé près de trois jours à partager leur butin, le temps qu'ils mirent à jouir, pour ainsi dire, des fruits de la victoire leur en fit perdre tous les avantages. Les Romains, pendant ce délai, firent échapper leurs

(1) Plut. in Camillo.

femmes et leurs enfants. Les sénateurs, et tout ce qu'il y avoit d'hommes capables de porter les armes se jeterent dans le Capitole, où ils ne pouvoient pas être forcés aisément. Brennus entra dans Rome, et s'en rendit maître environ l'an 363 de sa fondation. Les portes étoient ouvertes, les murailles sans défense et les maisons sans habitants. Cette solitude dans une ville très peuplée lui fit craindre quelque embûche: mais comme il savoit son métier, et qu'il étoit soldat et capitaine, il s'assura d'abord de sa conquête par de bons corps-de-garde qu'il mit dans les places publiques et dans les principales rues.

Le premier spectacle qui se présenta à ses yeux, et qui attira le plus son attention, furent ces vénérables vieillards que nous avons dit qui s'étoient dévoués à la mort, et qui l'attendoient à la porte de leurs maisons. Leurs habits magnifiques, leurs barbes blanches, un air de grandeur et de fermeté, le silence même qu'ils observoient, tout cela étonna d'abord les Gaulois, et leur inspira le même respect qu'ils auroient eu pour des dieux. Ils n'osoient en approcher; mais un soldat, plus hardi que les autres, ayant touché par curiosité à la barbe d'un ancien sénateur (1), ce généreux vieillard, ne s'accommodant pas de cette familiarité, lui déchargea un coup de son bâton d'ivoire sur la tête. Le soldat pour s'en venger le tua aussitôt; et en même temps les au-

(1) Marcus Papirius.

tres vieillards et les prêtres furent massacrés comme lui dans leurs chaires. Tout ce qui se trouva d'habitants qui n'avoit pu s'échapper passa par le fer ennemi sans distinction de sexe ni d'âge. Brennus investit ensuite le Capitole, et fit sommer ceux qui s'y étoient renfermés de lui livrer la place; mais les ayant trouvés inébranlables, il tenta d'emporter le fort par escalade. Les Romains, qui combattoient avec avantage, repousserent ces troupes, et en firent périr un grand nombre. Brennus vit bien qu'il ne se rendroit maître que par la famine d'une place que la nature seule avoit fortifiée. Mais pour se venger de la résistance des Romains, il résolut de ruiner Rome entièrement. Ses soldats par son ordre mirent le feu aux maisons, abattirent les temples et les édifices publics, et raserent les murailles. Ainsi, au lieu d'une ville déja célebre dans toute l'Italie, il ne paroissoit plus au milieu de ses débris que des collines, et un vaste champ où Brennus fit camper cette partie de son armée qui tenoit le Capitole investi; l'autre fut envoyée au fourage.

Ces troupes, qui par la terreur de leurs armes croyoient tenir tout le pays en sujétion, ne gardoient dans leurs marches ni ordre ni discipline. Les soldats s'écartoient pour piller, et ceux qui demeuroient en corps passoient les jours entiers à boire; l'officier comme le soldat ne pensoient point qu'ils eussent d'au-

tres ennemis que ceux qui étoient renfermés dans le Capitole.

Camille, depuis son exil, s'étoit retiré à Ardée, comme nous l'avons dit. Ce grand homme, plus affligé des calamités de sa patrie que de son propre exil, entreprit de la venger de ces barbares. Il persuada sans peine à la jeunesse de la ville de le suivre, et de concert avec les magistrats il sortit d'Ardée pendant une nuit obscure, et surprit les Gaulois ensevelis dans le vin. Il en fit une horrible boucherie, et ceux qui échapperent à la faveur des ténebres, tomberent le lendemain entre les mains des paysans, qui leur firent peu de quartier.

La nouvelle de cette défaite se répandit bientôt dans toute l'Italie. Les Romains qui s'étoient réfugiés à Veïes, et tous ceux qui s'étoient dispersés dans les villages voisins s'assemblerent: il n'y en eut pas un qui ne se reprochât l'exil de Camille, comme s'il en eût été l'auteur; et regardant ce grand homme comme leur unique ressource après la destruction de Rome, ils résolurent de le choisir pour leur chef. « Pourquoi faut-il, disoient-ils, « que les Ardéates, qui sont des étrangers, se « couvrent de gloire sous la conduite de Ca- « mille, pendant que ses concitoyens errent, « comme des malheureux proscrits, au milieu « de leur propre pays »? Tous veulent lui obéir; tous veulent combattre sous ses enseignes. On

lui envoie aussitôt des députés qui le conjurent de prendre sous sa protection des Romains fugitifs, et les débris de la défaite d'Allia.

Camille se défendit d'abord d'accepter aucun commandement, sur ce qu'il étoit banni. « Rome n'est plus, lui répondirent ces dépu« tés, et nous ne pouvons plus nous compter « pour citoyens d'une ville qui a été absolu« ment détruite. Vous voyez devant vous les « tristes restes d'un état qui a fleuri pendant « plus de trois siecles : une seule bataille a dé« cidé de son sort et du nôtre ; et il ne nous « reste d'asile que dans votre camp. »

Camille, toujours soumis aux lois, ne se rendit point encore, et il les fit convenir d'envoyer auparavant à Rome pour reconnoître si le Capitole tenoit encore, et en ce cas prendre les ordres du sénat qui s'y étoit enfermé. La commission étoit difficile : cette place étoit environnée de tous côtés de troupes ennemies. Cependant un jeune Romain, appelé Pontius Cominius, s'en chargea, et au travers de mille périls arriva au Capitole. On assembla aussitôt le sénat : ce député leur annonça la victoire de Camille, et il leur demanda, de la part de tous les Romains qui étoient dispersés, ce grand capitaine pour leur général. On n'employa pas beaucoup de temps à délibérer ; le sénat et les soldats qui représentoient le peuple, le déclarerent tous d'une voix dictateur ? On renvoya aussitôt Pontius avec le décret

de sa nomination; et ce jeune homme revint au camp avec le même bonheur qu'il avoit eu en montant au Capitole.

Camille, de l'exil, passa à la premiere dignité de son pays: il fut reconnu pour dictateur et pour souverain magistrat des Romains. Dans tout autre capitaine ce n'auroit été qu'un vain titre; on ne lui donnoit avec cette qualité ni troupes, ni argent pour en lever. Il trouva tout cela dans son courage et dans cette haute réputation qu'il avoit si justement acquise. On n'eut pas plutôt appris sa nouvelle dignité, qu'il accourut de tous côtés des soldats dans son camp; et il se trouva bientôt à la tête de plus de quarante mille hommes, Romains ou alliés, qui tous se croyoient invincibles sous un si grand général.

Pendant qu'il armoit, et qu'il songeoit à faire lever le blocus du Capitole, quelques soldats gaulois ayant apperçu dans la montagne sur laquelle ce fort est situé des traces du passage de Pontius, en firent leur rapport à Brennus, qui forma aussitôt le dessein de surprendre cette place par la même route. Il choisit dans son armée ceux de ses soldats qui habitoient des montagnes, et qui étoient accoutumés dès leur jeunesse à y gravir. Ces soldats ayant reçu leurs ordres, partent la nuit, à la faveur des ténebres, grimpent de rocher en rocher; et, avec beaucoup de peine et un péril encore plus grand, ils s'avancent peu à peu en se donnant la main les uns aux

autres, et arrivent au pied de la muraille, qui, de ce côté-là se trouva peu élevée, à cause qu'un endroit si escarpé paroissoit hors d'insulte.

La sentinelle étoit endormie, et les Gaulois commençoient à escalader la muraille lorsque des oies consacrées à Junon, et qu'on nourrissoit comme des oiseaux sacrés par principe de religion, s'éveillerent au bruit que firent les Gaulois, et se mirent à crier. M. Manlius, personnage consulaire, s'éveille au bruit, accourt, et se présente le premier pour défendre la muraille. Lui seul fait face aux ennemis; il abat d'abord la main d'un Gaulois qui l'avoit levée pour lui décharger un coup de hache, et en même temps il frappe si rudement de son bouclier un autre soldat qu'il le fait rouler du haut en bas du rocher. Toute la garnison se porta bientôt au même endroit. On pousse, on presse les Gaulois: Manlius, à la tête des Romains, les renverse les uns sur les autres; le terrein leur manque pour pouvoir s'enfuir; et la plupart, en voulant éviter le fer ennemi, se jettent dans des précipices, en sorte qu'il y en eut peu qui pussent regagner leur camp.

La premiere chose que firent les assiégés, après avoir évité un si grand péril, fut de précipiter du haut du rocher la sentinelle qu'on avoit trouvée endormie. Il fut question ensuite de récompenser M. Manlius qui, par sa vigilance et par sa valeur, venoit de sauver

la république. Chaque soldat lui donna une demi-livre de farine, et une petite mesure de vin qu'il se déroba sur son nécessaire. Récompense qui n'est remarquable que par rapport à la disette des vivres qui commençoient à manquer dans la place. Brennus, désespérant de s'en rendre maître autrement que par la famine, la tenoit si étroitement investie, que depuis sept mois que duroit le siege, on n'avoit pu y jeter le moindre secours.

La même disette se faisoit sentir dans son camp. Depuis qu'on avoit déféré la dictature à Camille, cet habile général, maître de la campagne, occupoit tous les passages. Les Gaulois n'osoient s'écarter pour aller au fourage sans s'exposer à être taillés en pieces; en sorte que Brennus, qui assiégeoit le capitole, étoit assiégé lui-même, et il souffroit les mêmes incommodités qu'il faisoit souffrir aux assiégés.

Dans cette misere commune les sentinelles du capitole et celles de l'armée ennemie commencerent à parler d'accommodement: ces discours passerent insensiblement aux chefs, qui ne s'en éloignerent pas. Le sénat, qui n'avoit aucune nouvelle de Camille depuis qu'il l'avoit nommé dictateur, et qui se voyoit pressé par la faim, résolut d'entrer en négociation. Sulpicius, tribun militaire, en fut chargé, et il convint avec Brennus de lui donner mille livres d'or, à condition qu'il leveroit le siege, et qu'il sortiroit incessamment des états de la

république. On apporta l'or; mais quand il fut question de le peser, les Gaulois se servirent de faux poids. Les Romains se récriant contre cette supercherie, Brennus, au lieu de faire cesser une injustice si visible, mit, outre le poids, son épée et son baudrier dans le plat qui contrepesoit l'or. Sulpicius, outré d'une si indigne vexation, lui demanda la raison d'une conduite si extraordinaire. « Et qu'est-« ce que ce pourroit être, répondit insolem-« ment le barbare, sinon malheur aux vain-« cus? »

Pendant cette contestation Camille s'étoit avancé jusques aux portes de Rome avec son armée. Ayant appris qu'on étoit entré en conférence, il prit avec lui sept principaux officiers, et s'étant fait accompagner d'une grosse escorte, il résolut de se rendre au lieu de la conférence pour y ménager lui-même les intérêts de son pays, ou, comme il est plus vraisemblable, pour faire connoître aux députés des assiégés qu'il étoit en état de les dégager, et de faire bientôt lever le siege.

Son armée, par ses ordres, le suivoit au petit pas, et les Gaulois, qui se reposoient sur la foi d'un traité de paix, laisserent approcher les premiers corps de cette armée sans s'y opposer.

Aussitôt que Camille parut dans l'assemblée les députés du sénat s'ouvrirent pour lui faire place, comme au premier magistrat de la république. Après lui avoir rendu compte

du traité qu'ils avoient fait avec Brennus, ils se plaignirent de la supercherie que ce prince leur faisoit dans l'exécution : « Remportez cet « or dans le capitole, dit-il à ces députés, et « vous, Gaulois, ajouta-t-il, retirez-vous avec « vos poids et vos balances. Ce n'est qu'avec « du fer que les Romains doivent recouvrer « leur pays ». Brennus, surpris de cette hauteur qu'il n'avoit point encore éprouvée dans aucun Romain, lui représenta qu'il contrevenoit à un traité conclu. Mais Camille lui repartit qu'étant dictateur on n'avoit pu rien arrêter sans sa participation. La dispute s'échauffant, on en vint bientôt aux armes. Camille, qui l'avoit prévu, fit avancer ses troupes; on se chargea de part et d'autre avec fureur: les Romains, malgré l'inégalité du lieu où ils combattoient, poussent de tous côtés les Gaulois; Brennus les rallie, leve le siege, et campe à quelques milles de Rome. Camille le suit avec la même ardeur, l'attaque de nouveau, et le défait; la plupart des Gaulois furent tués sur la place, ou dans la fuite par les habitants des villages prochains.

Ce fut ainsi que Rome, qui avoit été prise contre toute apparence, fut recouvrée par la valeur d'un exilé qui sacrifia son ressentiment au salut de sa patrie. Mais s'il la sauva dans la guerre, et par la voie des armes, on peut dire qu'il la conserva une seconde fois pendant la paix, et après en avoir chassé les ennemis.

La ville étoit détruite, les maisons abattues,

les murailles de la ville rasées, comme nous l'avons dit; et il falloit, pour ainsi dire, chercher Rome dans Rome même. Dans une désolation si générale, les tribuns du peuple renouvelerent l'ancienne proposition de s'établir à Veïes, et ils demandoient qu'on y transférât le sénat et le peuple, et qu'on en fît le siege de l'empire.

Ils représentoient dans toutes les assemblées, l'extrême misere du peuple, échappé, comme tout nu, du naufrage, épuisé par tant de malheurs, sans forces, sans argent, et incapable de rebâtir une ville entiere, dont il ne restoit plus que des ruines: pendant que Veïes offroit aux Romains une place fortifiée par l'art et la nature, des bâtiments superbes, un air sain, et un territoire fertile.

Le sénat, qui s'étoit fait un point de religion de n'abandonner jamais Rome, n'opposoit à des motifs qui paroissoient si raisonnables que des prieres et des caresses. Les plus illustres de ce corps montroient au peuple les tombeaux de leurs ancêtres; d'autres les faisoient souvenir des temples que Romulus et Numa avoient consacrés, et ils n'oublierent pas cette tête d'homme trouvée autrefois dans les fondements du Capitole, et qui, selon la réponse des augures, signifioit que l'empire du monde seroit attaché à cette place, qui deviendroit comme la capitale de toutes les nations.

(An de Rome 364). Camille, qui seul dans

cette révolution, avoit plus d'autorité et de considération que le sénat entier, demandoit aux uns, pourquoi ils s'étoient enfermés dans le Capitole, et aux autres, pourquoi ils avoient combattu en pleine campagne avec tant de courage pour recouvrer Rome, s'ils étoient résolus de l'abandonner. « Songez, leur disoit-« il, qu'en vous retirant à Veïes, vous allez « prendre le nom d'un peuple vaincu, et aban-« donner celui de Romains avec les grandes « destinées que les dieux y ont attachées, et « qui avec votre nom passeront aux premiers « barbares qui s'empareront du Capitole, et « qui par ce changement deviendront peut-« être un jour vos maîtres et vos tyrans ». Ces motifs, tirés de la religion et de la gloire, toucherent un peuple superstitieux et hautain, qui préféroit l'espérance seule de l'empire aux commodités présentes de la vie; et une parole, échappée au hasard, acheva de le déterminer. Le sénat s'étoit assemblé extraordinairement pour délibérer sur une affaire si importante: c'étoit à L. Lucretius à opiner le premier. (1) Comme ce sénateur ouvroit la bouche pour dire son avis, on entendit le capitaine qui montoit la garde, crier à celui qui portoit le drapeau, de s'arrêter là, et d'y planter son enseigne: « Car, ajouta cet officier, c'est ici qu'il « faut demeurer. »

Cette voix, qui fut entendue dans le temps même qu'on étoit en peine du parti qu'on de-

(1) Plut. in Camillo.

voit prendre, sembla être venue du ciel : « J'accepte l'augure, s'écria Lucretius, et j'a« dore les dieux qui nous donnent un si heu« reux conseil » : Tout le sénat applaudit à son avis. Cette nouvelle, répandue dans le peuple, changea la disposition des esprits ; et une parole jetée au hasard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir que les raisons les plus solides du sénat. On ne parla plus de Veïes, chacun s'empressa de bâtir, sans même discerner son propre fonds de celui d'autrui. La république donna une maison située au capitole à M. Manlius, comme un monument de sa valeur, et de la reconnoissance de ses concitoyens. Mais, en même temps qu'elle récompensoit un service si important, elle crut devoir punir Q. Fabius Ambustus, qui avoit violé le droit des gens, et attiré le ressentiment et les armes des Gaulois.

C. Martius Rutilus, tribun du peuple, le fit assigner pour rendre raison devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avoit tenue dans son ambassade. Le sénat, qui ne pouvoit lui pardonner l'extrémité à laquelle il avoit réduit la république, ne s'intéressa point à sa défense ; tout le crédit que son pere avoit parmi le peuple ne put pas le sauver. Ses parents publierent qu'une mort subite avoit empêché la décision de cette affaire. C'est ce qui ne manquoit jamais d'arriver à ceux qui avoient le courage de prévenir leur condamnation et la honte du supplice.

Cependant ce qui étoit resté de citoyens dispersés dans les provinces, ceux qui pendant que les Gaulois étoient maîtres de Rome, s'étoient établis à Veïes (1), ou dans les villes voisines, les prêtres, les femmes, et les enfants, tous reviennent à Rome. On ne songe qu'à se loger: on bâtit de tous côtés; il étoit permis de prendre de la pierre où on en pourroit trouver. La tuile fut fournie aux dépens de l'état, et on poussa le travail avec tant d'ardeur, qu'en moins d'un an la ville fut entièrement rétablie.

Rome, pour ainsi dire, sembloit renaître de ses cendres; mais à peine ses habitants commençoient-ils à respirer que de nouvelles guerres leur firent reprendre les armes (an de Rome 365). Les Toscans, les Eques, et les Volsques, tous voisins de Rome, et par conséquent ses ennemis, firent une ligue pour l'accabler, avant qu'elle eût repris ses forces. Les Latins et les Herniques, quoiqu'alliés du peuple romain, mais toujours jaloux de sa grandeur, entrerent dans ce dessein, et fournirent leur contingent de troupes. Les uns et les autres se flattoient qu'après tant de pertes, ils trouveroient la ville sans défense. Ils se jetterent de concert, et par différents côtés, sur son territoire; et après avoir ravagé le pays, et réuni leurs troupes, ils marcherent droit à Rome. On en fit sortir les tribuns militaires à la tête des légions, pour empêcher les

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 4.

ennemis de pénétrer plus avant. Mais ces généraux, sans avoir combattu, se laisserent enfermer dans des gorges et dans des détroits. Tout ce qu'ils purent faire fut de gagner le sommet du mont de Mars, où ils se retrancherent. Leur camp étoit à la vérité hors d'insulte, à l'égard des ennemis, mais aussi il étoit inaccessible aux convois; et l'armée couroit risque de mourir de faim.

Dans cette extrémité, on eut recours à un général toujours supérieur aux périls et aux difficultés : (1) Camille fut nommé dictateur pour la troisieme fois. Aussitôt il fit prendre les armes à tous les citoyens, sans en excepter les vieillards. Au seul bruit de son nom et de sa marche, la peur saisit les ennemis; ils ne songent plus à vaincre; toute leur attention est de n'être point vaincus; ils se retranchent dans leur camp, qu'ils fortifient avec soin d'une palissade de pieux et d'un grand abattis d'arbres. Camille s'en approche, et en ayant reconnu la disposition, il remarqua que tous les matins il s'élevoit un grand vent qui venoit des montagnes. Sur cette observation il forma secrètement le plan de son entreprise. Une partie de ses troupes firent d'un côté du camp une fausse attaque, pendant que de l'autre, des soldats instruits des intentions de leur général, jetterent contre cette clôture de bois des traits enflammés et des matieres combustibles, qui, à la faveur du vent qui s'éleva

(1) Plut. in Camillo.

à l'ordinaire, eurent bientôt embrasé cette palissade. Le feu gagne les tentes, le soldat effrayé, sans attendre l'ordre de ses officiers, se jette avec précipitation hors du camp. Tout sort en foule et en confusion, et tombe dans les armes des Romains, qui en font un grand carnage. Camille envoya pour lors éteindre le feu pour sauver le butin, dont il fit la récompense de ses soldats.

Le même bonheur l'accompagna contre les Eques et les Toscans. Il leur fit la guerre pendant près de quatre ans, soit comme dictateur, soit en qualité de tribun militaire: et dans toutes ces guerres il eut le même succès, et en revint toujours victorieux.

Mais, sans m'arrêter à cette suite d'actions glorieuses, qui ne sont point de mon sujet, je me contenterai d'observer qu'il ne fut pas moins redevable à sa sagesse qu'à sa valeur du titre que ses concitoyens lui déférerent, de restaurateur de sa patrie, et de second fondateur de Rome.

De tous les Romains, il n'y eut que Marcus Manlius, personnage consulaire, qui s'opposa à cette estime générale. C'étoit à la vérité un des plus braves guerriers que Rome eût jamais élevés; mais son ambition et sa vanité étoient encore plus grandes que sa valeur: (1) il ne pouvoit souffrir qu'on lui préférât Camille dans la conduite des armées. « Si je n'a-« vois conservé la forteresse et le Capitole,

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 11. Plut. in Camillo.

« disoit-il, Camille eût-il pu recouvrer Rome ?
« Et quand il en a chassé les Gaulois, ne sait-
« on pas qu'il les a surpris dans une confé-
« rence, et dans le temps même qu'ils se repo-
« soient sur la foi d'un traité solennel ? »

(An de Rome 367). C'étoit par de pareils discours qu'il soulageoit son envie, et qu'il tâchoit d'obscurcir la gloire d'un homme qu'il regardoit comme son rival. L'ambition dont il étoit dévoré se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie. Il se mit à flatter le peuple, comme auroit pu faire un tribun; et, non content de renouveler les propositions dangereuses du partage des terres, le fondement ou le prétexte de toutes les séditions, il tâcha d'en exciter de nouvelles, sous prétexte de vouloir soulager le peuple, et de lui fournir les moyens d'acquitter les dettes que la plupart des plébéiens avoient contractées pour rebâtir leurs maisons. Il payoit pour les uns, et répondoit pour les autres. Il vendit ses terres pour acquitter leurs dettes, et il déclara que, tant qu'il lui resteroit un sou de bien, il ne souffriroit point qu'on mît ses concitoyens dans les fers. Quelquefois il les arrachoit des mains de leurs créanciers, et empêchoit qu'on ne les menât en prison. Par cette conduite violente et séditieuse, il se fit bientôt comme une garde et une escorte de tous ces gens, dont la plupart avoient consumé leur

bien dans la débauche, qui ne l'abandonnoient plus, et qui excitoient un tumulte continuel dans la place.

Il leur représentoit, tantôt en public, et tantôt en particulier, que les nobles, non contents de posséder seuls des terres qui devroient être partagées également entre tous les citoyens, s'étoient encore approprié l'or destiné à payer les Gaulois, et qui provenoit de la contribution volontaire de tous ceux qui s'étoient enfermés dans le Capitole. Il ajoutoit que ces mêmes patriciens s'étoient encore enrichis du butin trouvé dans le camp de Brennus, et dont le prix seul suffisoit pour acquitter toutes les dettes du peuple.

Ce discours répété en différentes occasions, et semé adroitement par ses partisans, souleva la multitude. Toutes les autres prétentions cesserent; un si grand objet, et l'espérance de voir toutes les dettes des particuliers acquittées, ne laisserent point d'autres pensées que le desir de tirer ces richesses des mains des patriciens. La sédition s'augmentoit de jour en jour, et son auteur la rendoit encore plus formidable. Le sénat, dans ce désordre, résolut d'avoir recours au remede ordinaire, et de créer un dictateur: on se servit du prétexte d'une nouvelle guerre contre les Volsques. Mais personne n'ignoroit que ce magistrat auroit des ennemis plus redoutables à combattre dans la ville qu'au dehors: (an de

Rome 368). Cette dignité tomba à A. Cornelius Cossus, qui nomma Quintius Capitolinus pour général de la cavalerie.

(1) Les Volsques furent défaits; mais la sédition augmentoit tous les jours, et le dictateur fut obligé de revenir à Rome. Après avoir concerté avec le sénat la conduite qu'il devoit tenir, il se rendit sur la place, accompagné du sénat et d'une foule de patriciens; il monta sur son tribunal, d'où il envoya un licteur sommer Manlius de comparoître devant lui.

Manlius, se voyant cité devant le souverain magistrat de la république, se fit suivre sur la place par tous ses partisans, et il approcha du tribunal du dictateur avec une escorte si nombreuse qu'il pouvoit donner plus de crainte à ses juges qu'il n'étoit capable d'en prendre de leur autorité. Le sénat et le peuple étoient séparés comme deux partis différents, près d'en venir aux mains, ayant chacun leur chef à leur tête.

Alors le dictateur ayant fait faire silence, et s'adressant à Manlius: « Je sais, lui dit-il, « que vous accusez les principaux du sénat « d'avoir détourné l'or destiné pour les Gau-« lois, et le butin fait dans leur camp, et que « vous avez fait espérer en même temps au « peuple que ce fonds seul suffiroit pour ac-« quitter toutes ses dettes. Je vous commande « de nommer tout à l'heure ceux que vous « accusez d'avoir détourné cette partie du tré-

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 15.

« sor public ; sinon, pour empêcher que vous
« ne séduisiez plus long-temps le peuple par
« des mensonges et des espérances trompeuses,
« j'ordonne qu'on vous conduise sur le champ
« en prison, comme un séditieux et un ca-
« lomniateur (1). »

Manlius, surpris de la maniere impérieuse et sévere dont le dictateur l'interrogeoit, et sans vouloir s'engager dans les preuves d'un fait de cette importance, lui répondit qu'il lui demandoit une chose qu'il savoit aussi bien que lui ; et il ajouta : « Mais ce qui vous fâche,
« vous, A. Cornelius, et ce qu'il y a dans cette
« assemblée de sénateurs ou de patriciens,
« n'est-ce pas cette foule de peuple dont je suis
« environné ? Que ne m'enlevez-vous cette
« affection dont vous êtes si jaloux ? ou du
« moins que ne tâchez-vous de la partager avec
« moi ? Soulagez les pauvres citoyens qui gé-
« missent sous le poids des usures dont ils sont
« accablés ; empêchez qu'on ne les jette dans
« les fers ; prenez la protection de ces généreux
« plébéiens, qui, à mon exemple ont conservé
« le Capitole ; défendez ceux qui au prix de
« leur sang ont recouvré l'endroit même où
« est placé votre tribunal et le siege de votre
« empire ; payez les uns, répondez pour les
« autres, et vous verrez la multitude vous sui-
« vre et vous marquer sa reconnoissance et son
« attachement. »

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 15. Plut. in Camillo. Diod. Sic. lib. XV, cap. 35.

Le dictateur lui repartit qu'il ne prendroit pas le change, qu'il lui commandoit de parler sans tant de détours, et de nommer précisément ceux qu'il accusoit d'avoir profité de l'or et des dépouilles des Gaulois, ou de reconnoître devant tout le peuple qu'il n'étoit qu'un calomniateur. Manlius, pressé et confus, lui dit qu'il n'étoit pas résolu de donner cette satisfaction à ses ennemis. Sur quoi le dictateur commanda qu'on le conduisît en prison. Les licteurs ne l'eurent pas plutôt arrêté que Manlius, pour faire soulever le peuple, invoqua tous les dieux qui étoient révérés au Capitole et dans Rome; et se tournant du côté de la multitude : « Souffrirez-vous, généreux Ro-« mains, s'écria-t-il, que votre défenseur soit « traité si indignement par des ennemis jaloux « de sa gloire. »

Mais, malgré ses cris, l'ordre du dictateur fut exécuté. On le conduisit en prison, et personne ne branla pour le secourir. Le grand nombre de ses partisans se contenterent de marquer leur douleur par des habits de deuil; ce qui ne se pratiquoit que dans les plus grandes calamités. Il y en eut même qui laisserent croître leur barbe et leurs cheveux. Le dictateur se démit de sa dignité, après avoir triomphé par la victoire qu'il avoit remportée sur les Volsques. Le peuple ne fit voir qu'un chagrin morne dans un jour de joie, et on l'entendit dire que le principal ornement manquoit à ce superbe triomphe; et qu'il étoit

surpris de n'y pas voir Manlius chargé de chaînes attaché au char du dictateur. Il y en avoit même qui, pour émouvoir la multitude, lui représentoient que Manlius avoit eu assez de courage pour défendre seul tout le peuple contre les Gaulois; mais que parmi un si grand peuple, il ne se trouvoit pas un seul homme qui entreprît de défendre Manlius contre le sénat; qu'il étoit honteux qu'on traitât si indignement un consulaire, et qu'il falloit rompre les fers du défenseur de la liberté publique. Le sénat craignant que le peuple en fureur ne brisât les portes des prisons, et que Manlius délivré par des voies aussi violentes ne poussât plus loin son audace, crut assoupir cette affaire en le relâchant de sa propre autorité. Mais, au lieu d'appaiser la sédition, il donna, par une politique si timide, un chef aux séditieux, et un chef irrité par la honte de sa prison, et incapable de suivre des conseils modérés.

En effet il ne fut pas plutôt sorti de prison, qu'au lieu de profiter de sa disgrace il excita de nouveau le peuple à faire revivre ses anciennes prétentions. Il ne parloit dans les assemblées particulieres que de la justice qu'il y avoit à partager les terres publiques, et de la nécessité d'établir une juste égalité entre tous les citoyens d'une même république. « Mais « vous ne viendrez jamais à bout d'une si haute « entreprise, ajouta-t-il en adressant la parole « à ses partisans les plus dévoués, tant que « vous n'opposerez à l'orgueil et à l'avarice

« des patriciens, que des plaintes, des murmu-
« res et de vains discours. Il est temps de vous
« affranchir de leur tyrannie : il faut abattre
« les dictatures et les consulats. Etablissez un
« chef qui commande aussi bien aux patriciens
« qu'au peuple. Si vous me jugez digne de
« cette place, plus vous me donnerez de pou-
« voir, et plutôt vous assurerez-vous la posses-
« sion des choses que vous demandez depuis
« si long-temps. Je ne veux d'autorité que
« pour vous faire tous riches et heureux. »

On prétend que par ce discours séditieux il avoit voulu insinuer à ses créatures le dessein de rétablir la royauté en sa personne; mais on ne sait de quelles personnes il prétendoit se servir dans une entreprise aussi difficile, ni jusqu'où il poussa ce projet ambitieux: ce qui paroît de plus certain, c'est qu'il se faisoit des assemblées secretes dans sa maison du Capitole; qu'il n'y appeloit ni A. Manlius, ni T. Manlius ses freres, ni aucun de ses parents, et qu'on n'y voyoit au contraire que des gens abymés de dettes ou déshonorés par leurs débauches.

(An de Rome 369.) Le sénat, effrayé de ces cabales, rendit un décret et un sénatus-consulte par lequel il étoit ordonné aux tribuns militaires, qui représentoient les consuls, *de veiller exactement à ce que la république ne reçût aucun dommage:* formule qui ne se prononçoit que dans les plus grands périls de l'état, et qui donnoit à ces magistrats une autorité peu différente de celle du dictateur. On

proposa ensuite différents moyens pour prévenir les mauvais desseins de Manlius: quelques sénateurs s'écrierent que la république dans cette occasion auroit besoin d'un autre Servilius Ahala qui, par un coup hardi et la mort d'un mauvais citoyen, rétablit le calme et la tranquillité.

Mais M. Menius et Q. Petillius, quoique tous deux tribuns du peuple, s'offrirent au sénat, et ouvrirent un avis plus sûr et plus convenable à la modération de cette compagnie. Ces deux magistrats, prévoyant que la perte de leurs dignités suivroit de près celle de la liberté, représenterent que dans la disposition où étoient les esprits on ne pouvoit attaquer Manlius à force ouverte sans intéresser le peuple à sa défense; que des voies de fait étoient toujours dangereuses, et pouvoient exciter une guerre civile; qu'il falloit commencer par séparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius; qu'ils étoient près de se rendre ses accusateurs, comme d'un homme qui affectoit la tyrannie; que le peuple, de protecteur de Manlius, deviendroit son juge, et un juge inexorable, quand il verroit qu'il s'agiroit d'un attentat et d'une conspiration contre la liberté; que l'accusé étoit patricien, et que des tribuns seroient ses accusateurs. Le sénat embrassa ce conseil: on fit assigner Manlius; et, comme il s'agissoit d'un crime capital, il parut devant ses juges vêtu de deuil. Mais il se présenta seul, sans qu'aucun de ses parents

voulût l'accompagner, ni s'intéresser dans sa disgrace ; tant l'amour de la liberté et la crainte d'être assujettis prévaloient dans le cœur des Romains sur toutes les liaisons du sang et de la nature.

Ses accusateurs lui reprocherent ses discours séditieux, les changements qu'il avoit proposé de faire dans le gouvernement, ses largesses intéressées pour soulever la multitude, et la fausse accusation dont il avoit offensé tout le corps du sénat. Manlius, sans entrer dans la discussion de ces différents chefs, n'y répondit que par le récit de ses services, et des témoignages qu'il en avoit reçus de ses généraux : il représenta des bracelets, des javelots, deux couronnes d'or, pour être entré le premier dans une ville ennemie par la breche ; huit couronnes civiques, pour avoir sauvé la vie dans des batailles à autant de citoyens, et trente dépouilles d'ennemis qu'il avoit tués de sa main en combat singulier. Il se découvrit en même temps la poitrine, qu'il fit voir toute couverte des cicatrices que lui avoient laissé les blessures qu'il avoit reçues dans ces combats : enfin il appela Jupiter et les autres dieux à son secours ; et, se tournant vers l'assemblée, il conjura le peuple de jeter les yeux sur le Capitole avant que de le condamner.

Le peuple, attendri par un spectacle si touchant, ne pouvoit se résoudre à user de toute la sévérité des lois contre un homme qui venoit de sauver la république. La vue du Ca-

pitole, où il avoit combattu si vaillamment contre les Gaulois, affoiblissoit l'accusation, et attiroit la compassion de la multitude. Les tribuns s'apperçurent bien que s'ils n'éloignoient le peuple de la vue de cette forteresse le criminel y trouveroit un asile contre les accusations les mieux prouvées: ainsi, de peur qu'il ne leur échappât, ils remirent la décision de cette affaire à un autre jour, et ils assignerent le lieu de l'assemblée hors de la porte Flumentane: alors, comme l'objet qui l'avoit sauvé ne frappoit plus les yeux de ses juges, Manlius fut condamné à être précipité du haut du Capitole même; et ce lieu, qui avoit été le théâtre de sa gloire, devint celui de son supplice et de son infamie. Depuis ce temps-là aucun de ses descendants ne prit le nom de *Marcus:* sa maison, qui avoit servi à ses assemblées secretes, fut rasée, et il fut ordonné qu'aucun patricien ne pourroit demeurer au Capitole, de peur que la situation avantageuse d'un fort qui dominoit sur toute la ville ne fît naître et ne facilitât le dessein de l'assujettir.

(An de Rome 370.) Le peuple qui plaint indifféremment tous les malheureux, sans distinguer les criminels des innocents, ne fut pas long-temps sans regretter Manlius: il eut bientôt oublié son ambition; il ne se souvint que de son courage et de sa valeur, et sur-tout de l'attachement qu'il avoit fait paroître pour ses intérêts. Ceux qui en avoient reçu des bienfaits reprochoient à la multitude que ses fa-

voris ne duroient pas long-temps, et que le peuple les avoit toujours abandonnés lâchement à la cruauté du sénat; que ce premier ordre ne pouvoit souffrir de vertus trop éclatante; que Sp. Cassius, autre consulaire qui les appeloit au partage des terres, que Melius, qui dans une famine les avoit assistés si généreusement, avoient été misérablement opprimés par la jalousie des grands; et que par les mêmes artifices, ils venoient de perdre Manlius, qui n'avoit péri que parceque ce généreux citoyen les vouloit délivrer des usures énormes dont ils étoient accablés. (An de Rome 371.) La peste, qui arriva peu de temps après, ne manqua pas d'être attribuée par le petit peuple au supplice de ce consulaire: on disoit que Jupiter, vengeur d'un sang si illustre, n'avoit pu souffrir qu'on eût fait périr si injustement le défenseur de son temple.

De nouvelles guerres qui s'allumerent successivement contre les Volsques, les Circéiens et les Prénestins, et qui durerent près de six ans, étoufferent ces bruits populaires: la paix fit renaître de nouvelles dissentions, comme si c'eût été la destinée de Rome de ne pouvoir conserver en même temps la tranquillité au-dedans et au-dehors de l'état.

Un grand nombre de plébéiens s'étoient distingués dans ces guerres, et y avoient même acquis des richesses qui leur donnoient une nouvelle considération: ces plébéiens, qui avoient le courage élevé, oserent aspirer au

consulat et au commandement des armées. Pour y parvenir ils insinuoient dans toutes les assemblées qu'on ne verroit jamais la concorde parfaitement rétablie dans la république tant que les dignités seroient réservées aux seuls patriciens ; que l'égalité étoit le fondement le plus solide de l'union, et qu'il falloit admettre indifféremment dans le consulat des plébéiens comme des patriciens ; que l'espérance de parvenir à tous les honneurs de la république exciteroit une noble émulation entre les deux ordres de l'état, et qu'il n'y auroit plus de plébéien qui ménageât sa vie quand les dignités, les honneurs, la noblesse, et la gloire, seroient communes entre tous les citoyens.

Le petit peuple, uniquement touché des commodités de la vie, parut peu sensible à ces prétentions si magnifiques; les patriciens, d'un autre côté, s'y opposerent long-temps et avec beaucoup de courage et de fermeté : ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat et les tribuns du peuple. Enfin les larmes d'une femme emporterent ce que l'éloquence, les brigues, et les cabales des tribuns, n'avoient pu obtenir; tant il est vrai que ce sexe artificieux n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse au succès de ses desseins : c'est ce qu'il faut développer par rapport à la matiere que nous traitons.

(1) M. Fabius Ambustus, outre ses trois

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 34.

fils dont nous venons de parler au sujet de la guerre des Gaulois, avoit encore deux filles, dont l'aînée étoit mariée à Ser. Sulpicius, patricien de naissance, et qui étoit alors tribun militaire; et la cadette avoit épousé un riche plébéien appelé C. Licinius Stolon. (An de Rome 377.) Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur, qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat, frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer: ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius; sa sœur ne la rassura que par un souris fin, et qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions: sa vanité, blessée par une différence si humiliante, la jeta dans une sombre mélancolie. Son pere et son mari lui en demanderent plusieurs fois le sujet, sans pouvoir l'apprendre: elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux Romains, à qui elle étoit chere, redoublerent leurs empressements, et n'oublierent rien pour lui arracher son secret. Enfin, après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur curiosité, elle feignit de se rendre; elle leur avoua les larmes aux yeux, et avec une espece de confusion, que le chagrin la feroit mourir si, étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frere.

Fabius et Licinius, pour l'appaiser, lui firent des promesses solennelles de n'épar-

gner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur; et, sans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils porterent tout d'un coup leurs vues jusqu'au consulat. Le beau-pere, quoique patricien, se joignit à son gendre; et par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius et lui associerent dans leur dessein L. Sextius, d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur et par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, et auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre pour pouvoir remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius et L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un degré pour parvenir à la souveraine magistrature : ils l'obtinrent sans peine. A peine eurent-ils fait ce premier pas, qu'ils résolurent de travailler à rendre le consulat commun aux deux ordres de la république : pour y parvenir, et empêcher que le sénat par son crédit ne mît deux patriciens en même temps dans les deux places de consuls, ils formerent le projet d'une loi par laquelle il seroit statué que l'une de ces deux places ne pourroit jamais être remplie que par un plébéien.

Il étoit question d'intéresser tout le corps du peuple dans ce projet; ce qui n'étoit pas si

aisé, la multitude étant bien plus touchée de l'espérance du partage des terres, ou de la diminution des dettes, que de la dignité consulaire, qui ne pouvoit jamais regarder que les plus puissants de son ordre. Ainsi les deux tribuns convinrent de lier, pour ainsi dire, ces propositions ensemble, et de faire passer la loi du consulat à la faveur de celle du partage des terres. Ils y en ajouterent une troisieme aussi avantageuse à la multitude, et qui devoit servir à réprimer les usures: on proposoit de déduire sur le capital des dettes ce qui auroit été payé pour des intérêts excessifs, et le principal devoit être acquitté en trois années et en trois paiements égaux.

Le projet de la seconde loi regardoit le partage des terres conquises, sujet perpétuel de division entre le sénat et le peuple. Mais, comme les tribuns prévirent que tout le corps des patriciens, et même des riches plébéiens qui en possédoient depuis long-temps, se souleveroient de concert contre cette proposition, et que leur opposition pourroit empêcher la publication de la loi touchant le consulat, ils se renfermerent à demander qu'au moins il fût défendu d'en posséder à l'avenir plus de cinq cents arpents, et que ce qui se trouveroit excédant ce nombre fût ôté aux riches, et distribué à ceux qui ne jouissoient d'aucun fonds de terre.

Enfin par la troisieme loi, l'unique objet de ces tribuns, il étoit ordonné qu'on n'éliroit plus de tribuns militaires; qu'on rétabliroit

le consulat avec toutes ses prérogatives, et que l'un des consuls seroit toujours pris du corps des plébéiens.

Les deux tribuns proposerent ces lois dans la premiere assemblée. Jamais la division, les intrigues, et les cabales, ne furent plus vives. C'étoit attaquer en même temps le sénat et la noblesse par tout ce qui excite les desirs les plus violents des hommes, les richesses et les honneurs. Tout le corps des patriciens s'éleva contre ces propositions; le peuple, de son côté, soutint les tribuns avec chaleur: il y eut même des transfuges dans les deux partis. Le riche plébéien, devenu contraire aux intérêts de son ordre par ses acquisitions, craignoit qu'on ne lui enlevât une partie de son bien; et le noble et le patricien qui ne se trouvoient de fonds de terre que la quantité prescrite par la loi l'approuvoient dans la vue de se rendre agréables au peuple, et de parvenir par sa faveur aux premieres dignités de la république. La ville étoit remplie de tumulte, la discorde régnoit par-tout; les familles mêmes étoient partagées; chacun prenoit parti selon ses vues et ses intérêts; et Rome se trouvoit dans ces agitations qui précedent ordinairement les séditions et la guerre civile.

L'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien d'arrêté. Les deux tribuns, chefs du parti, employerent le temps qui se passa jusqu'à l'assemblée prochaine à cabaler, et à s'assurer des suffrages de la multitude; le sénat, de

son côté, tint différents conseils, tant en public qu'en particulier. Enfin il eut recours à une ressource dont il avoit déja tiré de grands avantages: il gagna quelques tribuns du peuple. Ceux-ci, jaloux de ce que Licinius et Sextius rappeloient à eux toute l'autorité de leur college, firent assurer secrètement le sénat de leur opposition. Licinius et Sextius, qui ignoroient cette intelligence, convoquerent l'assemblée, dans la confiance que rien n'étoit capable d'empêcher la réception de leurs lois; ils ordonnerent qu'on en fît la lecture, et ils inviterent en même temps tous les tribuns à donner leurs suffrages: mais les tribuns gagnés par le sénat se leverent aussitôt, et déclarerent qu'ils s'y opposoient formellement.

C'étoit, comme nous l'avons déja dit, un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun, dont le pouvoir et le privilege à cet égard consistoit en ce seul mot latin, Veto, *Je l'empêche:* terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plébéiens, que, sans être obligés de dire les raisons de leur opposition, il suffisoit pour arrêter également les résolutions du sénat et les propositions des autres tribuns.

Ainsi les lois furent rejetées, et le sénat triomphoit; mais Sextius, quoique surpris de l'infidélité de ses collegues, ne relâcha rien de sa fermeté, et prenant son parti sur le champ: « Aux dieux ne plaise, dit-il, que je « viole le plus beau privilege du peuple, quoi-

« que ses magistrats ne s'en servent aujour-
« d'hui que contre ses intérêts. Mais puisque « les oppositions ont tant de force, nous nous « servirons à notre tour des mêmes armes ». Puis adressant la parole au sénat et aux patriciens : « Faites, messieurs, ajouta-t-il, tant « d'assemblées qu'il vous plaira pour l'élection « des tribuns militaires, je vous ferai voir que « ce mot *veto*, qui vous est aujourd'hui si « agréable dans la bouche de mes collegues, « ne vous fera pas tant de plaisir dans la « mienne. »

Ces menaces ne furent point vaines; car le temps étant venu d'élire de nouveaux tribuns militaires, Licinius et Sextius s'opposerent hautement à toute élection, en même temps qu'ils surent se faire continuer dans le tribunat plébéien (An de Rome 382). Ils renouvelerent la même opposition pendant les cinq années suivantes, en sorte que la république, sans chefs, tomba, par l'opiniâtreté des uns et des autres, dans une espece d'anarchie qui ne fut interrompue que par la création de quelques *entre-roi*, qu'on n'élut que pour tenter de trouver quelque voie de conciliation.

Cependant la guerre étrangere, qui paroissoit un moindre mal que ces divisions domestiques, vint pour ainsi dire au secours du sénat. Les habitants de Vélitres firent des courses sur les terres de la république, et assiégerent ensuite Tusculum, ville alliée du peuple romain. Comme on ne pouvoit pas se dispenser d'ar-

mer pour repousser cette insulte, les deux tribuns du peuple furent contraints de lever leur opposition, et on procéda à l'élection des tribuns militaires qui devoient marcher en campagne.

Les ennemis furent battus et le siege de Tuscule levé. On assiégea ensuite Vélitres; mais cette place n'ayant pas été prise par ceux qui en avoient commencé le siege, l'on fut encore obligé de créer de nouveaux tribuns militaires (an de Rome 383.) Licinius et Sextius ne l'ayant pu empêcher, trouverent le moyen de faire comprendre dans cette élection Fabius Ambustus, beau-pere de Licinius.

Ces deux hommes, habiles, entreprenants, et soutenus d'un tribun militaire, régnoient impérieusement dans toutes les assemblées. Ils représenterent au peuple que dans une république toutes les dignités devoient être également la récompense du mérite sans distinction de naissance ou de richesses. Et Sextius qui étoit naturellement éloquent, se tournant vers le sénat, et apostrophant les patriciens, il leur demandoit fièrement s'ils ne pouvoient vivre avec cinq cents arpents de terre, pendant qu'on n'en avoit distribué à leurs ancêtres que deux arpents pour chaque chef de famille, et que la plus grande partie du peuple n'en avoit pas encore davantage. « Mais c'est, « dit-il, ce partage si inégal entre les citoyens « d'une même république, qui est cause que le « peuple gémit sous le poids des usures, et

« que nous voyons tous les jours des hommes « libres dans les fers, et traînés en prison « comme des esclaves. Et il ne faut pas, ajouta-« t-il, se flatter ni que les riches apportent « quelque modération à leur avarice, ni que « les patriciens relâchent quelque chose de cet « empire tyrannique qu'ils exercent sur nos « biens et sur nos personnes, à moins que le « peuple n'ait assez de courage pour faire un « consul de son corps, qui soit l'interprête « de ses besoins, et protecteur de sa liberté. »

En même temps que Sextius, par de pareils discours, fomentoit l'animosité des plébéiens contre le sénat, ses amis et ses partisans gagnerent ses collegues, qui leverent enfin leur opposition : Sextius, débarrassé de cet obstacle, convoqua l'assemblée du peuple. Le sénat, consterné du changement des tribuns qui lui manquoient de parole, eut recours, comme dans les plus grands périls de la république, à un dictateur; (an de Rome 384) et tous les sénateurs, par des vœux unanimes, déférerent cette dignité à Camille. C'étoit pour la quatrieme fois qu'il en étoit revêtu: il ne l'accepta dans cette conjoncture qu'avec répugnance. Indifférent entre la noblesse et le peuple, et uniquement attaché au corps entier de la république, il eût bien voulu ne point prendre de parti; mais l'animosité étoit trop grande, et les tribuns trop opiniâtres et trop emportés, pour pouvoir se flatter de les ramener par des conseils modérés. Les deux tri-

buns, assurés de leurs collegues qui avoient levé leur opposition, se croyoient maîtres de faire recevoir leurs lois, lorsque le dictateur, pour gagner du temps, fit publier une ordonnance par laquelle il étoit ordonné au peuple romain de se trouver au champ de Mars pour le suivre à la guerre.

Cet édit d'un magistrat qui avoit pouvoir de vie et de mort sur ses concitoyens, causa beaucoup d'inquiétude au peuple. Les tribuns pour le rassurer eurent l'audace de menacer le dictateur de le condamner à une amende de cinquante mille dragmes (1), s'il ne révoquoit son édit. Mais pendant ces disputes le temps s'écoula, la nuit survint, et ceux du peuple qui malgré l'édit du dictateur s'étoient trouvés à l'assemblée avec les tribuns, furent obligés de se retirer sans avoir rien arrêté; ce qui avoit été la principale vue du dictateur. Il se démit ensuite de sa dignité, soit que considérant son âge avancé, et peut-être se souvenant encore de son exil, il ne voulût pas se commettre de nouveau avec des furieux, ou, ce qui a paru plus vraisemblable à Tite-Live (1), qu'on l'eût averti qu'il y avoit eu quelque défaut dans la maniere de prendre les auspices à sa création de dictateur. On sait

(1) La dragme, monnoie des Grecs, valoit un gros d'argent. C'étoit la même chose que le denier à l'égard de la valeur, c'est-à-dire 7 ou 8 sous monnoie de France, selon la plus commune opinion. — (2) Tit. Liv. lib. VI, cap. 38.

assez à quel point de superstition les Romains, alors aussi grossiers et aussi ignorants que courageux, avoient poussé ces observations scrupuleuses. Si l'augure dans ses oraisons préparatoires prononçoit une seule parole pour une autre; si le voile dont il couvroit sa tête tomboit, ou si lui-même ne se levoit ou ne se remettoit pas sur son siege dans les circonstances ou les temps marqués, la moindre de ces formalités omises parmi un nombre infini d'autres cérémonies, suffisoit pour déclarer nulles les délibérations ou les élections qu'on avoit faites en conséquence de cet acte de religion; et un homme capable de mépriser les augures étoit regardé comme un impie et un sacrilege. Il n'est donc pas surprenant qu'un magistrat aussi pieux que Camille n'eût pas voulu retenir plus long-temps une dignité qui lui avoit été conférée contre la disposition et les préjugés de sa religion; et ce qui doit faire croire qu'il ne l'avoit pas abdiquée par la crainte des tribuns du peuple, c'est que peu de temps après il l'accepta de nouveau, et dans un temps où l'affaire du consulat n'étoit point encore terminée. Cependant comme, dans une conjoncture si difficile, le sénat ne croyoit pas pouvoir se passer d'un dictateur pour opposer son autorité aux brigues et aux cabales des tribuns, (an de Rome 385) il déféra cette grande dignité à P. Manlius, qui jusqu'alors avoit paru attaché aux intérêts de son ordre et de sa compagnie. Mais l'élection que

ce magistrat fit d'un plébéien, appelé C. Licinius, pour général de la cavalerie, déclara son penchant secret pour le parti du peuple, quoiqu'il tâchât de justifier une nomination si extraordinaire, et qui n'avoit point encore eu d'exemple, sur la dignité de tribun militaire, que ce C. Licinius avoit déja exercée, et en quoi il faut le distinguer de C. Licinius Stolon, qui n'étoit que tribun du peuple. Le dictateur, pour s'excuser d'un pareil choix, alléguoit je ne sais quelle alliance entre sa maison et celle de Licinius : ce qui fait voir combien la fidélité est rare dans les troubles d'un état, à cause des secretes liaisons qui se trouvent entre des citoyens d'une même ville, quoique de différents partis. Sextius, ne craignant rien du dictateur ni du général de la cavalerie, se flattoit de venir heureusement à bout de tous ses desseins : il employoit son éloquence dans toutes les assemblées pour inspirer au peuple sa propre ambition. Mais la multitude, qui souhaitoit passionnément le partage des terres et quelque soulagement dans ses dettes, ne montroit que de l'indifférence pour le consulat : et ce peuple généreux respectoit dans le sang des patriciens la source glorieuse de tant de généraux sous lesquels il étoit accoutumé de combattre et de vaincre.

Les deux tribuns, alarmés de cette froideur, feignirent de ne vouloir plus prendre de part aux affaires. Ils refuserent même l'un et l'autre de concourir dans l'élection qui se devoit faire

de nouveaux tribuns pour l'année suivante. Sextius représentoit dans toutes les assemblées que son collegue et lui avoient vieilli inutilement dans cette dignité ; qu'il y avoit neuf ans qu'ils combattoient contre le sénat pour les intérêts du peuple, (1) dont ils se voyoient à la veille d'être abandonnés ; que les plébéiens vouloient bien entrer dans le partage des terres, et qu'ils n'avoient pas moins d'empressement d'être déchargés de leurs dettes, mais que quand il s'agissoit de l'honneur de leurs magistrats et de la récompense que méritoient leurs services, on ne voyoit que froideur et qu'indifférence. Pour lors Sextius se montrant à découvert : « Sachez, dit-il au peuple, que « nos propositions sont inséparables. Il faut « vous résoudre à les passer conjointement ; et « si nous n'obtenons le consulat par vos suf« frages, vous n'aurez ni terres de conquête, « ni diminution de vos dettes ; et je vous dé« clare que mon collegue et moi nous renon« çons à une charge qui ne produit que de l'in« gratitude. »

Ce qu'il y avoit de sénateurs et de patriciens dans cette assemblée ne purent assez s'étonner de l'effronterie avec laquelle ce tribun audacieux faisoit un aveu si public de son ambition. Appius Claudius, petit-fils du décemvir, prenant la parole et l'adressant à la multitude : « Au moins, leur dit-il, ne vous est-il plus « permis de douter que vos tribuns n'ont ex-

(1) Tit. Liv. lib. VI, cap. 39.

« cité tant de séditions que pour leur propre « intérêt. Vous voyez que ces nouveaux Tar- « quins vous menacent impunément que vous « n'aurez point de terres, ni la république de « magistrats, si on ne leur abandonne le con- « sulat. »

Le peuple sentoit bien tout l'orgueil et toute l'indignité qui se trouvoient dans cette alternative; mais l'affaire étoit engagée trop avant. La multitude, qui craignoit de perdre ses défenseurs, s'engagea solennellement de suivre aveuglément leurs intentions. Ce ne fut qu'à cette condition que ces deux magistrats daignerent consentir à la continuation de leur tribunat; et les plus ambitieux de tous les hommes eurent encore l'adresse de se faire un nouveau mérite de la durée de leur empire et de leur domination.

Le sénat et la noblesse furent épouvantés de l'audace de deux hommes qui avoient trouvé le secret de se perpétuer dans deux charges annuelles par leur institution, mais qu'ils alloient rendre héréditaires dans leurs familles. Les sénateurs se reprochoient leur foiblesse, et ne pouvoient envisager sans chagrin avec quelle diminution d'autorité ils laisseroient à leurs enfants cette dignité qu'ils avoient reçue de leurs peres. Tout étoit en mouvement dans la ville, et ses habitants à la veille de prendre les armes les uns contre les autres, lorsqu'ils furent obligés de les tourner contre une nuée de Gaulois qui, des bords de la mer Adriati-

que, s'avançoient vers Rome pour venger la défaite de leurs compatriotes.

Des ennemis aussi redoutables suspendirent les divisions qui agitoient la république. Il ne fut plus question de disputer de la capacité et de la valeur entre les patriciens et les plébéiens. (An de Rome 386.) Un péril commun, l'interprete le plus sûr du véritable mérite, réunit tous les vœux, et les tribuns du peuple demanderent Camille pour dictateur avec autant d'empressement que le sénat. Ce fut pour la cinquieme fois qu'il fut élevé à cette suprême dignité. La victoire sous un si grand capitaine ne fut ni difficile ni douteuse. Les Gaulois furent défaits; il en périt un grand nombre sur le champ de bataille, et le reste, dispersé par la fuite, et sans se pouvoir rallier, fut assommé par les paysans. La fin de cette guerre fut le commencement d'un nouveau trouble dans le dedans de l'état, et on vit renaître les anciennes divisions. Licinius et Sextius, ces tribuns perpétuels, résolurent d'emporter le consulat, à quelque prix que ce fût. Ils convoquerent pour cela l'assemblée du peuple; et sans s'arrêter à haranguer à leur ordinaire, ils ordonnerent qu'on recueillît les suffrages. Le dictateur, qui s'étoit rendu dans la place, suivi de tout le sénat, voulut s'y opposer; mais les tribuns, qui ne respectoient plus ni les lois ni la premiere dignité de la république, envoyerent un licteur pour arrêter Camille (1) et le conduire en pri-

(1) Plut. in Camillo.

son. Cet attentat contre le souverain magistrat fit soulever toute la noblesse : il n'étoit point encore arrivé dans Rome un si grand tumulte. Les patriciens repoussent le licteur, en même temps que les plébéiens se préparent à le soutenir. Les deux partis se rangent chacun d'un côté de la place, prêts à en venir aux mains. Dans un si grand désordre, le dictateur fait dire aux tribuns de suspendre pour un moment leur animosité : il appelle auprès de lui tous les sénateurs, et les conduit dans un temple voisin pour y prendre une derniere résolution. (1) Mais avant que d'y entrer, il se tourna vers le Capitole, et adressant ses prieres aux dieux, il fit vœu de bâtir un temple à la Concorde, s'il pouvoit rétablir l'union entre ses concitoyens.

Il y eut de vives contestations entre les sénateurs sur le parti qu'on devoit prendre ; mais enfin comme le péril étoit pressant, et que le peuple furieux menaçoit d'abandonner Rome, l'avis le plus doux et le plus convenable à l'état présent passa à la pluralité des voix. (An de Rome 387.) On convint enfin de céder au peuple une des places du consulat : Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvu, et Licinius lui succéda peu de temps après. Les patriciens, de leur côté, obtinrent par l'entremise du dictateur deux nouvelles dignités qui leur furent affectées, comme pour dédommagement, et à l'exclusion du peuple.

(1) Ovid. Fast. lib. I, v. 639 et seq. Plut. in Camillo.

La premiere fut la préture, établie pour rendre la justice dans la ville; fonction originairement attachée au consulat, mais à laquelle les consuls ne pouvoient guere vaquer, sur-tout l'été, qu'ils passoient ordinairement à la tête des armées. Ainsi la préture fut considérée comme un supplément du consulat, et la seconde dignité de la république. (1) Sp. Furius, fils du dictateur, fut le premier préteur de Rome; et en cette qualité on lui accorda la *robe prétexte*, ou bordée de pourpre, *la chaire curule*, et six licteurs qui portoient les faisceaux devant lui; en quoi le préteur étoit distingué du consul, qui en avoit douze: et comme le dictateur avoit pour vice-gérent le général de la cavalerie, et les consuls leurs lieutenants, le preteur avoit aussi à ses ordres les questeurs, qui dépendoient particuliérement de lui, et sur lesquels il se reposoit d'une partie des affaires.

La seconde charge, qu'on créa en faveur des patriciens, fut l'édilité majeure, ainsi appelée pour la distinguer de l'édilité plébéienne, établie en même temps que les tribuns du peuple, dont ils étoient considérés comme les lieutenants. On appeloit encore cette charge *édilité curule*, parceque ceux qui en étoient revêtus pouvoient, comme les consuls et les préteurs, se faire porter dans une espece de trône orné d'ivoire, et qu'on appeloit *chaire curule*.

(1) Suidas, art. πραιτωρ.

(1) Les deux premiers édiles patriciens furent Cn. Quintius Capitolinus et P. Cornelius Scipion. Les fonctions de ces édiles répondoient en même temps à celles de nos maires, des lieutenants de police, et des trésoriers de France. Ils étoient chargés du soin des temples, des théâtres, des jeux, des places publiques, des marchés, des tribunaux de justice, et de l'entretien des murailles de la ville. C'étoit encore à eux à veiller à ce qu'il ne s'introduisit aucune nouveauté dans la religion. Ils avoient la même inspection sur les livres qu'on mettoit en lumiere, et sur les pieces de théâtre: cette charge, toujours remplie par deux patriciens, étoit un degré pour monter à la préture et au consulat.

Enfin, après l'établissement des consuls, du préteur, et des édiles curules, la loi qui concernoit les terres publiques fut reçue, comme le seul moyen d'appaiser la multitude, et de rétablir l'union dans l'état.

Cette loi, appelée *Licinia*, de C. Licinius Stolon son auteur, portoit qu'aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit posséder à l'avenir plus de cinq cents arpents de terres de conquête, et qu'on distribueroit gratuitement ou qu'on affermeroit à vil prix le surplus à de pauvres citoyens;

Que dans ce partage on assigneroit au moins sept arpents par tête à chaque citoyen;

Qu'on ne pourroit avoir sur ces terres qu'un

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 1.

certain nombre déterminé de domestiques ou d'esclaves, pour les faire valoir ;

Que le nombre des troupeaux seroit aussi limité, et proportionné à la quantité des terres que chacun occuperoit; et que les plus riches ne pourroient nourrir ni envoyer dans les communes et les pâturages publics, plus de cent bêtes à cornes et cinq cents moutons ;

Qu'on nommeroit incessamment trois commissaires pour présider à l'exécution de la loi, et que l'auteur, qui l'avoit proposée, ne pourroit être compris dans le nombre des triumvirs ;

Enfin, que le sénat, les chevaliers, et le peuple, feroient des serments solennels d'observer cette loi; et que ceux qui dans la suite y contreviendroient seroient condamnés à une amende de dix mille asses, ou dix mille sous romains.

La loi fut d'abord observée avec beaucoup d'exactitude, comme le sont la plupart des nouveaux réglements. L'auteur même de la loi, C. Licinius Stolon, fut le premier des Romains condamné à l'amende pour l'avoir violée. Il fut convaincu de posséder plus de mille arpents de terre (1); et quoique, pour échapper à la rigueur de la loi, il les eût auparavant partagés avec son fils, qu'il avoit émancipé dans cette vue, on regarda cette émancipation comme faite en fraude de la loi. On lui enleva la moitié de ses terres, qu'on partagea entre

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 16.

de pauvres citoyens; il paya outre cela une amende de dix mille sous (*), et il apprit par sa propre expérience que dans un gouvernement libre on ne souffre point que les magistrats se dispensent de l'observation des lois qu'ils prescrivent aux particuliers. Mais comme il n'y a pas de peines assez rigoureuses auxquelles l'avarice et la convoitise des hommes n'échappent, les plus riches et les plus puissants parmi les Romains trouverent depuis le secret de se faire adjuger les communes et les terres de conquête sous des noms empruntés. Les guerres qui survinrent contre les Latins, les Samnites, les Gaulois, et les Carthaginois, favoriserent ces usurpations; les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes; les magistrats, par une collusion réciproque, dissimuloient ces infractions; enfin on ne fit plus mystere de la supposition de nom, comme nous le verrons dans la suite. Les grands leverent le masque, et la loi Licinia tomba à la fin dans le mépris, et le peuple dans la misere.

Ce fut le sujet de nouvelles séditions, d'autant plus dangereuses que le peuple étoit devenu plus nombreux et plus puissant, et que des grands s'en firent un prétexte de soutenir ses intérêts pour se rendre chefs de parti. Mais

(1) Les sous d'or étoient à la taille de 72 à la livre, ou de 84 grains de poids, qui avoient cours pour 40 deniers d'argent. Le sou d'or valoit chez les Romains 1000 sesterces, et chaque sesterce valoit le quart de leur denier d'argent.

avant que d'entrer dans le détail de ces dissentions, j'ai cru que je ne pouvois me dispenser de représenter auparavant de quelle maniere les Romains étendirent leur domination dans l'Italie, la Sicile, l'Espagne, et une partie de l'Afrique et de l'Asie; ce que je décrirai le plus sommairement que je pourrai, et sans m'éloigner de Rome qu'autant que cela sera nécessaire pour faire connoître les différentes révolutions qui arriverent dans son gouvernement, le principal objet de cet ouvrage.

FIN DU SEPTIEME LIVRE.

LIVRE HUITIEME.

L. Manlius est accusé devant l'assemblée du peuple de traiter durement T. Manlius son fils. Action hardie de Titus pour délivrer son pere. Il tue un Gaulois d'une taille extraordinaire, et est surnommé *Torquatus*. Valerius *Corvus*. Pourquoi ainsi appelé. Les Samnites déclarent aux Romains une guerre qui se termine à l'avantage de ces derniers. Premiere guerre entre les Carthaginois et les Romains. Après différents succès de part et d'autre les Carthaginois sont obligés de demander la paix, et ne l'obtiennent qu'à des conditions très onéreuses. Ils réparent leurs pertes et recommencent la guerre. Annibal passe en Italie et met Rome à deux doigts de sa perte. Il est obligé de retourner en Afrique pour défendre sa patrie. Scipion taille en pieces son armée et prend Carthage. Les conquêtes des Romains en Grece et en Asie. Tribunat de Tiberius Gracchus rempli de troubles. Mort du tribun.

La république jouissoit d'une profonde paix au-dedans et au-dehors de l'état, et le peuple regardoit le consulat qu'il venoit d'obtenir comme une victoire qu'il avoit remportée sur le sénat et les patriciens. Mais les tribuns, qui ne pouvoient se faire valoir que par de nouvelles dissentions, se plaignoient que pour une dignité curule que les patriciens avoient cédée au peuple, ils eussent obtenu trois nouvelles magistratures; qu'on eût créé exprès pour eux la dignité de préteur, qui les rendoit

maîtres de l'administration de la justice ; qu'ils eussent deux édiles curules, dont l'autorité anéantissoit celle des édiles plébéiens. Ils demandoient que toutes les charges et les dignités de l'état fussent communes entre le peuple et la noblesse ; que le mérite seul en décidât dans les élections, et que, sans distinction de rang ou de naissance, on pût choisir indifféremment des plébéiens comme des patriciens pour remplir les dignités civiles, et même celles du sacerdoce. Tel étoit le sujet ordinaire dont ces tribuns inquiets entretenoient la multitude dans leurs assemblées. Ils n'oublioient rien pour élever par de magnifiques éloges les moindres actions des plébéiens, en même temps qu'ils tâchoient d'affoiblir et de diminuer tout ce que les nobles faisoient de plus utile pour la république. Ils s'attachoient même à pénétrer ce qui se passoit dans l'intérieur de leur domestique, dont ils faisoient des rapports malins et exagérés, et propres à les rendre méprisables.

(An de Rome 391.) C'est ainsi que, sous le consulat de Q. Servilius Ahala et de Lucius Genutius, un tribun du peuple, appelé M. Pomponius, fit assigner L. Manlius, qui sortoit actuellement de la dictature, sous prétexte que ce patricien traitoit un de ses enfants avec trop de dureté. Ce fils de Manlius, appelé Titus, étoit né begue; et comme dans ses premieres années il ne faisoit pas espérer beaucoup de son esprit, son pere l'avoit relégué dans une

de ses maisons de campagne, où il étoit occupé du labourage et des autres soins de l'agriculture, comme en usoient encore en ce temps-là les Romains. Cependant Pomponius en voulut faire un crime à Manlius, qui d'ailleurs n'étoit pas agréable au peuple par la sévérité qu'il avoit exercée dans ses magistratures et à la tête des armées. L'affaire fut poussée si vivement qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût condamné à une amende considérable.

Titus Manlius ayant appris l'embarras où son pere se trouvoit à son sujet, sort seul de son village de grand matin, se rend à Rome, et va à la porte du tribun, qui étoit encore au lit. Il lui fit dire que le fils de Manlius demandoit à lui parler pour une affaire qui ne souffroit point de retardement. Le tribun, persuadé qu'il venoit ou le remercier de s'être intéressé dans sa disgrace, ou peut-être lui découvrir de nouvelles preuves de la dureté de son pere, ordonna qu'on le fît entrer. Manlius l'ayant salué demanda à l'entretenir en particulier; les gens du tribun se retirerent aussitôt par son ordre. Pour lors ce jeune homme lui porta un poignard à la gorge, et le menaça de le tuer si par les serments les plus solennels il ne juroit de se désister de la poursuite qu'il faisoit contre son pere. Le tribun épouvanté jura tout ce qu'il voulut. Mais il ne fut pas plutôt débarrassé de ce jeune homme qu'il en porta ses plaintes dans une assemblée du peuple, et demanda à être relevé de son serment.

Le peuple plus généreux en ordonna autrement : il lui fut défendu, en faveur du fils, de poursuivre davantage son action contre le pere ; et pour récompenser cet acte de piété filiale, le jeune Manlius fut nommé pour remplir une des charges de tribun des légions ; emplois dont les généraux disposoient auparavant, et dont le peuple se réserva depuis la nomination.

T. Manlius ne fut pas long-temps sans faire connoître par des actions d'une valeur singuliere combien il étoit digne de cet honneur. Les Gaulois cisalpins ayant repris les armes pour venger leur défaite, vinrent camper à trois milles de Rome, proche d'un pont du Teveron, (an de Rome 392) sous le consulat de L. Sulpicius et de C. Licinius Calvus, celui même qui pendant son tribunat avoit travaillé de concert avec Sextius pour faire passer le consulat dans l'ordre des plébéiens.

Au bruit de la marche de ces ennemis redoutables, on nomma aussitôt un dictateur ; ce fut T. Quintius Pennus, qui choisit Ser. Cornelius Maluginensis pour général de la cavalerie. Les Romains, sous les ordres de ces généraux, s'avancerent aussitôt jusqu'au bord du Téveron ; il n'y avoit que la riviere qui les séparât des ennemis. Un Gaulois d'une grandeur énorme, et qui paroissoit plutôt un géant qu'un homme ordinaire, s'avança sur le pont, et défia le plus brave des Romains. Sa taille extraordinaire intimidoit les plus coura-

geux : Manlius seul crut avoir trouvé un péril digne de sa valeur. Il demanda à son général la permission de combattre le Gaulois : « J'espere, lui dit-il, faire voir à ce barbare que « je suis sorti d'une maison fatale à sa nation, « et dont le chef précipita les Gaulois du haut « du Capitole » (1) « Va, lui dit le dictateur, « et montre autant de courage pour la gloire « de ton pays que tu en as fait paroître pour « la défense de ton pere ». Les deux champions ne furent pas long-temps sans en venir aux mains, et Titus Manlius, joignant l'adresse au courage, tua son ennemi, et lui arracha une chaîne d'or qu'il portoit à son col, et qu'il mit au sien comme un monument de sa victoire ; ce qui lui acquit le surnom de *Torquatus*, qui passa depuis à sa postérité. Le succès de ce combat singulier parut aux Gaulois de si mauvais augure pour la suite de la guerre, qu'ils abandonnerent leur camp de nuit, et se retirerent avec précipitation.

Quelques années après, en 405, une nouvelle armée de Gaulois se répandit sur les terres des Romains. L. Furius Camillus, consul, fils du dictateur, marcha contre eux ; et M. Valerius eut le même avantage que Manlius sur un autre Gaulois, que ce Romain vainquit dans un combat singulier. (2) On prétend

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 10. Flor. lib. I, cap. 13. — (2) Tit. Liv. lib. VII, cap. 26. Gellius, lib. IX, cap. 11. Valer. Max. lib. III, cap. 2, art. 6. Orosius, lib. III, cap. 6.

qu'un corbeau s'étant perché sur son casque pendant le combat, contribua du bec et des ongles à la défaite de son ennemi : ce qui fit donner à Valerius le nom de *Corvus*, et à ses descendants celui de *Corvinus*. Mais, sans s'arrêter à ce qu'il y a de merveilleux dans cet évènement, il suffit de remarquer que dans cette seconde guerre un combat général suivit le particulier, et qu'il eut le même succès. Les Gaulois furent défaits, et ceux qui échapperent de cette bataille s'éloignerent du territoire de Rome, et furent quelque temps sans y revenir.

Ce n'étoit pas la seule nation jalouse de la puissance et des conquêtes des Romains. Tous ces petits peuples qui, sous différents noms, habitoient le *Latium* et la Toscane, leur faisoient une guerre presque continuelle. Les Samnites se déclarerent depuis contre eux, et les Romains n'auroient jamais subjugué les uns et les autres, s'ils n'avoient su jeter de la division parmi eux. Mais pour retenir dans leur parti les peuples les plus voisins de Rome, ils les flattoient du titre d'alliés du peuple romain ; et quand ils s'étoient rendus maîtres des contrées les plus éloignées, ceux qui s'étoient laissé endormir sous ce titre d'alliés se trouvoient enveloppés dans leurs conquêtes ; et pour lors, quoiqu'on leur conservât cette qualité, on les traitoit comme des sujets. Ils n'eussent osé prendre les armes sans le consentement du sénat, et ils étoient obligés de four-

nir leur contingent de troupes pour aider les Romains à étendre leur empire et leur domination. Telle étoit la conduite de ces habiles politiques : on peut voir dans le progrès de leurs armes le fruit d'un systême d'ambition très bien lié ; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que ces défenseurs éternels de la liberté étoient eux-mêmes les oppresseurs du droit naturel et les tyrans de toute l'Italie. Les Herniques, qui avoient été près d'un siecle dans leur dépendance, entreprirent les premiers de s'en tirer. Tous, jusqu'aux vieillards, prirent les armes pour recouvrer leur liberté. On envoya d'abord contre eux Genutius, consul plébéien : ce fut le premier de cet ordre qui eut le commandement des armées. Les patriciens et les plébéiens, par différents motifs, attendoient avec inquiétude quel seroit le succès de cette guerre. (1) Genutius tomba dans une embuscade où il fut tué, et la plupart de ses troupes furent taillées en pieces.

Les patriciens, profitant de cette disgrace du consul plébéien pour mortifier les tribuns et diminuer leur crédit, reprochoient au peuple que les dieux avoient enfin vengé hautement les auspices profanés, et puni un homme qui, se prévalant d'une loi si injuste, avoit osé s'approprier les auspices, comme auroit pu faire un patricien.

Le peuple et ses tribuns, confus et consternés, ne répliquoient rien : il fallut, dans cette

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap. 6.

infortune, avoir recours à un dictateur. La noblesse fit nommer Appius Claudius, petit-fils du décemvir, celui de tous les patriciens qui étoit le plus jaloux du privilege de sa naissance et des prérogatives de son ordre. Il leva aussitôt une nouvelle armée, marcha aux ennemis; et après un combat sanglant et opiniâtre il remporta une glorieuse victoire. Je ne parle point de différents petits combats qui se donnerent depuis contre les Privernates, les Falisques, les Tarquiniens, et les Véliterniens. Tous ces peuples faisoient moins la guerre contre les Romains que des courses sur leurs terres. S'ils étoient battus, ou ils demandoient la paix, ou ils se renfermoient dans leurs villes, sans oser reparoître en campagne. Les Toscans prirent depuis leur place, et parurent en ce temps-là sur la scene. C'étoit, comme nous avons dit, une ligue et une communauté de douze peuples, ou de douze petits états dont la puissance ne laissoit pas d'être redoutable quand leurs forces étoient unies. Cette guerre parut assez importante pour en remettre la conduite à un dictateur; et malgré tous les efforts du sénat et des patriciens, (1) C. Martius Rutilus, quoique plébéien, fut nommé pour remplir cette dignité (an de Rome 396): il choisit pour général de la cavalerie un autre plébéien, appelé C. Plautius.

Le sénat, qui n'avoit pu empêcher l'élection d'un dictateur plébéien, n'oublia rien pour

(1) Tit. Liv. VII, cap. 17. Diod. Sic. lib. XVI.

traverser son armement, et pour le mettre hors d'état d'acquérir de la gloire. Le peuple, par un motif opposé, courut à l'envi se ranger sous ses étendards : il eut bientôt une puissante armée ; et comme il étoit soldat et capitaine, il défit les Toscans, tailla en pieces leur armée, fit huit mille prisonniers, et à son retour obtint, malgré le sénat, les honneurs du triomphe. C'est ainsi que le peuple entra insensiblement en partage avec la noblesse de tous les honneurs et de toutes les dignités de la république. Il étoit déja en possession de l'édilité curule, quoique les historiens ne marquent point le nom des deux premiers plébéiens qui en furent revêtus. Philon, autre plébéien, parvint quelque temps après à la préture, et le même Martius, dont nous venons de parler, s'éleva par son courage et sa vertu jusqu'à la dignité de censeur. Depuis ce temps-là, quoique la distinction entre les patriciens et les plébéiens subsistât toujours, c'étoit moins la naissance que les dignités curules qui décidoient de la noblesse ; et nous verrons dans la suite des plébéiens considérés entre les premiers et les plus nobles de la république, parcequ'ils sortoient d'ancêtres qui avoient été revêtus de ces dignités curules.

Les Romains, après avoir triomphé des Sabins, des Toscans, des Latins, des Herniques, des Eques, des Volsques, et de tous ces petits peuples voisins de Rome, tournerent leurs armes contre les Samnites, qui habitoient le

pays qu'on appelle aujourd'hui l'Abruzze; (an de Rome 410) nation féroce et guerriere, et qui ne cédoit aux Romains ni en courage ni en discipline militaire, et qui avoit comme Rome des sujets et des alliés attachés à sa fortune.

Entre deux puissances égales et voisines, il est inutile de chercher d'autre motif de la guerre que la concurrence et une jalousie réciproque. Ainsi le sujet, ou, pour mieux dire, le prétexte de celle-ci, vint de ce que les Samnites entreprirent de subjuguer les Sidicins et ceux de Capoue, et que les Romains, qui ne vouloient pas les Samnites si puissants, s'opposerent à leurs conquêtes.

La guerre avoit commencé par les Sidicins, petit état dont les Samnites voulurent se rendre les maîtres. Les Sidicins eurent recours à ceux de Capoue, qui prirent leur défense avec plus d'ostentation que de forces. Les citoyens de Capoue possédoient à la vérité un pays très fertile, et le commerce augmentoit encore tous les jours leurs richesses. Mais ces richesses des particuliers faisoient la foiblesse de l'état; les maisons étoient magnifiques, et la ville sans fortifications. Le luxe régnoit par-tout; et le marchand, fier de son argent, prenoit sa vanité pour du courage, et méprisoit des ennemis qui n'étoient pas aussi riches que lui.

Cette présomption, et le mépris toujours imprudent des forces des ennemis, causerent leurs disgraces: les Samnites, qui envisa-

geoient plus de gloire et de profit à les vaincre que les Sidicins, tournerent leurs armes contre eux. On en vint bientôt aux mains : ceux de Capoue furent défaits dans deux grandes batailles, où ils perdirent toute leur jeunesse ; et les victorieux, que rien ne pouvoit plus arrêter, s'approcherent d'une ville qui n'avoit pour défense que de foibles murailles et des habitants consternés.

(1) Les magistrats, dans cette infortune, eurent recours à Rome : ils envoyerent une célebre ambassade pour demander l'alliance et le secours des Romains. Leurs ambassadeurs représenterent au sénat tous les motifs, soit de gloire ou d'intérêt, qui pouvoient engager la république à prendre leur défense, l'extrémité où ils étoient réduits, et la puissance de leurs ennemis, qui augmentoit encore considérablement par la conquête d'une ville aussi riche que Capoue : « Tel est, ajouterent « ces ambassadeurs, le malheur de notre con- « dition présente, qu'il faut, ou que nous « soyons incessamment secourus par nos amis, « ou que nous tombions sous la puissance de « nos ennemis. Si vous nous défendez, vous « acquerrez des alliés qui vous regarderont « éternellement comme les restaurateurs de « leur état, et comme les seconds fondateurs « de notre ville ; si vous nous abandonnez, « Capoue n'est plus, ou du moins elle devient « sujette des Samnites. »

(1) Tit. Liv. lib. VII, cap 29, 30.

Le sénat n'ignoroit rien de toutes ces considérations; mais, comme il prétendoit tirer du secours de ses armes un avantage plus solide et plus réel qu'un vain titre et des louanges stériles, on répondit simplement à ces envoyés, par la bouche du consul, que l'état présent de leur fortune paroissoit digne de compassion, et que les Romains souhaiteroient de les pouvoir secourir avec bienséance; mais que la république avoit une ancienne alliance avec les Samnites qui ne lui permettoit pas d'en faire une nouvelle avec leurs ennemis: cependant que le sénat ne laisseroit pas d'envoyer au camp des Samnites des députés qui interviendroient en leur faveur, et qui tâcheroient de leur ménager un traité de paix à des conditions supportables.

Le chef de l'ambassade qui en avoit le secret, sentit bien qu'il falloit qu'il fît des propositions plus avantageuses pour déterminer le sénat à prendre la défense de Capoue: les magistrats, qui, avant son départ, s'étoient bien apperçus qu'ils n'avoient au plus que le choix de leurs maîtres, aimant mieux en prendre d'éloignés que de se soumettre à leurs voisins, avoient ordonné à cet ambassadeur, s'il ne pouvoit obtenir pour eux la qualité d'alliés de Rome; de les en rendre plutôt les sujets que de laisser tomber Capoue sous la puissance des Samnites. Ainsi il répondit au consul que, puisque les Capouans ne pouvoient rien obtenir des Romains en qualité d'alliés,

il se flattoit que le sénat ne souffriroit pas que les Samnites s'emparassent d'une ville et d'un pays dont il étoit chargé de leur remettre la domination : « C'est pourquoi, ajouta cet am-« bassadeur, nous vous donnons aujourd'hui, « et nous mettons sous vos lois, la ville de Ca-« poue, nos terres, nos domaines, nos temples, « nos personnes : nous vous reconnoissons « pour nos souverains, et nous protestons à la « face des dieux et des hommes de vous garder « une fidélité inviolable. »

Le sénat, ayant amené la négociation au point qu'il souhaitoit, accepta solennellement la donation de Capoue ; et, comme il vouloit toujours mettre de son côté la justice, ou du moins les apparences de cette vertu, il envoya des ambassadeurs aux Samnites pour leur notifier ce traité, et pour les prier en même temps, en vertu de leur ancienne alliance, de retirer leur armée d'un pays qui appartenoit au peuple romain.

Les Samnites, outrés qu'on prétendît arrêter le progrès de leurs armes, et leur arracher des mains, pour ainsi dire, la ville de Capoue, se récrierent contre un traité qu'ils regardoient comme une pure supercherie : leurs magistrats rejeterent avec indignation la proposition des ambassadeurs romains, et, en sortant du conseil, ils ordonnerent en leur présence à leur général de mettre tout à feu et à sang dans le territoire de Capoue : c'étoit s'expliquer nettement. Aussi ces nouvelles hostili-

tés furent suivies d'une déclaration de guerre entre les deux nations; (an de Rome 410) et le sénat en donna la conduite à M. Valerius Corvus et à A. Cornelius Cossus. Cette guerre commença l'an 411 de la fondation de Rome: elle se fit toujours de part et d'autre avec une égale animosité; et, quoique interrompue quelquefois par des treves, elle recommençoit ensuite avec la même fureur. Les Gaulois cisalpins, les Toscans, ceux de Tarente, les Latins, et même des Grecs et des Africains, y prirent part; Pyrrhus, roi d'Epire, le plus grand capitaine de son siecle, passa la mer en faveur des Tarentins; et les Carthaginois, qui commençoient à s'établir en Sicile, et qui en affectoient la domination, leur envoyerent différents secours pour traverser les conquêtes des Romains. Ce fut comme un embrasement qui se communiqua successivement dans toute l'Italie, et qui ne fut éteint que par des ruisseaux de sang. Il se donna de grandes batailles, et avec des succès différents: les Romains d'abord vainqueurs et ensuite vaincus, mais jamais rebutés de combattre, indifférents, pour ainsi dire, sur leur propre défaite, reprenoient les armes avec un nouveau courage. On ne savoit ce que c'étoit que fuir dans leurs armées; le soldat vouloit vaincre ou mourir, et il se trouva plus de Romains punis pour avoir combattu sans en avoir ordre que pour avoir lâché pied et quitté leur poste. Enfin; après une guerre presque continuelle, et qui

dura pendant plus de soixante-dix ans, le courage des Romains, une valeur héroïque qui se trouvoit dans les simples soldats comme dans les officiers, leur patience dans les travaux, leur discipline militaire, mais sur-tout l'amour de leur patrie, les fit triompher de leurs ennemis : la nation des Samnites fut presque détruite; on chassa Pyrrhus de l'Italie; Tarente fut prise, et ses murailles rasées (an de Rome 415); et L. Furius Camillus, consul, rendant compte au sénat de l'extrémité à laquelle il avoit réduit les Latins: « Les dieux, dit-il aux « sénateurs, vous ont rendus si puissants, « qu'il dépend maintenant de vous que le La« tium soit encore, ou qu'il ne soit plus rien « du tout. »

Les Romains n'accorderent la paix aux peuples vaincus qu'à des conditions très onéreuses; le sénat, selon sa politique ordinaire, leur ôta à chacun une partie de leur territoire: mais cette politique, poussée trop loin, ruina le pays, et excita même depuis dans Rome des séditions dangereuses. Les grands, par une collusion réciproque, s'emparerent d'une partie de ces terres; leurs domaines devinrent insensiblement de petits états, qu'ils peuplerent de ce nombre infini d'esclaves qu'ils avoient faits pendant une si longue guerre; et les laboureurs originaires, dépouillés de leurs terres, abandonnoient la campagne où ils ne pouvoient plus subsister.

Le peuple et ses tribuns renouvelerent leurs

plaintes contre un abus presque aussi ancien que l'établissement de la république : on vouloit faire revivre le réglement de Licinius, et l'ordonnance qui fixoit au plus à cinq cents arpents l'héritage de tout citoyen romain ; mais les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes. Il y avoit alors un trop grand nombre de patriciens et de plébéiens infracteurs de cette loi pour oser espérer de les réduire ; on l'auroit même tenté en vain : complices de la même espece d'usurpation ; et tous, ou à la tête des armées, ou dans les premieres magistratures de la république, rien ne résistoit à leur crédit ; et les guerres qui survinrent contre les Carthaginois laisserent moins d'attention pour les réglements domestiques.

Jusqu'ici nous n'avons vu les armes de la république occupées que dans la terre ferme de l'Italie. Les Romains furent près de cinq cents ans avant que d'avoir pu soumettre les Latins, les Toscans, les Samnites, et leurs alliés ; mais ils n'eurent pas plutôt établi leur domination dans ces grandes provinces, qui s'étendent depuis le Rubicon jusqu'à l'extrémité de l'Italie, qu'ils songerent à passer la mer : le secours donné par les Carthaginois aux Tarentins en fut le prétexte, et la conquête de la Sicile le véritable sujet. Rome et Carthage s'attacherent l'une contre l'autre ; le voisinage et la jalousie de ces deux grandes républiques firent naître une guerre sanglante

dont la Sicile fut le premier théâtre. Cette guerre passa ensuite en Afrique, d'où elle s'étendit en Espagne et en Italie: nous n'en rapporterons les différents succès que sommairement pour ne nous pas trop éloigner du sujet principal de cet ouvrage.

Carthage, colonie de Phéniciens, fut bâtie sur les côtes d'Afrique, proche l'endroit où se trouve à présent la ville de Tunis, environ cent trente-sept ans avant la fondation de Rome: la Libye reconnoissoit son empire. Elle entretenoit en tout temps de puissantes flottes, qui la rendoient maîtresse de la mer et du commerce, et qui avoient étendu sa domination jusque sur les côtes d'Espagne, et dans les isles de Sicile, de Corse, et de Sardaigne.

Tous ses citoyens étoient marchands: un trafic continuel leur avoit acquis de si grandes richesses qu'ils méprisoient la profession des armes. S'il leur survenoit quelques guerres, ils achetoient des troupes; et souvent prenoient à leur solde jusqu'à leurs généraux: cette république marchande croyoit tout trouver dans son argent.

Rome au contraire nourrissoit dans son sein une milice admirable. Tous ses citoyens étoient soldats: personne n'étoit exempt d'aller à la guerre; le fantassin devoit servir vingt ans, et le cavalier dix, avant que de pouvoir obtenir son congé; et peu le demandoient. Quand il falloit marcher en campagne, on voyoit les vétérans se présenter avec la même

ardeur que la jeunesse, et tous vouloient vaincre ou mourir.

Telle étoit la constitution de ces deux républiques, lorsqu'elles en vinrent aux mains. L'une étoit puissante par ses légions et ses armées de terre; et l'autre n'étoit pas moins redoutable par ses flottes et ses armées de mer. Les Romains, renfermés dans le continent de l'Italie, n'avoient aucune expérience dans la marine. (An de Rome 489.) (1) Appius Claudius, consul, fils du dictateur dont nous venons de parler, et frere d'Appius Claudius l'aveugle, fut le premier qui, à la faveur de quelques radeaux, fit passer des troupes dans la Sicile, ce qui lui fit donner le surnom de *Caudex*, comme ayant trouvé l'art de lier ensemble des planches, pour en faire des vaisseaux de transport. Ces radeaux devinrent bientôt des vaisseaux et des galeres parmi une nation appliquée, ingénieuse, que le travail ne rebutoit point, qui profitoit de tout, et qui apprit de ses ennemis même l'art et l'invention de les vaincre. Une galere carthaginoise, poussée par la tempête sur les côtes d'Italie, servit de modele aux Romains pour en fabriquer de semblables. On y travailla avec tant d'ardeur, qu'en deux mois de temps Duillius mit en mer une flotte qui défit celle des Carthaginois (An de Rome 495). (2) La joie que

(1) Polyb. lib. I. Zonaras, lib. II. — (2) Cicero, de Senectute, cap. XIII. Val. Max. lib. III, cap. 6. art. 4. Florus, lib. II, cap. 2. Polyb. lib. I.

Rome reçut de cette premiere victoire navale, fit que, pour en conserver la mémoire, on en perpétua, pour ainsi dire, le triomphe; et Duillius, du consentement du sénat, toutes les fois qu'il revenoit de souper chez ses amis, se fit, le reste de ses jours, reconduire aux flambeaux et au son des flûtes.

Nous ne nous arrêterons point aux suites de cette guerre, qui ne sont point de notre sujet, ni aux combats et aux sieges qui se firent en Sicile: il suffit de remarquer que les Romains, s'étant rendus maîtres d'Agrigente et des principales villes de cette isle, ayant pris Alerie, capitale de l'isle de Corse, et Olbie, dans la Sardaigne, porterent la guerre et la terreur de leurs armes jusqu'aux portes de Carthage.

(An de Rome 497.) L. Manlius et Q. Ceditius, consuls, furent chargés de cette expédition. Mais Ceditius étant mort pendant son consulat, on lui substitua M. Attilius Regulus, personnage consulaire, grand capitaine, austere dans ses mœurs, sévere à lui-même comme aux autres, et qui avoit conservé encore la tempérance et le désintéressement des premiers Romains.

Ces deux généraux mirent à la voile, avec une flotte de trois cents quarante vaisseaux, et chargée de cent quarante mille hommes de débarquement. Les Carthaginois leur opposerent une flotte aussi nombreuse, composée de vaisseaux plus légers, et qui alloient mieux à

la voile. Mais il s'en falloit beaucoup que le soldat carthaginois égalât le romain en valeur. Le combat fut long et opiniâtre, et la fortune passa plus d'une fois de l'un et de l'autre côté. Tant que les vaisseaux combattoient, pour ainsi dire, plutôt que les hommes, les Carthaginois l'emporterent par leur adresse et par leur expérience : mais les Romains, qui montoient des vaisseaux grossièrement construits, pesants et lourds, ayant accroché ceux des Carthaginois, on commença à se battre de pied ferme et comme sur terre. Pour lors, la valeur des Romains, qui combattoient à la vue de leurs consuls, l'emporta sur des étrangers et des troupes auxiliaires, gens qui ne font la guerre que comme ils feroient un métier, seulement pour vivre, et sans amour pour la gloire, ni zele pour le parti qu'ils servent. (1) La flotte carthaginoise se dispersa par la fuite, et le passage demeura libre aux Romains, qui, après avoir abordé aux côtes d'Afrique, prirent d'emblée la ville de Clupéa, et ravagerent ensuite le pays ennemi, d'où ils enleverent vingt mille captifs.

Les consuls envoyerent à Rome donner avis de cette victoire, et demander de nouveaux ordres. Le sénat leur fit savoir qu'il souhaitoit que Manlius ramenât en Italie une partie de la flotte, dont on pouvoit avoir besoin pour conserver les conquêtes de la Si-

(1) Polyb. lib. I. Zonaras. Eutropius, lib. II, cap. 21. Orosius. Florus, lib. II, cap. 2.

cile, et que Regulus restât en Afrique pour y faire la guerre. Le temps de son consulat étant expiré, on lui continua le même emploi, avec le titre de proconsul. Mais peu de temps après il demanda un successeur et son congé, sur les avis qu'on lui donna (1), que le fermier, qui cultivoit sept arpents de terre, en quoi consistoit tout le bien de ce général, étoit mort, et que son valet avoit dérobé les outils nécessaires au labourage. Regulus représenta au sénat, par ses lettres, que sa femme et ses enfants étoient exposés à mourir de faim, si par sa présence et son travail il ne rétablissoit lui-même ses affaires domestiques. Le sénat, pour ne pas interrompre le cours des victoires de Regulus, ordonna qu'on fourniroit des aliments à sa femme et à ses enfants; que sa terre seroit cultivée aux dépens du public, et qu'on acheteroit de nouveaux instruments nécessaires pour le labourage; récompense modique, si on en considere le prix; mais qui fait plus d'honneur à la mémoire de ce vertueux Romain, que tous ces titres pompeux dont on décore tous les jours les terres de ces hommes nouveaux, qui ne se sont enrichis que par des brigandages, et dont les noms ne seront peut-être connus dans la postérité, que par les calamités que leur avarice a causées dans le pays où ils ont fait la guerre.

Manlius ramena sur les côtes d'Italie une partie de la flotte chargée de butin et de vingt-

(1) Val. Max. lib. IV, cap. 4, art. 6.

sept mille prisonniers. Regulus de son côté ayant reçu les ordres du sénat, continua ses conquêtes. Les Carthaginois voulurent s'y opposer; on en vint à une bataille, où ils furent défaits, et où ils perdirent leurs meilleures troupes. Cette nouvelle victoire acheva de jeter la consternation dans tout le pays : plus de quatre-vingts places se rendirent aux Romains. Les Numides, anciens sujets des Carthaginois, se souleverent en même temps, et ravagerent la campagne; et les paysans, qui fuyoient de tous côtés, se jeterent dans Carthage, où par leur nombre et leur misere ils causerent bientôt la famine et des maladies contagieuses.

Les Carthaginois, qui ne se trouvoient point de chefs ni de généraux assez habiles pour pouvoir les opposer à Regulus, envoyerent jusqu'à Lacédémone offrir le commandement de leur armée à Xantippe, capitaine célebre dans son pays et dans toute la Grece; et ils dépêcherent en même temps les principaux de leur sénat, pour demander la paix à Regulus. Ce général, qui eût été bien aise de remporter à Rome la gloire d'avoir terminé cette guerre, ne refusa pas d'entrer en négociation. Mais, comme il tenoit Carthage investie par les différents corps de troupes qui en occupoient les environs, et qu'il n'y avoit point d'armée sur pied qui pût l'obliger à en lever le blocus, il prétendit donner la loi dans le traité, et il demanda que les

Carthaginois lui remissent les places qui leur restoient dans la Sicile et la Sardaigne ; qu'ils rendissent gratuitement à la république les prisonniers qu'ils avoient entre leurs mains, et qu'ils payassent, outre la rançon pour ceux de leur parti, les frais de la guerre, et un tribut tous les ans. Regulus prétendoit encore que les Carthaginois ne pourroient faire ni guerre ni alliance sans la participation du sénat ; qu'ils n'auroient qu'un seul vaisseau de haut-bord, et que sur les ordres qu'ils recevroient de Rome ils seroient obligés de fournir cinquante galeres équipées en guerre, pour servir dans les endroits où les intérêts de la république le requerroient.

Les députés de Carthage représenterent au général des Romains la dureté de ces conditions. Mais Regulus, qui se croyoit maître du pays, leur répondit fièrement : « Qu'entre en« nemis il falloit vaincre, ou recevoir la loi du « victorieux ». On se sépara sans rien conclure, et les magistrats carthaginois, irrités qu'on voulût exiger d'eux des conditions qui les réduisoient à un état peu différent de la servitude, firent prendre les armes à tous les habitants. (An de Rome 498.) Xantippe, le Lacédémonien, arriva en même temps, se mit à leur tête, et ayant rallié ce qui leur restoit de troupes, sortit en pleine campagne, et présenta la bataille aux Romains. Il choisit pour camper une plaine propre pour faire combattre les éléphants qu'il avoit dans son

armée, et plus favorable à la cavalerie, en quoi il surpassoit les Romains. Regulus, par la même raison, et comme plus fort en infanterie, devoit chercher les montagnes et les hauteurs; mais ses soldats méprisant le général grec et des troupes qu'ils avoient vaincues tant de fois, demanderent la bataille avec de grands cris. Regulus n'eut pas la force de leur résister; la bataille se donna dans la plaine; il y fut défait; son infanterie ne put résister à la cavalerie ennemie. Les Romains y perdirent plus de trente mille hommes, tant de leur nation que de leurs alliés, et le général lui-même fut fait prisonnier. Les Carthaginois le traiterent avec beaucoup de dureté, et plutôt en criminel qu'en prisonnier de guerre. On le chargea de chaînes et on l'ensevelit dans un cachot, où il resta pendant près de quatre ans. Il y auroit péri; mais les Carthaginois ayant pendant ce temps-là perdu des batailles considérables par terre et par mer, ils tirerent Regulus de sa prison pour l'envoyer à Rome ménager la paix, ou du moins l'échange des prisonniers. Les magistrats, avant que de le faire embarquer tirerent de lui parole, que s'il ne pouvoit rien obtenir des Romains il reviendroit à Carthage reprendre ses fers: on lui fit même entendre que sa vie dépendoit du succès de sa négociation.

Il ne tint pas au sénat que la paix ne se fît, ou du moins l'échange des prisonniers. Cette compagnie crut ne pouvoir acheter trop cher

la liberté et la conservation d'un citoyen comme Regulus. Mais le plus grand obstacle à la conclusion du traité vint de la part de celui qui en étoit chargé. Regulus, étant arrivé à Rome, fit connoître au sénat qu'avec un peu de constance, et en continuant la guerre, on acheveroit de soumettre les Carthaginois. Qu'à l'égard de l'échange des prisonniers, tout l'avantage seroit du côté des ennemis, qui avoient à Rome leurs principaux officiers et leurs meilleurs soldats : au lieu que les Carthaginois n'avoient que peu de Romains, des gens avancés en âge, ou des lâches, dont on ne pouvoit espérer aucun service. (1) Enfin, ce généreux Romain parla avee tant de force contre ses propres intérêts, qu'il fit résoudre la continuation de la guerre. Et sans vouloir entrer dans sa maison, ni voir sa femme et ses enfants, de peur d'être attendri par leurs larmes, il retourna à Carthage pour dégager sa parole : il y périt dans les plus cruels supplices.

(An de Rome 506). On reprit les armes de part et d'autre avec la même animosité. Les succès furent différents; enfin deux batailles navales, que gagnerent les Romains, l'une sous le commandement de M. Fabius Butéo, consul, et l'autre sous celui de C. Lutatius Catulus, forcerent les Carthaginois à demander la paix tout de nouveau. (An de Rome 511.)

(1) Zonaras. App. Alex. in Libyca, cap. 3. et 4. Gell. lib. VI, cap. 4. Val. Max. lib. I, cap. 1, art. 14. L. Flor. lib. II, cap. 2. Auctor de viris illustribus, cap. 40.

Rome la leur accorda : mais Rome inflexible, quelquefois même cruelle envers des ennemis abattus, ne leur donna la paix qu'à des conditions très onéreuses. On exigea d'eux qu'ils remettroient aux Romains la place et le port Lilybée, dans la Sicile; qu'ils abandonneroient entièrement cette isle : qu'ils rendroient les prisonniers sans rançon; qu'ils livreroient les déserteurs et les transfuges; qu'ils paieroient comptant mille talents pour les frais de la guerre, et deux mille deux cents en dix ans par forme de tribut. (An de Rome 512.) Les Carthaginois, épuisés, souscrivirent à tout, et le traité fut conclu (1) sous le consulat de Q. Lutatius et de A. Manlius, l'an 512 de la fondation de Rome.

Mais ce fut moins une paix qu'une treve. Les Carthaginois, comme les plus foibles, ne l'avoient recherchée que pour avoir le temps de rétablir leurs forces. Ils ne se virent pas plutôt en état de soutenir une nouvelle guerre qu'ils reprirent les armes avec fureur. (An de Rome 515.) (2) Le siege qu'ils mirent devant Sagunte, ville d'Espagne alliée des Romains, fut le prétexte de cette guerre, et Annibal le véritable auteur. Il étoit né soldat, et l'exercice continuel des armes en fit un grand capitaine. Ce fut dans cette guerre qu'il fit éclater ses talents supérieurs, qui lui donnerent tant d'avantages sur les généraux romains : tou-

(1) Tit. Liv. lib. XXX, cap. 44. — (2) App. Alex. in Libyca, cap. 6.

jours juste dans ses projets; des vues immenses, le génie admirable pour distribuer dans le temps l'exécution de ses desseins; toute l'adresse pour agir, sans se laisser appercevoir; infini dans les expédients; aussi habile à se tirer du péril, qu'à y jeter les autres; du reste, sans foi, sans religion, sans humanité, et cependant ayant su se donner tous les dehors de ces vertus, autant qu'il convenoit à ses intérêts.

Tel étoit le fameux Annibal, lorsqu'il forma le plus hardi projet que jamais aucun capitaine eût osé concevoir, et que l'évènement seul justifia. Du fond de l'Espagne, il résolut de porter la guerre en Italie, et d'attaquer les Romains jusques dans le centre de leur domination, sans y avoir ni places, ni magasins, ni secours assurés, ni espérance de retraite. Il traverse l'Espagne et les Gaules, passe les Alpes, et vient camper fièrement jusques sur les bords du Tésin. Ce fut où se donna la premiere bataille; (an de Rome 535.) les Romains furent défaits, et le consul P. Cornelius Scipion, leur général, seroit tombé entre les mains des ennemis, si Publius Scipion, son fils, n'eût accouru à son secours. Ce jeune homme, qui n'avoit encore que dix-sept ans, voyant son pere enveloppé d'un gros d'ennemis, perça seul jusqu'à lui, et écarta, à coups d'épée tout ce qui l'environnoit, et le dégagea dans le temps qu'il alloit être pris ou tué.

Comme le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de remarquer que les Romains sous le commandement et le consulat de Tiberius Sempronius, collegue de Scipion, perdirent une seconde bataille, proche de la riviere de Trebie. (An de Rome 536.) La perte que fit Flaminius, près du lac de Trasimene, fut encore plus grande: et la défaite de Cannes mit Rome à deux doigts de sa ruine. (An de Rome 537.) La république perdit cinquante mille hommes, et le vainqueur envoya à Carthage deux boisseaux de bagues d'or, pour faire connoître le nombre incroyable de chevaliers romains qui avoient été tués à cette bataille. Ce jour-là, pour ainsi parler, étoit le dernier des Romains, si Annibal eût su aussi bien profiter de sa victoire, qu'il avoit su vaincre. Il n'avoit qu'à se présenter aux portes de la ville, et sans efforts il en faisoit sa conquête: la consternation étoit générale dans Rome et à la campagne. Mais le général carthaginois, à qui un de ses officiers promettoit de donner à souper dans le Capitole, se laissa vaincre aux délices de Capoue: sous prétexte de donner un peu de repos à ses troupes, il s'arrêta après sa victoire dans la Campanie; et comme s'il eût craint de finir trop tôt la guerre, ou qu'il eût agi de concert avec les Romains, il leur laissa le temps de revenir de leur consternation. Un léger retardement fut leur premiere ressource. Le jeune Scipion en

sut profiter, et celui qui avoit sauvé la vie à son pere, dans la bataille du Tesin, sauva toute l'Italie après la bataille de Cannes.

Il n'étoit alors que tribun dans une légion, et il s'étoit retiré le soir d'après la bataille, comme beaucoup d'autres officiers, dans une ville voisine qui tenoit encore pour les Romains. Scipion apprit que ces officiers, qui étoient des premieres maisons de Rome, et la seule ressource de la république, s'étant assemblés chez un certain Metellus, et désespérant du salut de l'état, faisoient dessein de s'embarquer au premier port, et d'abandonner l'Italie. Un si indigne complot excita toute son indignation : il résolut de s'y opposer, au péril même de sa vie; et se tournant vers d'autres officiers qui se trouverent chez lui : « Que ceux, « leur dit-il, à qui le salut de Rome est cher me « suivent ». Il sort, va droit dans cette maison où se tenoit ce conseil, il y entre, et, mettant l'épée à la main : « (1) Je jure, dit-il, que je n'a« bandonnerai jamais la république, et que je « ne souffrirai point qu'aucun de nos citoyens « l'abandonne ». Et, s'adressant ensuite à Metellus : « Il faut, lui dit-il, que toi et ceux qui « sont ici fassiez les mêmes serments, ou je « vous tuerai tous ». Ces menaces, le feu et la colere qu'il avoit dans les yeux, son zele pour sa patrie, son courage, son intrépidité, tout cela leur fit faire sur-le-champ les mêmes serments. La honte même d'avoir été surpris dans

(1) Tit. Liv. lib. II, cap. 53.

un pareil projet rappela leur ancienne valeur: ils se donnerent la foi mutuellement, et ils se promirent de s'ensevelir plutôt sous les ruines de leur patrie que de l'abandonner. Chacun se dispersa dès le matin: les uns se rendirent à Rome pour la défendre si l'ennemi en formoit le siege; d'autres travaillerent ou à rallier les fuyards ou à faire de nouvelles levées à la campagne. Les habitants de Rome, qui croyoient voir à tous moments Annibal à leurs portes, commencerent à respirer: le sénat se rassura, le petit peuple reprit cœur, et quoiqu'il n'y eût à Rome ni hommes, ni armes, ni argent, on trouva tout cela dans cet amour pour la république qui faisoit le véritable caractere d'un Romain. Les uns donnoient libéralement leurs esclaves pour en faire des soldats; d'autres apportoient à l'envi ce qu'ils avoient d'or ou d'argent, et on détacha de la voûte des temples de vieilles armes qui y avoient été pendues comme des trophées, et dont on arma en partie cette nouvelle milice.

La guerre recommença avec une nouvelle ardeur. Le sénat en donna la conduite à Q. Fabius Maximus, qui, en s'évitant de combattre, trouva le secret de vaincre Annibal. Le général des Carthaginois avoit besoin, pour ainsi dire, de continuels succès, pour se pouvoir maintenir dans un pays si éloigné du sien, et où il se trouvoit souvent sans argent, sans vivres, et sans tirer aucun secours d'Afrique. Toute sa ressource étoit dans l'affec-

tion infinie de ses soldats, dont il étoit adoré. On ne peut assez s'étonner que dans une armée composée d'aventuriers, Numides, Espagnols, Gaulois, et Liguriens, qui souvent manquoient de pain, la présence seule d'Annibal ait étouffé jusqu'au moindre murmure; et que la plupart, sans entendre le langage les uns des autres, conspirassent mutuellement à faire réussir les desseins de leur général.

Mais, quelque habile qu'il fût, il fallut que sa capacité cédât à la conduite et à la fortune des Romains. Ils reprirent sur lui la supériorité qu'ils avoient perdue par les premières batailles: ce fut alors qu'il reconnut que, dans les affaires de la guerre, il y a des moments favorables et décisifs, qui ne reviennent jamais. Et le jeune Scipion, devenu général, lui apprit, par une dure expérience, qu'il pouvoit être vaincu.

(An de Rome 541). (1) Corn. P. Scipion son pere, et Cneus, son oncle, étoient péris en Espagne, où ils commandoient les armées de la république. Par la mort de ces deux freres, l'Espagne eût été entièrement perdue pour les Romains, si un simple chevalier, appelé L. Martius, n'eût rallié les fuyards, et défait l'un des deux Asdrubal, qui commandoit dans ces provinces l'armée des Carthaginois. Cependant personne à Rome n'osoit demander la conduite de la guerre dans un pays où les

(1) Tit. Liv. lib. XXV, cap. 37 et seq.

ennemis étoient encore si supérieurs (1). Le jeune Scipion, quoiqu'il eût à peine vingt-quatre ans, se présenta, et il crut qu'il n'appartenoit qu'à lui de venger la mort de son pere et de son oncle. (An de Rome 542). (2) Il y fut envoyé avec le titre de proconsul; il y battit les généraux ennemis en plusieurs rencontres; et cinq ans après son arrivée, il ne resta pas un seul Carthaginois en Espagne.

De-là, il passa en Afrique, presque malgré le sénat; et comme son entreprise paroissoit téméraire, la république ne voulut au commencement lui fournir ni troupes ni argent. Sa réputation, sa valeur, et son affabilité, lui donnerent des soldats. C'étoit à qui prendroit parti sous un si grand capitaine: il eut bientòt une armée considérable. C'étoit un autre Annibal: il en avoit toutes les vertus, sans en avoir les défauts. Il aborda en Afrique pendant que les Carthaginois continuoient la guerre en Italie.

(An de Rome 551.) Il mit d'abord dans les intérêts de la république les rois Syphax et Masinissa. Le premier changea depuis de parti (an de Rome 552), il fut défait dans une bataille sanglante avec Asdrubal, général des Carthaginois, et il eut le malheur de tomber entre les mains de Lélius-le-Sage (3); c'est ainsi

(1) Tit. Liv. lib. XXVI, cap. 18. — (2) Polyb. lib. X. — (3) Cicero de Amicitia, cap. 1; in orat. pro Archia et pro Murena.

que Cicéron appelle cet officier, qui étoit l'ami intime et un des lieutenants de Scipion.

Je ne m'arrêterai point au détail de cette guerre. Scipion, après avoir remporté une seconde victoire sur les Carthaginois, leur fit craindre à leur tour de le voir devant leurs murailles. Annibal fut rappelé au secours de sa patrie, et il repassa en Afrique la seizieme année de cette guerre. On parla d'abord de paix, et il y eut même une entrevue entre Scipion et Annibal; mais n'ayant pu convenir entre eux, on vit bien que l'épée seule décideroit des prétentions des deux républiques.

On en vint bientôt aux mains: le combat se donna auprès de Zama. Il étoit question de l'empire et de la liberté: l'un et l'autre général déploya en cette occasion tout ce qu'il avoit de capacité, soit pour profiter de la disposition des lieux, soit pour ranger les troupes en bataille. Les soldats, de leur côté, combattirent en hommes qui étoient animés de l'esprit et du cœur de ces deux grands capitaines. Le succès fut long-temps douteux; enfin la victoire demeura à Scipion. Les Carthaginois perdirent vingt mille hommes, qui furent tués dans cette bataille, et on en prit autant, qui furent faits prisonniers de guerre.

La paix fut le fruit de cette victoire. Les Carthaginois épuisés la demanderent, du consentement même d'Annibal. (1) Les Romains

(1) Polyb. lib. XV, cap. 18. App. Alex. in Libyca, cap. 55 et seq. Zonaras.

ne l'accorderent qu'à des conditions qu'on pouvoit regarder comme une seconde victoire. Ils ôterent aux Carthaginois leurs flottes, leurs éléphants : on les obligea de rendre les prisonniers de guerre, et de livrer les transfuges. On en exigea en même temps des sommes immenses : et, ce qui leur parut encore plus rigoureux, on leur défendit d'envoyer des ambassadeurs, d'entretenir aucune alliance, ou de faire aucun armement sans l'aveu et la permission expresse du sénat.

Une dépendance si étroite et si humiliante ne satisfit point encore l'ambition des Romains. Carthage sur pied rappeloit toujours le souvenir des batailles de Trasimene et de Cannes : c'étoit une perspective désagréable pour Rome; on résolut de la détruire. Ce fut le sujet de la troisieme guerre punique. Le jeune Scipion, fils de Paul Emile, et qui avoit été adopté par Scipion, fils de l'Africain, (an de Rome 607) (1) ruina absolument cette ville superbe, qui avoit osé disputer avec Rome de l'empire du monde. On en dispersa les habitants, et Carthage ne fut plus qu'un vain nom.

Cette ville soumise, et ensuite ruinée, éleva le cœur des Romains. Ceux qui, peu d'années auparavant, combattoient pour le salut de Rome, aspirerent alors à la conquête du monde entier. Ils porterent leurs armes en

(1) App. Alex. in Libyca, cap. 117 et seq. Strabo, lib. ult.

Orient et en Occident. Antiochus-le-Grand, qui régnoit sur la plus grande partie de l'Asie, avoit déja été contraint de se retirer au-delà du mont Taurus. Les Insubriens et les Liguriens furent vaincus; la Macédoine, après différentes guerres, qui ne sont point de mon sujet, fut réduite en province, aussi bien que l'Illyrie. Et les Grecs, sous prétexte de se tirer de la dépendance des Achéens, tomberent sous la domination des Romains, qui, en moins d'un siecle, étendirent leurs conquêtes dans les trois parties de notre continent. L'Italie entiere, toutes les Espagnes, l'Illyrie jusqu'au Danube, l'Afrique, la Grece, la Thrace, la Macédoine, la Syrie, tous les royaumes de l'Asie mineure, formoient ce vaste empire; et les Romains porterent, jusque chez les peuples les plus barbares, la crainte de leurs armes, et le respect de leur puissance.

Le luxe de l'Orient passa à Rome avec les dépouilles de ces grandes provinces. Ce fut pour l'entretenir, qu'on commença à briguer les charges de la république, dont le profit augmentoit avec l'empire. Les mœurs des Romains changerent avec la fortune, et il semble que ce soit une autre nation, qui va paroître sur la scene. On trouvera à la vérité plus de science dans le métier de la guerre; des généraux plus habiles, et des armées invincibles, tout cela conduit par une politique ferme, prévoyante, et qui ne se démentit jamais: mais on trouvera aussi moins d'équité dans les con-

seils. La douceur de vaincre et de dominer corrompit bientôt dans les Romains cette exacte probité, si estimée par leurs ennemis même. L'ambition prit la place de la justice dans leurs entreprises: une sordide avarice, et l'intérêt particulier, succéderent à l'intérêt du bien public; l'amour de la patrie se tourna en attachement pour des chefs de parti. Enfin la victoire, la paix, et l'abondance, ruinerent cette concorde entre les grands et le peuple, entretenue par l'occupation qu'avoient donnée les guerres puniques. Et les deux Gracques, en renouvellant des propositions justes en apparence, mais peu convenables à l'état présent de la république, allumerent les premieres étincelles des guerres civiles, dont nous allons parler.

Tiberius Gracchus, et Caïus Gracchus, étoient fils de Tiberius Sempronius Gracchus, personnage consulaire, grand capitaine, et qui avoit été honoré de deux triomphes, mais qui étoit encore plus illustre par des mœurs excellentes, et par un désintéressement parfait: vertus qui commençoient à se faire remarquer, pour n'être plus si communes parmi les Romains. La famille Sempronia, quoique plébéienne, étoit des plus distinguées dans la république, depuis que le peuple étoit admis indifféremment avec la noblesse aux premieres dignités de l'état.

La mere des Gracques, appelée Cornélie, étoit fille du grand Scipion. Tibérius, l'aîné

de ses enfants, avoit épousé la fille d'Appius Claudius, prince du sénat; Caïus, celle de Publius Crassus; et leur sœur, appelée Sempronia, avoit été mariée au jeune Scipion, fils de Paul Emile. Ensorte que ces deux freres, par différentes alliances, tenoient aux premieres maisons de la république.

Ces avantages étoient soutenus, dans la personne de Tiberius, par un air noble, par une physionomie prévenante, et par toutes ces graces de la nature qui servent comme de recommandation au mérite. Il avoit acquis en même temps, dit un ancien historien (1), toutes les vertus qu'on peut attendre d'une excellente éducation, beaucoup de sagesse, de modération, de frugalité, et de désintéressement. Son esprit d'ailleurs étoit orné des plus rares connoissances; et à l'âge de trente ans, il passoit pour le premier orateur de son siecle. Son style étoit pur, ses termes choisis, ses expressions simples, mais toujours nobles, et si touchantes qu'il enlevoit les suffrages de tous ceux qui l'écoutoient.

Ses ennemis publioient que, sous des manieres si insinuantes, il cachoit une ambition démesurée, une haine implacable contre le sénat, et un zele excessif pour les intérêts du peuple, dont il faisoit le motif ou le prétexte de toutes ses entreprises.

(An de Rome 620). Ce fut cet attachement aux intérêts du peuple, et peut-être l'envie

(1) Vell. Paterc. lib. II, cap. 2.

de se distinguer, qui lui firent reprendre le dessein du partage des terres : prétention ancienne, que les grands de Rome croyoient éteinte par l'oubli et la prescription, et qu'il entreprit de faire revivre, quoiqu'il prévît bien toute la résistance qu'il y trouveroit de la part du sénat, et même du côté des plus riches parmi le peuple. On prétend que ce dessein lui avoit été inspiré par Cornélie, sa mere, femme avide de gloire, et qui, pour exciter l'ambition de son fils, lui avoit fait comme une espece de reproche de ce qu'on ne l'appeloit dans Rome que la belle-mere de Scipion, et non la mere des Gracques. Elle lui représentoit continuellement qu'il étoit temps qu'il se fît connoître lui-même; qu'à la vérité Scipion, son beau-frere, tenoit le premier rang parmi les capitaines et les généraux de la république; mais qu'il pouvoit, par une autre route et par des lois utiles au peuple, se faire un grand nom; qu'il ne lui restoit même que ce moyen de s'égaler en quelque sorte au vainqueur de Carthage; et qu'en appelant le peuple au partage des terres publiques il ne se rendroit pas moins célebre que son beau-frere par ses conquêtes.

Mais C. Gracchus a écrit dans une histoire, citée par Plutarque, que son frere forma seul ce projet, et qu'un voyage qu'il fit en Italie, avant son tribunat, lui en avoit fait naître la pensée. Cet historien rapporte que Tiberius avoit observé avec surprise que les cam-

pagnes, remplies auparavant d'habitants riches, et qui fournissoient une milice utile à la république, n'étoient plus peuplées que d'esclaves, exempts par leur condition d'aller à la guerre. Qu'un changement si préjudiciable aux intérêts de la république lui avoit fait naître le dessein de remettre en vigueur la loi *Licinia*, et de rappeler le petit peuple au partage des terres, dans la vue de soulager sa misere, et de lui procurer le moyen d'élever des enfants qui pussent un jour remplir les légions. Quoi qu'il en soit de ces motifs secrets, soit ambition particuliere, ou zele du bien public, Tiberius ne fut pas plutôt parvenu au tribunat, qu'il fit connoître qu'il avoit dessein de faire revivre la loi *Licinia*. Mais il ne la proposa qu'avec tous les ménagemens qui pouvoient adoucir les usurpateurs des terres publiques.

Nous avons vu qu'il étoit défendu par cette loi à tout citoyen romain de posséder plus de cinq cents journaux ou arpens de ces terres, à peine de dix mille asses d'amende. On pouvoit même, suivant la rigueur de la loi, obliger ceux qui l'avoient enfreinte, à rapporter au profit du trésor public le produit des terres qui excédoient le nombre permis par la loi. Tiberius, qui croyoit assez gagner s'il pouvoit seulement la remettre en vigueur, proposa une amnistie générale pour le passé.

Mais les grands de Rome et les riches, qui

se croyoient alors au-dessus des lois, rejeterent avec mépris cet adoucissement à une loi qu'ils prétendoient prescrite. La plupart, en pleine assemblée, traiterent le tribun de séditieux et de perturbateur du repos public. Tiberius, sans sortir de son caractere, leur demandoit avec modération, si la condition des habitants de la campagne, qui n'avoient plus ni terres en propre, ni même d'étrangeres à cultiver, ne leur faisoit pas pitié. S'ils n'étoient pas encore plus touchés de la misere de leurs autres concitoyens, à qui, de tant de conquêtes que la république avoit faites, il n'étoit resté que les cicatrices des blessures qu'ils avoient reçues dans les combats: ce qu'ils vouloient faire eux-mêmes de cette foule d'esclaves dont ils avoient rempli l'Italie; ces esclaves, aussi inutiles pendant la guerre, que dangereux par leur nombre en temps de paix. S'adressant ensuite au petit peuple, il lui représentoit ses propres malheurs d'une maniere touchante et propre à exciter son indignation. « Les bêtes « sauvages, leur disoit-il, ont des tanieres et « des cavernes pour se retirer, pendant que les « citoyens de Rome ne se trouvent pas un toit « ni une chaumiere pour se mettre à couvert « de l'injure du temps, et que, sans séjour fixe « ni habitation, ils errent, comme de malheu- « reux proscrits, dans le sein même de leur « patrie. On vous appelle, ajouta-t-il, les sei- « gneurs et les maîtres de l'univers. Quels sei-

« gneurs ! Quels maîtres ! Vous à qui on n'a « pas laissé seulement un pouce de terre qui « pût au moins vous servir de sépulcre. »

Quoique Tiberius eût moins en vue de remédier à la pauvreté des particuliers, que de repeupler la campagne, d'où il croyoit que dépendoit la fortune de la république, cependant de pareils discours, qu'il tenoit souvent, lui attiroient les louanges et l'affection de la multitude. Chacun se félicitoit d'avoir un tribun si éclairé et si plein de zele pour les intérêts du peuple. Tiberius ayant établi son crédit, et trouvant les esprits dans cette chaleur et cette agitation si nécessaires pour le succès de ses desseins, convoqua l'assemblée où l'on devoit procéder à la publication, ou pour mieux dire, au renouvellement de la loi *Licinia*.

Tiberius en fit voir la justice avec tant d'éloquence, il fit une peinture si affreuse de la misere du petit peuple et des habitants de la campagne, et en même temps il sut rendre si odieuse cette usurpation des terres publiques, et ces richesses immenses que l'avarice et l'avidité des grands avoient accumulées, que tout le peuple, comme transporté de fureur, demanda les bulletins avec de grands cris pour pouvoir donner ses suffrages.

Les riches, pour éloigner la publication de la loi, détournerent adroitement les urnes où l'on conservoit ces bulletins. Cette fraude excita l'indignation du tribun et la colere du

peuple : il s'éleva mille bruits confus dans l'assemblée. Les riches, qui ne vouloient que gagner du temps, envoyerent deux consulaires (1) à Tiberius, pour le prier d'appaiser le peuple, et de rétablir le calme dans la ville.

Le tribun leur demanda ce qu'il pouvoit faire sans manquer à son devoir et à son honneur : « Suspendez aujourd'hui, lui dirent les « deux consulaires, la proposition de la loi : « donnez aux esprits trop aigris le temps de « se rapprocher de l'équité et de la raison ; et « pendant ce temps-là le sénat trouvera les « moyens de concilier les différents partis ». Tiberius y consentit, et l'assemblée fut congédiée. On convoqua le sénat le lendemain. Tiberius comptoit sur la condescendance ordinaire de cette compagnie, et il se flattoit que la crainte d'une sédition obligeroit les sénateurs à relâcher enfin une partie des terres contestées : et effectivement il y en eut plusieurs qui, par un principe d'équité, étoient d'avis qu'on eût quelque égard aux plaintes du tribun et à la misere du peuple. Mais ceux qui y étoient intéressés, s'étant trouvés en plus grand nombre, s'opposerent à toute composition. Les riches, qui craignoient d'être dépouillés d'une partie de leurs terres, sur lesquelles ils avoient élevé de superbes bâtiments, au seul nom de Tiberius frémissoient de colere et d'indignation. Les uns disoient qu'ils avoient reçu ces terres de leurs ancêtres,

(1) Manlius et Fulvius.

que leurs peres y étoient enterrés, et qu'ils défendroient leurs sépulcres jusqu'à la mort. D'autres demandoient qu'on leur rendît la dot de leurs femmes, qu'ils avoient employée dans ces sortes d'acquisitions: et il y en avoit qui faisoient voir des contrats, vrais ou faux, de l'argent qu'ils avoient emprunté à gros intérêts pour acheter les terres dont on vouloit les déposséder. On forma différents projets pour arrêter la publication de la loi. Quelques uns étoient d'avis de se défaire du tribun, qu'ils traitoient de tyran; d'autres, plus modérés, proposoient différents moyens pour empêcher l'assemblée du peuple. Mais enfin on eut recours à la voie d'opposition, dont le sénat s'étoit servi plusieurs fois utilement. Il n'étoit question pour cela que de gagner seulement un des tribuns du peuple, qui, par le privilege de sa charge, avoit droit, comme nous l'avons déja dit, de s'opposer aux propositions de ses collegues. Le parti des riches s'adressa à M. Octavius: quoiqu'il fût ami de Tiberius, il ne fallut ni prieres ni promesses pour le gagner. Son propre intérêt le fit entrer dans cette cabale, et il se chargea de résister à Tiberius avec d'autant plus d'ardeur, qu'il possédoit actuellement une plus grande quantité de terres conquises que n'en permettoit la loi: ainsi on fut assuré de son opposition.

Cette négociation particuliere ne fut pas conduite avec tant de secret, qu'il n'en revînt

quelque chose à Tiberius; et on l'avertit en même temps qu'on avoit dessein de faire naître différents prétextes pour éloigner l'assemblée du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît quelque résolution décisive; ce qui n'étoit pas difficile dans une ville où régnoit impérieusement la superstition, et où on ne pouvoit établir de lois sans avoir pris les auspices, et consulté les prêtres et les augures, qui ne manquoient jamais de rendre des réponses conformes aux intérêts du parti dominant.

Tiberius n'apprit qu'avec indignation tous les obstacles qu'on prétendoit opposer à l'exécution de ses desseins. Mais comme c'étoit un homme, qui, sous des manieres douces et insinuantes, conservoit un courage et une fermeté invincibles, rien ne fut capable de l'arrêter. Il s'adressa d'abord à son collegue: il le conjura, par les devoirs mutuels de leur charge, et par les liaisons d'une ancienne amitié, de ne point s'opposer au bien du peuple, dont ils étoient les magistrats et les patrons; et pour le gagner, il lui offrit de l'indemniser, à ses propres dépens, de la valeur des terres qu'il seroit obligé de rendre. Octavius ne lui dissimula point qu'il étoit résolu de former son opposition à la publication d'une loi qui ne pouvoit manquer de jeter le trouble et la confusion dans toutes les familles de Rome. Il ajouta qu'il y trouveroit de plus grands obstacles qu'il ne pensoit. Et, pour ne pas paroître moins généreux que son collegue, il rejeta les

offres qu'il lui faisoit, et parut inébranlable dans le parti qu'il avoit embrassé.

Tiberius, ayant réfléchi sur ce que son collegue venoit de lui dire, crut avoir trouvé un moyen d'éluder son opposition. Voulant éviter en même temps les délais artificieux dont on s'étoit servi tant de fois pour éloigner les assemblées du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît des résolutions décisives, il suspendit par un nouvel édit tous les magistrats de leurs fonctions, jusqu'à ce que la loi eût été approuvée ou rejetée par les suffrages du peuple. Il scella lui-même de son sceau les portes du temple de Saturne, où les coffres de l'épargne étoient déposés, afin que les questeurs et les trésoriers n'y pussent entrer; il soumit à de grosses amendes tous les magistrats qui ne défereroient pas à son ordonnance.

Après avoir pris ces précautions, il convoqua une nouvelle assemblée du peuple. Le jour en étant arrivé, il commanda à un greffier de lire publiquement la loi dont il sollicitoit la réception. Octavius ne manqua pas de s'y opposer, et de défendre à l'officier de faire cette lecture. Cette concurrence fit naître des contestations très vives entre les deux tribuns. Mais on observa que, malgré la chaleur avec laquelle chacun soutenoit son sentiment, il n'échappa jamais, ni à l'un ni à l'autre, une seule parole dont ils se pussent offenser. Tiberius même, s'adressant à son collegue, avec

ces manieres engageantes qui lui gagnoient tous les cœurs, le conjura par leur ancienne amitié de ne s'opposer pas davantage aux intérêts du peuple, et de sacrifier généreusement ses engagements particuliers au bien de tant de pauvres familles dont il retardoit le soulagement. Octavius lui répondit, qu'il ne croyoit pas qu'on pût observer la loi qu'il proposoit, sans ruiner les premieres maisons qui étoient le plus ferme soutien de la république, et exciter dans la ville un nombre infini de procès en garantie. Il ajouta, que, quand même on pourroit, sans inconvénient, retirer des mains des propriétaires les terres qui excédoient la quantité de cinq cents journaux, cet excédent partagé en ce nombre infini de citoyens pauvres qui se trouvoient alors à Rome, leur seroit d'un foible secours; qu'ainsi il ne consentiroit jamais à la publication d'une loi qui ruineroit les riches, sans enrichir les pauvres.

Les grands de Rome triomphoient de cette opposition: mais Tiberius, plus habile ou plus hardi que tous ceux qui l'avoient précédé dans le tribunat, se soutint par une nouvelle entreprise et bien extraordinaire. « Puisque l'u-« sage veut, dit-il en s'adressant à l'assem-« blée, qu'un tribun ne puisse proposer de « nouvelles lois quand quelqu'un de ses colle-« gues s'y oppose, il est juste que je défere à « l'opposition d'Octavius. Mais aussi comme « le tribunat n'a été établi que dans la vue de « soulager le peuple, et que le tribun qui s'é-

« loigne de cet objet ruine le fondement de « son institution, je demande que le peuple « décide par ses suffrages, lequel d'Octavius « ou de moi est le plus opposé à ses intérêts, « et que celui de nous deux qui sera trouvé « avoir agi contre son devoir, et abusé du pri- « vilege de l'opposition, soit déposé sur-le- « champ. Car, ajouta Tiberius, si le peuple « romain, pour se venger de la violence et de « l'impudicité d'un seul homme, a bien pu ôter « la couronne à un roi, et même supprimer la « dignité royale, qui comprend souveraine- « ment l'autorité de toutes les magistratures; « qui doute que ce même peuple ne puisse abo- « lir le tribunat, s'il devenoit contraire à sa li- « berté, et à plus forte raison déposer un tri- « bun, s'il abuse des privileges de sa charge, « et s'il tourne contre le peuple même une « puissance qui ne lui a été confiée que pour « procurer son avantage »? Le peuple, qui trouve toujours de la justice dans ce qui lui est favorable, donna de grandes louanges à un raisonnement plus subtil que solide. L'expédient proposé par Tiberius fut approuvé tout d'une voix, et on convint de décider le lendemain lequel des deux tribuns seroit exclu du tribunat. Tiberius, qui avoit su faire de son intérêt celui du peuple, n'étoit pas en peine de son sort; mais comme il craignoit qu'Octavius ne refusât de compromettre sa dignité, il lui offrit, pour l'obliger à subir le jugement du peuple, et de le laisser convoquer lui-même

l'assemblée, et d'y présider. Et afin de l'y déterminer, il ajouta, avec une indifférence apparente, que pour lui il sortiroit du tribunat avec encore plus de plaisir qu'il n'y étoit entré.

Octavius ne donna point dans ce piege; il savoit trop bien à quel point Tiberius, l'idole du peuple, étoit maître de ses suffrages; et d'ailleurs il n'avoit garde, ni de convoquer l'assemblée, ni d'y présider, de peur de rendre légitimes, par ces démarches, des décrets dont il prévoyoit bien qu'il seroit la victime. Tiberius, sur son refus, convoqua lui-même l'assemblée pour le lendemain. Jamais il ne s'étoit fait à Rome une assemblée si nombreuse de ses citoyens. Riches et pauvres, le sénat, les grands, et les premiers de la ville, s'y trouverent, comme le petit peuple. C'étoit un spectacle bien nouveau que de voir deux tribuns aux prises, et ce spectacle n'auroit pas été désagréable aux sénateurs, si, dans ce fameux différent, la perte des terres publiques n'eût pas été attachée à la disgrace d'Octavius. Tiberius étant monté à la tribune aux harangues, exhorta de nouveau son collegue à se désister de son opposition. Mais voyant qu'il y persistoit avec fermeté, il proposa à l'assemblée lequel d'Octavius ou de lui le peuple romain vouloit déposer : on donna aussitôt les bulletins. De trente-cinq tribus dont il étoit alors composé, dix-sept avoient déja commencé à donner leurs voix contre Octavius: et il ne

falloit plus que les suffrages d'une tribu pour le déclarer déposé; lorsque Tiberius, voulant faire un nouvel effort pour le gagner, fit surseoir la délibération; et adressant la parole à Octavius, il le conjura dans les termes les plus pressants de ne s'attirer point par son opiniâtreté un si grand affront, ni à lui-même le chagrin d'avoir été réduit à déshonorer son collegue et son ami.

On observa qu'Octavius ne put entendre ces paroles sans en être attendri, que les larmes même lui en vinrent aux yeux: mais ayant porté sa vue du côté du sénat, il eut honte de lui manquer de parole, et il répondit enfin courageusement à Tiberius qu'il pouvoit achever son ouvrage. Ce tribun, indigné de son attachement à la faction des riches, fit continuer de recueillir les suffrages: Octavius fut déposé; on l'arracha de son tribunal, et le peuple en fureur l'auroit encore insulté, si les grands, dont il s'étoit fait la victime, n'eussent facilité sa retraite.

L'opposition étant ainsi levée par la destitution du magistrat même qui l'avoit formée, la loi *Licinia* fut rétablie tout d'une voix. On élut ensuite trois commissaires ou triumvirs pour en presser l'exécution. Le peuple lui déféra la premiere place de cette commission, et il eut encore le crédit de se faire donner pour collegues Appius Claudius, son beau-pere, et C. Gracchus, son frere, quoique ce jeune Romain n'eût pas plus de vingt ans, et qu'il fît

actuellement ses premieres armes au siege de Numance sous Scipion, son beau-frere. Le peuple, par un nouvel effet de sa complaisance, donna la place d'Octavius à Mutius, homme obscur, et qui n'avoit d'autre mérite que la recommandation de Tiberius; en sorte que ce magistrat plébéien, maître absolu du tribunat, et supérieur au sénat entier par son pouvoir sur l'esprit du peuple, gouvernoit seul, pour ainsi dire, la république, du moins les autres magistrats ne pouvoient rien faire malgré lui; et, indépendamment des autres, il étoit toujours sûr du succès de tout ce qu'il entreprenoit.

Cet empire absolu dans une république étoit odieux au sénat et même à des plébéiens. Ses ennemis en tiroient avantage; ils insinuoient qu'on avoit tout à craindre pour la liberté; et plusieurs disoient hautement que Cassius et Melius, qu'on avoit fait mourir, ne s'étoient jamais rendus si suspects. « Ne sait-on pas, « ajoutoient-ils, que quand il s'agit du salut de « l'état, le seul soupçon est un crime punis- « sable? Attendrons-nous à nous déclarer con- « tre Tiberius que ses complices lui aient mis « la couronne sur la tête »? Ces discours, remplis de malignité, diminuoient son crédit, et presque en même temps il se vit privé d'un de ses partisans les plus zélés. La mort précipitée de cet ami, et dont la cause étoit inconnue, fit soupçonner qu'elle n'avoit pas été naturelle.

Les riches et les pauvres formoient alors

deux partis très animés l'un contre l'autre, et qui ne cherchoient qu'à se détruire. Tiberius, dans la vue d'augmenter l'animosité du peuple, et pour faire comprendre qu'il craignoit d'être assassiné, laissoit voir qu'il étoit armé sous sa robe. Il prit des habits de deuil, comme on en usoit dans les plus grandes calamités; et faisant apporter ses enfants, encore tout jeunes, sur la place et au milieu de l'assemblée, il les recommanda au peuple dans des termes qui faisoient comprendre qu'il désespéroit de son propre salut. Le peuple, à cet aspect, ne lui répondit que par des cris et des menaces contre les riches. Jamais on n'avoit vu tant de haine contre le sénat. Tiberius entretenoit cette aversion du peuple, tantôt en intéressant sa pitié, quelquefois par des motifs de vengeance, ou par de nouvelles vues d'intérêt. L'habile tribun excitoit ces différents sentiments tour-à-tour, selon qu'ils convenoient à la disposition des esprits et à la situation des affaires.

La mort d'Attalus Philopator, roi de Pergame, lui fournit une nouvelle occasion de s'attacher encore plus étroitement la multitude. Ce prince, par son testament, avoit nommé le peuple romain pour son héritier. Tiberius, toujours animé du même esprit, proposa un nouvel édit, par lequel il devoit être ordonné que tout l'argent du roi de Pergame seroit partagé entre les plus pauvres citoyens qui devoient avoir quelque portion dans la distribution des terres publiques, afin

qu'ils pussent acheter des bestiaux, et les ustensiles nécessaires pour cultiver leurs petits héritages. « A l'égard des villes et de leur ter-« ritoire, ajouta Tiberius, j'en ferai mon rap-« port au peuple quand j'en serai mieux in-« struit; et il en décidera dans ses assemblées « comme d'un bien qui lui appartient. »

Plutarque prétend que, de toutes les entreprises de Tiberius, il n'y en eut point qui offensât plus sensiblement tout le corps du sénat que ce projet, qui, en renvoyant au peuple la connoissance d'une aussi grande affaire, lui transportoit toute l'autorité du gouvernement, et privoit les sénateurs du profit immense qu'ils prétendoient faire dans la disposition des états de ce prince. L'ambition et l'intérêt firent éclater le ressentiment des premiers de Rome. On reprocha publiquement à Tiberius qu'il ne vouloit attribuer au peuple la disposition du royaume d'Attalus que pour s'en faire mettre la couronne sur la tête. On l'accusa même de se vouloir faire le tyran de son propre pays; et il y en avoit qui publioient qu'il s'étoit saisi par avance du bandeau royal et de la robe de pourpre d'Attalus. Mais ces bruits injurieux, et qui venoient de l'animosité des grands, ne convenoient guere au caractere de Tiberius. Jamais personne ne fut plus républicain que ce tribun: tout ce qu'il avoit fait au sujet du partage des terres n'avoit eu pour objet que de rapprocher la condition des pauvres citoyens de celle des

riches, et d'établir une espece d'égalité entre tous les citoyens.

Il est vrai que depuis il poussa ce principe trop loin, et que s'étant apperçu que ses lois lui avoient attiré une haine irréconciliable de la part des grands, et que sa perte étoit résolue, il ne ménagea plus rien. Il s'appliqua uniquement à sapper l'autorité du sénat, et à s'assurer un asile dans la puissance du peuple. Ce fut dans cette vue qu'il proposoit tous les jours de nouvelles lois. Tantôt il vouloit qu'on abrégeât les années de service des soldats; une autre fois il demandoit qu'on pût appeler devant l'assemblée du peuple des jugements de tous les magistrats. Mais de tous les coups qu'il porta à l'autorité du sénat, il n'y en eut point qui lui donnât une plus vive atteinte que la nouvelle proposition qu'il fit de mettre autant de chevaliers que de sénateurs dans les différents tribunaux de Rome.

Tiberius ne laissoit entrevoir des lois si flatteuses pour le peuple que dans la vue qu'il le continueroit dans le tribunat pour les faire recevoir. Le sénat, irrité de ces nouvelles entreprises, forma une puissante cabale pour l'en exclure. Les magistrats, les grands, les plus riches de Rome, et jusqu'à des tribuns du peuple, jaloux de son crédit, entrerent dans ce parti: et le jour de l'élection étant arrivé, comme le tribun qui présidoit à l'assemblée influoit beaucoup dans les suffrages, ils disputerent ce droit à Mutius, créature de Tiberius,

quoique cette fonction lui fût dévolue par la déposition d'Octavius qu'il représentoit.

Cette opposition des tribuns parut à Tiberius de mauvais augure : il vit bien qu'il y avoit un puissant parti formé contre lui. Pour en reconnoître les forces et les desseins, il consuma exprès tout le temps de l'assemblée en disputes avec ses collegues sur cette préséance; et, la nuit étant venue, on fut obligé de remettre l'élection au jour suivant.

Il employa toute cette nuit à s'assurer des chefs du peuple. Ses partisans, répandus dans les différents quartiers de la ville, exhortoient les plébéiens à se rendre de bonne heure sur la place : la plupart, pour signaler leur zele, s'y trouverent avant le jour. Les grands et les riches, ayant appris que le peuple s'étoit emparé de la place, résolurent de l'en chasser à force ouverte plutôt que de souffrir qu'on continuât Tiberius dans le tribunat. Ils se firent escorter par leurs clients, leurs domestiques, et par des esclaves armés secrètement de bâtons, qui les attendoient à la porte du sénat.

Tiberius, qui ignoroit leurs desseins, se mit en état de se rendre sur la place. Mais il eut de sinistres présages qui l'en détournerent, et que la superstition et les préjugés faisoient alors regarder comme les interpretes les plus assurés de la divinité.

On lui rapporta que les poulets sacrés n'avoient point voulu manger ce matin. En sortant de sa maison il se blessa le pied contre le

seuil de sa porte, et il n'en étoit pas éloigné lorsque des corbeaux qui se battoient firent tomber une tuile à ses pieds. C'en étoit assez en ce temps-là pour arrêter les plus hardis. Le tribun épouvanté se disposoit à rentrer chez lui ; mais un certain philosophe grec (1), ami intime de Tiberius, se moquant de ces préjugés vulgaires, lui représenta quelle honte ce seroit pour Tiberius Gracchus, tribun du peuple romain, fils d'un consulaire, et petit-fils du grand Scipion, si on pouvoit lui reprocher qu'étant à la tête d'un puissant parti, le croassement de deux corbeaux l'eût arrêté dans la poursuite de ses desseins.

Ce discours piqua le tribun, et plusieurs de ses partisans, étant accourus de l'assemblée pour le faire avancer, lui annoncerent qu'il trouveroit la plus grande partie des suffrages réunis en sa faveur. Tiberius les suivit, et, accompagné de ses amis particuliers, il monta au Capitole. Le peuple, dès qu'il l'apperçut, poussa des cris de joie et d'applaudissement: mais à peine fut-il placé dans son tribunal qu'un sénateur de ses amis, perçant la foule, et s'approchant de lui, l'avertit qu'il y avoit une conjuration faite contre sa vie, et que les grands de Rome, ceux sur-tout qui étoient intéressés dans le partage des terres, avoient résolu de le venir attaquer ouvertement jusque dans son tribunal.

Les amis du tribun, touchés du péril où il

(1) Blossius de Cumes.

étoit exposé, se réunissent auprès de lui, retroussent leurs robes, et, se saisissant des armes des licteurs, se mettent en état de le défendre, et de repousser la force par la force. Tiberius tâchoit de faire entendre au peuple l'avis qu'il venoit de recevoir; mais le tumulte, le bruit, et les clameurs des différents partis, l'empêchant d'être entendu, il touchoit sa tête des deux mains, comme pour faire comprendre à la multitude qu'on en vouloit à sa vie. Ses ennemis prirent de là occasion de crier qu'il demandoit un diadême, et les plus passionnés coururent au sénat annoncer que le peuple alloit couronner Tiberius si on ne s'y opposoit au plutôt.

C'étoit un artifice pour déterminer le sénat à passer par-dessus toutes les formes, et à le proscrire sur-le-champ. La plupart des sénateurs, auxquels l'exécution de la loi Licinia alloit enlever une partie de leurs terres, se déchaînoient avec fureur contre Tiberius. Mais personne ne fit paroître plus d'animosité que Scipion Nasica, son parent. Ce sénateur, adressant la parole au premier consul, lui représenta que toutes les nouveautés que le tribun avoit introduites dans le gouvernement lui servoient comme de degrés pour s'élever sur le trône; qu'il n'y avoit pas un moment de temps à perdre, et qu'il falloit faire périr le tyran si on vouloit conserver la liberté. Mais ce sage magistrat, qui ne vouloit pas se rendre le ministre de la vengeance de quelques

particuliers, lui répondit qu'il étoit également incapable d'approuver les nouvelles lois, et d'en faire mourir l'auteur contre les formes ordinaires de la justice.

Une réponse si pleine de modération ne fit qu'irriter davantage ces courages ulcérés. Scipion se leva brusquement de sa place, et, se tournant vers les sénateurs qui étoient intéressés comme lui dans la perte des terres: « Puisque le souverain magistrat, dit-il, par « un assujettissement trop scrupuleux pour les « formes ordinaires de la justice, refuse de se- « courir la république, que ceux à qui la liber- « té est plus chere que la vie même me suivent ». En même temps il retrousse sa robe, et se met à la tête des sénateurs de son parti, qui courent en fureur au Capitole avec ce gros de clients, de valets, et d'esclaves, qui les attendoit à la porte du sénat. Ces gens, armés seulement de bâtons et de leviers, précédoient les sénateurs, et frappoient indifféremment sur tout ce qui s'opposoit à leur passage.

Le peuple épouvanté prend la fuite. Chacun dans ce tumulte s'écarte; les amis de Tiberius l'abandonnent. Il est enfin obligé de se sauver comme les autres; il jette sa robe pour courir avec plus de facilité: mais, dans cette précipitation inséparable de la peur, il tombe en s'enfuyant, et, comme il se relevoit, Publius Satureius, un de ses collegues, jaloux, et ennemi secret de sa gloire, le frappa à la tête avec le pied d'une chaise. Il retomba de ce coup, et

une foule de ses ennemis survenant lui ôterent la vie. Sa mort ne finit pas le désordre : l'animosité étoit égale dans les différents quartiers de la ville, et plus de trois cents des amis et des partisans de Tiberius périrent dans ce tumulte. On remarqua qu'aucun n'avoit été tué par le fer, et qu'ils furent tous assommés ou à coup de pierre, ou à coup de bâton. On en jeta depuis les corps, avec celui de Tiberius, dans le Tibre.

La cabale et le parti des grands étendirent le ressentiment sur tous ceux qui avoient paru favoriser ses sentiments. On en fit mourir plusieurs ; Popilius, alors préteur, en bannit un grand nombre, et on n'oublia rien pour inspirer de la terreur à ceux qui seroient capables de tenter de nouveau le même dessein.

FIN DU HUITIÈME LIVRE.

LIVRE NEUVIEME.

C. Gracchus, frere de Tiberius, obtient du peuple la charge de tribun malgré les grands. Il propose différentes lois et fait divers changements dans le gouvernement qui le rendent presque absolu dans Rome et dans toute l'Italie. L'année de son tribunat étant expirée il est continué dans la même charge sans l'avoir briguée. De quelle maniere les sénateurs viennent à bout de diminuer son crédit. Scipion Emilien, le destructeur de Carthage et de Numance, s'oppose le plus ouvertement à l'établissement des lois agraires. On le trouve mort dans son lit. Caïus est soupçonné d'avoir contribué à le faire assassiner. Ses collegues, jaloux de son autorité, lui font manquer un troisieme tribunat. Les sénateurs voyant Caïus rentré dans une condition privée chargent le consul Opimius de casser toutes ses lois, et sur-tout celle qui regardoit le partage des terres. Opimius convoque une assemblée générale pour terminer cette grande affaire. Un des licteurs du consul, mis à mort par les plébéiens malgré Caïus, est cause que le sénat donne pouvoir à Opimius de faire prendre les armes à ceux de son parti. Caïus est tué et sa tête apportée au consul, qui la paie dix-sept livres et demie d'or. Les grands viennent à bout de se faire reconnoître pour légitimes possesseurs des terres de conquêtes, en s'engageant à une redevance qu'ils ne paient pas long-temps. Jugurtha. Qui il étoit. Ses premieres campagnes. Son argent lui tient lieu de bon droit à Rome pendant quelque temps, mais à la fin sa cruauté oblige les Romains

à faire passer des troupes en Numidie. Après avoir employé avec succès contre ses redoutables ennemis l'argent, la ruse, et la force, il est livré par Bocchus à ses ennemis, conduit à Rome, traîné comme un esclave à la suite d'un char de triomphe, et enfin poussé par un bourreau dans le fond d'une basse fosse, où il meurt de faim. Marius. Sylla.

ROME vit, pour la premiere fois, la guerre civile allumée dans l'enceinte même de ses murailles. Toutes les séditions qui s'étoient émues jusqu'alors, la retraite sur le mont Sacré, l'abrogation des dettes, l'établissement du tribunat, et la promulgation de différentes lois, toutes ces dissentions s'étoient toujours terminées par la voie d'accommodement, et sans effusion du sang humain; tantôt par le respect du peuple pour le sénat, et plus souvent encore par la condescendance du sénat pour le peuple. Mais dans cette derniere occasion, la violence décida la querelle, et ce fut un tribun même du peuple qui, sans respect pour sa dignité, réputée sacrée, donna le premier coup à son collegue (1).

Cependant le peuple, revenu de sa frayeur, se reprochoit sa mort comme s'il eût assassiné lui-même celui qu'il n'avoit pas défendu assez courageusement. Son indignation se tourna ensuite contre Scipion Nasica, l'auteur du tu-

(1) Plut. in Gracchis. App. Alex. de Bel. civ. lib. I, cap. 16 et 17. Vell. Paterc. lib. II, cap. 3. Oros. lib. V, cap. 8 et 9. L. Florus, lib. III, cap. 14.

multe. Les plébéiens ne le rencontroient jamais dans les rues qu'ils ne le traitassent publiquement d'assassin et de sacrilege. Les uns, frémissant de colere, menaçoient de le tuer; d'autres proposoient de le citer devant l'assemblée du peuple. Le sénat, craignant que sa présence n'excitât une nouvelle sédition, jugea à propos de l'éloigner, et on l'envoya en Asie avec une commission apparente qui cachoit un véritable exil. Le sénat, pour achever de calmer le peuple, consentit à l'exécution de la loi; il permit qu'on substituât à Tiberius un autre commissaire qui le remplaçât dans le partage des terres, et même on déféra cet emploi à Publius Crassus, dont C. Gracchus, frere de Tiberius, avoit épousé la fille. Mais on ne cherchoit qu'à amuser le peuple: les lois de Tiberius étoient toujours également odieuses aux grands, la mort d'Appius Claudius, un des triumvirs, leur fournit un nouveau prétexte pour en surseoir encore l'exécution, et on commença à regarder le partage des terres comme ces affaires qu'on veut ruiner insensiblement en les laissant tomber dans l'oubli.

Il n'y avoit que Caïus Gracchus dont le peuple pût attendre du secours: mais, outre qu'il étoit encore trop jeune pour entrer dans les charges, et qu'il n'avoit que vingt-un ans quand son frere fut tué, on remarqua que, depuis sa mort, il affectoit de ne plus se montrer en public, soit qu'il craignît véritable-

ment les ennemis de sa maison, soit qu'il voulût les rendre encore plus odieux au peuple par cette crainte affectée; car on ne fut pas long-temps sans s'appercevoir qu'il ne s'étoit banni volontairement du commerce du monde que pour se préparer à y paroître avec plus d'éclat, et en état de venger la mort de son frere.

Il n'y avoit, comme on sait, que deux routes qui conduisoient également à toutes les dignités de la république, l'éloquence, et une grande valeur. Caïus s'étoit déja signalé à la guerre de Numance sous les ordres du jeune Scipion, son général et son beau-frere. La mort de Tiberius, et la ruine de son parti, l'ayant obligé de disparoître, il employa tout le temps de sa retraite à l'étude de l'éloquence, et à se perfectionner dans le talent de la parole, si nécessaire dans un gouvernement républicain. Il s'ensevelit dans son cabinet; sa porte étoit fermée aux jeunes Romains de son âge et aux amis de sa maison. On l'oublia bientôt, et le frere de Tiberius, et le petit-fils du grand Scipion, étoit ignoré dans Rome. Les grands regardoient avec plaisir cette retraite comme un effet de la consternation où l'avoit jeté la mort de son frere, et comme une déclaration tacite qu'il n'osoit prendre de part au gouvernement.

Mais on ne fut pas long-temps sans s'appercevoir qu'il ne s'étoit éloigné des affaires que pour s'en rendre plus capable. Il sortit de sa

retraite pour défendre un des amis de son frere, appelé Vectius, que le parti opposé vouloit perdre, sous prétexte de différents crimes dont on l'accusoit. Caïus entreprit sa défense; il monta pour la premiere fois à la tribune aux harangues. Le peuple ne l'y vit paroître qu'avec des acclamations et des transports de joie extraordinaires. Il crut voir renaître en sa personne un second Tiberius, et un nouveau protecteur des lois agraires. Cette bienveillance, dont il recevoit des témoignages si éclatants, lui inspira une confiance et une hardiesse peu ordinaires à ceux qui parlent en public pour la premiere fois, et il défendit son client avec tant d'éloquence, qu'il fut renvoyé absous par tous les suffrages de l'assemblée.

Après avoir, par une premiere action, essayé ses forces et la disposition des esprits, il crut, avant que de se jeter entièrement dans les affaires, avoir encore besoin de cette réputation que donnent la valeur et les armes. Il demanda et il obtint la charge de questeur de l'armée qui étoit alors en Sardaigne, sous les ordres du consul Oresta (an de Rome 627): c'étoit le premier emploi par lequel il falloit commencer pour entrer dans les dignités de la république. Plutarque, dans la vie de Caïus, nous apprend que personne à l'armée ne fit paroître plus de valeur contre les ennemis, et plus d'attachement pour la discipline militaire. On admiroit sur-tout, dans un âge si peu avancé, sa tempérance, et l'austérité de

ses mœurs. Il n'en étoit pas moins civil ni moins complaisant. L'officier et le simple soldat qui avoient affaire à lui, par rapport aux fonctions de sa charge, se louoient également de sa douceur, de son exactitude, et sur-tout de sa probité et de son désintéressement. La pratique constante de tant de vertus n'étoit pas renfermée dans le camp des Romains. Caïus traitoit avec la même humanité les sujets de la république qui dépendoient de sa charge. Le citoyen et le laboureur, comme le soldat, se louoient également de son intégrité. Sa réputation passa bientôt les mers, et Micipsa, roi de Numidie, et fils de Massinissa, ayant envoyé gratuitement du bled pour l'armée de Sardaigne, les ambassadeurs que ce prince avoit alors à Rome déclarerent en plein sénat que le roi leur maître n'avoit fait cette libéralité qu'en considération de Caïus Gracchus, dont il révéroit la vertu. Cette déclaration réveilla la jalousie et la haine des grands. Des vertus trop éclatantes leur furent odieuses et suspectes; et, pour ravaler en quelque maniere la gloire du questeur, et le rendre méprisable, ils chasserent honteusement du sénat ces ambassadeurs, comme des barbares qui, par cette préférence, avoient manqué de respect pour leur compagnie.

Un traitement si indigne, et qui sembloit violer le droit des gens, fut bientôt su en Sardaigne: Caïus n'apprit qu'avec un vif ressentiment cet effet de la haine implacable des

grands; son retour à Rome lui parut alors nécessaire pour y soutenir son crédit, et pour repousser un outrage qui le regardoit directement et qui n'avoit pour objet que de le rendre méprisable au peuple et parmi les nations étrangeres. Il partit brusquement, et on le vit dans la place lorsqu'on le croyoit encore en Sardaigne. Les ennemis de sa maison, attentifs à toutes ses démarches, lui voulurent faire un crime de ce qu'il étoit revenu avant son général: on le cita devant les censeurs; il y comparut, et il dissipa facilement cette accusation.

Il fit voir qu'il avoit demeuré trois ans auprès de son général, quoiqu'il fût permis à un questeur de revenir à Rome au bout de l'an, et qu'ainsi il avoit servi deux ans plus que ne prescrivoient les lois. Il ajouta qu'il étoit revenu de Sardaigne sans argent, au lieu que tous ceux qui l'avoient précédé dans le même emploi s'y étoient enrichis, et qu'ils avoient rapporté non seulement leurs bourses pleines d'or et d'argent, mais qu'ils en avoient encore rempli les cruches et les vases qui leur avoient servi en passant dans cette isle pour y porter du vin. On peut bien juger qu'avec de pareilles raisons il n'eut pas de peine à être absous. Ses ennemis, qui ne cherchoient qu'à l'éloigner des dignités où vraisemblablement la faveur du peuple l'alloit élever, lui susciterent une nouvelle accusation (an de Rome 628.) Ils tenterent de le rendre suspect d'une sédition qui s'étoit faite à Fregelle, ville dé-

pendante de la république, et que le préteur Opimius, homme sévere et cruel, n'avoit dissipée que par la ruine entiere de cette ville et la mort des principaux habitants. Ce sénateur, ennemi déclaré de la mémoire de Tiberius, dans le compte qu'il rendit en plein sénat de la conduite qu'il avoit tenue dans cette affaire, n'oublia rien pour faire comprendre que Caïus étoit le chef muet de ces mouvements. Il ajouta qu'il avoit découvert qu'il avoit entretenu des liaisons secretes avec les premiers de cette ville; qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'ils eussent formé le projet de se soustraire aux ordres du sénat s'ils n'avoient été assurés secrètement de la protection du peuple; et que, si leur désobéissance avoit eu un heureux succès, ce n'auroit été peut-être que le signal d'une révolte contre la souveraineté de la république. Mais, comme tout ce que ce sénateur passionné avança contre Caïus se trouvoit sans preuves, ses mauvais desseins n'eurent point de suite, et le jeune Gracchus ne crut point se pouvoir mieux venger de ses ennemis qu'en demandant hautement la charge de tribun du peuple. C'étoit attaquer le sénat par son endroit le plus sensible. Au seul nom de Gracchus, les grands, et ceux sur-tout qui avoient tant d'intérêt qu'on ne fît pas revivre les lois agraires, frémissoient de colere. Il se fit comme une espece de conspiration pour empêcher qu'il ne parvînt au tribunat; mais tout le peuple se déclara en sa faveur; et il ne

courut même de la campagne un si grand nombre de plébéiens pour lui donner leurs voix, que, la place ne pouvant contenir toute cette multitude, plusieurs monterent sur les toits des maisons, d'où, par des vœux publics et des acclamations mêlées d'éloges, ils demandoient Caïus pour tribun: et, comme dans cette sorte d'élection les voix se comptoient par têtes, le peuple, plus nombreux que la noblesse, l'emporta hautement, et obtint Caïus pour un de ses tribuns (an de Rome 630). Il ne se vit pas plutôt revêtu d'une dignité qui lui donnoit un pouvoir presque sans bornes, qu'il forma, sur le plan de son frere, des desseins encore plus hardis, et qu'il poussa même avec plus d'ardeur qu'il n'avoit fait. C'étoit le même esprit et les mêmes vues dans les deux freres, quoique de caracteres différents. Tibérius, comme nous l'avons dit, cachoit une fermeté invincible sous une modération apparente: son éloquence étoit douce et insinuante; il vouloit plaire pour pouvoir persuader; il cherchoit à toucher ses auditeurs; et, quand il dépouilla Octavius du tribunat, il sembloit qu'il fût aussi touché que lui de sa disgrace, et qu'il n'y avoit que l'amour seul de la justice et l'intérêt du peuple qui l'eussent réduit à la triste nécessité de rendre son collegue malheureux.

Caïus se laissoit voir plus à découvert, aussi éloquent, mais plus vif dans ses expressions, et plus véhément que son frere. Son discours étoit orné de figures pathétiques; il

méloit même des invectives à ses preuves et à ses raisons; son zele pour les intérêts du peuple se tournoit en colere contre le sénat: il ne sortoit, pour ainsi dire, que des éclairs et des foudres de sa bouche, et il portoit la terreur jusque dans le fond de l'ame de ses auditeurs. Du reste la fermeté de ces deux freres, l'amour qu'ils avoient pour la justice, leur intégrité, leur tempérance, leur éloignement des voluptés, leur attachement inviolable aux intérêts du peuple, sont des qualités qu'ils possédoient l'un et l'autre dans un degré égal.

On remarqua seulement que Caïus fit paroître plus de penchant pour la vengeance; défaut dont ces païens avoient fait une vertu, et qu'ils traitoient de grandeur de courage. Comme sa charge l'engageoit de parler souvent au peuple, quelque matiere qu'il traitât, il faisoit toujours entrer dans son discours la maniere inhumaine dont le sénat avoit fait périr son frere. « Qu'a servi à Tiberius, disoit-« il, d'être né Romain, et dans le sein d'une « république où toutes les lois défendent de « faire mourir aucun citoyen avant que de « l'avoir convaincu des crimes dont on l'ac-« cuse? Le sénat, les patriciens, les grands, et « les plus riches, ont assassiné à coups de bâ-« ton, non seulement un simple citoyen, mais « un tribun du peuple, un magistrat public, « et une personne sacrée. Leur fureur ne s'est « pas bornée à le priver de la vie; on les a vus

« après sa mort acharnés sur son corps, le « traîner indignement dans les rues; et ils ont « poussé leur inhumanité jusqu'à le jeter dans « le Tibre pour le priver des honneurs de la « sépulture ». Par de pareils discours, également vifs et touchants, il s'attiroit la compassion du peuple en même temps qu'il en excitoit la haine et l'indignation contre le sénat et les grands. Après avoir jeté dans les esprits ces semences de haine et de division, il commença à travailler à sa propre vengeance par la proposition de deux édits nouveaux : le premier déclaroit infâme tout magistrat qui auroit été déposé par le jugement du peuple. On vit bien que cette loi regardoit Octavius, ce tribun que Tibérius avoit fait déposer ; mais Plutarque nous apprend que Caïus, à la priere de Cornélie sa mere, dont Octavius étoit un peu allié, n'insista point sur la promulgation de cet édit.

(1) Par la seconde loi, et qu'il fit recevoir, il étoit ordonné que tout magistrat qui auroit exilé un citoyen romain sans observer les formalités prescrites par les lois, seroit tenu d'en rendre compte devant l'assemblée du peuple. Ce second édit n'avoit été proposé que pour faire périr Popilius, qui pendant sa préture avoit banni les amis et les partisans de Tibérius. Popilius n'attendit pas qu'on le fit citer, et comme il ne pouvoit ignorer que Caïus dis-

(1) Cicero, pro Cluentio, cap. 54, 55; pro Rabirio, de perduellione, cap. 4; pro domo sua, cap. 15, 31.

posoit à son gré des suffrages de la multitude, et qu'ainsi il auroit pour juge sa partie et son ennemi, dans la crainte d'un jugement plus rigoureux, il se bannit lui-même de sa patrie.

Caïus, par cet essai de son crédit, se voyant en état de tout entreprendre, forma de plus grands desseins, et dont l'objet étoit de faire passer du sénat à l'assemblée du peuple toute l'autorité du gouvernement. Ce fut dans cette vue qu'il fit un nouvel édit pour donner le droit de bourgeoisie et le titre de citoyens romains à tous les habitants du Latium, et il étendit depuis ce droit jusqu'aux Alpes. Il proposa en même temps que les colonies qui seroient peuplées de Latins eussent les mêmes privileges que les colonies romaines; et il ajouta que celles qui n'avoient point le droit de suffrage dans l'élection des magistrats pussent cependant donner leurs voix quand il s'agiroit de recevoir de nouvelles lois. Par de pareilles propositions il augmentoit le nombre des suffrages du peuple; et ces nouveaux citoyens, qui lui devoient un si grand privilege, étoient pour ainsi dire à ses ordres, et suivoient l'impression de ses conseils comme ses clients et ses créatures.

Caïus, pour se rendre de plus en plus agréable à la multitude, fixa en sa faveur la vente du bled à un prix très modique: quelques historiens prétendent même que pendant son tribunat il fit faire une distribution gratuite des grains qu'on tira des greniers publics. Le

peuple, qu'on gouverne toujours quand on sait lui procurer l'abondance, ne se lassoit point de donner des louanges à un magistrat qu'il ne croyoit occupé que de sa subsistance: mais ces soins paroissoient dangereux au sénat, qui ne regardoit toutes ces nouveautés que comme des voies indirectes dont on se servoit pour saper son autorité; et ce qui mit le comble à sa haine contre le tribun, ce fut le changement qu'il introduisit dans les tribunaux où se rendoit la justice aux particuliers.

On les avoit tirés jusqu'alors du corps du sénat, et ce droit souverain tenoit les chevaliers et le peuple dans ce respect qu'on a toujours pour les arbitres des biens de la fortune. Caïus, à l'exemple de Tiberius son frere, résolut d'enlever au sénat cette partie de son autorité, et pour parvenir à ses fins il fit voir qu'Aurelius Cotta et Manius Aquilius, des principaux du sénat, accusés de différentes concussions dont les preuves étoient claires et constantes, avoient échappé à la rigueur des lois par la corruption de leurs juges. D'où il prit occasion ensuite de représenter au peuple qu'il ne devoit pas s'attendre d'obtenir jamais justice dans des tribunaux où l'on voyoit présider les criminels mêmes, ou du moins leurs parents et leurs complices: et il conclut par demander que l'administration de la justice litigieuse fût remise aux chevaliers, ou du moins qu'on tirât de cet ordre trois cents

des plus considérables, qui servissent d'assesseurs au sénat, et qui jugeassent toutes les affaires avec une égalité de suffrages et de pouvoir.

Le peuple reçut cette proposition avec les applaudissements qu'il donnoit à tout ce qui venoit de la part du tribun; et le sénat, confus de la collusion des juges dans l'affaire de Cotta et d'Aquilius, dont il venoit d'être convaincu, n'osa s'opposer à la loi : elle passa tout d'une voix, et le peuple plus puissant que le sénat par le nombre de ses suffrages, et qui idolâtroit Caïus, remit à lui seul le choix de ces trois cents chevaliers qui devoient entrer dans les magistratures de la ville : il ne nomma que ses amis et ses créatures. Par ces divers changements qu'il introduisit dans le gouvernement, il se rendit également absolu dans Rome et dans toute l'Italie : cependant il faut convenir qu'il n'employoit cette autorité, si odieuse au sénat et si justement suspecte dans une république, que pour la gloire de sa patrie, et l'utilité de ses concitoyens. Il empêcha même quelquefois que d'autres magistrats ne portassent trop loin leur complaisance pour le peuple ; et Fabius, propréteur d'Espagne, ayant extorqué des villes de son gouvernement du bled qu'elles ne devoient point, et qu'il envoya ensuite à Rome pour faire sa cour au petit peuple, Caïus, qui ne pouvoit souffrir ni injustice ni violence dans le gouvernement, fit ordonner par le peuple même que

ce grain seroit vendu, qu'on en renverroit le prix aux villes et aux communautés qui l'avoient fourni. Le même décret portoit qu'il seroit fait une sévere réprimande au propréteur pour avoir, par de pareilles avanies, exposé la république aux plaintes et aux mécontentements de ses sujets et de ses alliés.

Ce décret, dont il étoit l'unique auteur, donna lieu à ses amis de faire valoir son amour pour la justice: mais ses ennemis au contraire publioient qu'ils ne voyoient dans cette conduite qu'un effet de sa jalousie, et qu'il étoit trop habile pour souffrir que d'autres magistrats entreprissent de gagner l'affection du peuple, et de partager avec lui son attachement et sa reconnoissance.

Caïus, sans s'embarrasser de ces bruits, ne cherchoit à soutenir les nouveautés qu'il avoit introduites que par de nouvelles entreprises, qu'il avoit l'art de revêtir toujours des apparences du bien public. Il proposa de faire construire des greniers publics (1), où l'on pût conserver une assez grande quantité de grains pour prévenir la disette dans des années de stérilité. La proposition ayant été reçue, il se chargea de l'exécution, comme il faisoit ordinairement de tous les projets qu'il présentoit: lui-même conduisit l'ouvrage, et il le fit faire avec une magnificence digne de la grandeur des Romains. Tout lui passoit, pour ainsi dire, par les mains; il vouloit tout connoître par

(1) Cicero, oratio pro P. Sextio, cap. 48.

lui-même, et sous prétexte de veiller à ce qu'il ne se fît rien contre les intérêts du peuple, il rappeloit à lui toute l'autorité du gouvernement. On le voyoit environné d'ambassadeurs, de magistrats, de gens de guerre, d'hommes de lettres, d'artisans, et d'ouvriers, sans que le nombre et la différence des affaires l'embarrassassent : tout le monde admiroit son activité, et ses ennemis même ne pouvoient disconvenir de l'étendue et de la facilité de son esprit.

Mais c'étoient ces mêmes talents, et l'usage sur-tout qu'il en faisoit en faveur du peuple, qui le rendoient de plus en plus odieux au sénat et aux grands de Rome; et ils attendoient avec impatience la fin de son tribunat et de son autorité. Les comices enfin arriverent; on tint l'assemblée pour l'élection des tribuns de l'année suivante. Caïus ne fit aucun mouvement pour y avoir part; mais le peuple, qui se flattoit d'obtenir de nouveaux privileges par son habileté, le nomma tribun pour la seconde fois (an de Rome 631); et on remarqua qu'il avoit été le premier citoyen qui fût parvenu à cette dignité sans l'avoir briguée.

Le sénat ne vit qu'avec un violent chagrin la continuation d'un magistrat qui lui enlevoit insensiblement toute son autorité. On tint différents conseils; les plus violents alloient à s'en défaire, et à le traiter comme on avoit fait son frere : mais la crainte d'exciter une sédition fit prendre une autre route, et qu'on peut

regarder comme un des traits de la plus fine politique. On résolut avant que d'en venir aux voies de fait, et d'entreprendre de le faire périr à force ouverte, de tenter de diminuer et d'affoiblir la passion que le peuple avoit pour lui. Les plus habiles du sénat s'adresserent à Livius Drusus, son collegue : c'étoit un homme qui n'avoit que de bonnes intentions, d'un esprit juste, mais borné, et qui, sans prendre de parti, eût bien voulu pouvoir concilier des intérêts si opposés, et réunir les deux factions ; mais un dessein si grand, et dans lequel les intérêts particuliers l'emportoient sur le général, étoit au-dessus de sa capacité et de son crédit. Les sénateurs qui s'adresserent à lui le prirent par son foible, et le flatterent de la gloire de donner la paix à la république. Drusus offrit avec joie son ministere. « On ne « vous demande pas, lui dirent ces habiles sé- « nateurs, que vous vous déclariez contre les « intérêts du peuple qui vous a choisi pour un « de ses magistrats, ni même qu'à l'exemple « d'Octavius vous vous opposiez aux nou- « veautés que Caïus introduit tous les jours : « le sénat forme un plus noble projet, et il « n'exige vos soins, et l'intervention du meil- « leur tribun qu'ait jamais eu la république, « que pour rétablir la paix et l'union entre « les différents ordres de l'état. Proposez, si « vous le jugez à propos, de nouvelles lois en- « core plus favorables, s'il se peut, que celles « de Caïus ; le sénat approuvera tout. La seule

« chose qu'on vous demande, c'est de déclarer « publiquement que ces lois et ces édits que « vous proposez vous ont été inspirés par le « sénat, et que vous ajoutiez qu'il n'a pour « objet que le bien et l'utilité de ses conci- « toyens. »

Ce tour adroit eut tout le succès qu'on en pouvoit espérer. Drusus, qui ne trouvoit dans cette proposition rien de contraire à ses intérêts ni à ceux du peuple, entra dans toutes les vues qu'on voulut lui inspirer. Si Caïus proposoit d'envoyer deux colonies dans deux villes dépendantes de la république, Drusus, pour gratifier un plus grand nombre de pauvres familles, vouloit qu'on en repeuplât douze, et qu'on envoyât dans chacune de ces villes trois mille des plus pauvres citoyens. Caïus ayant fait adjuger quelques terres incultes à des plébéiens, et ayant chargé ces terres de quelques cens et redevances, Drusus, pour renchérir pour ainsi dire sur son art de flatter le peuple, donna à de pauvres habitants la même quantité de ces terres quittes et franches de toute contribution; enfin Caïus ayant procuré aux Latins, comme nous l'avons déja dit, le droit de suffrage dans les élections, Drusus, par une nouvelle ordonnance, ajouta que ces peuples étant faits citoyens de la république, il ne seroit plus libre à un capitaine romain de faire battre de verges un soldat de cette nation. Drusus à chaque proposition ne manquoit pas de dire, comme on l'avoit exigé de

lui, qu'il ne servoit que d'interprete au sénat, qui l'avoit chargé d'en faire son rapport à l'assemblée. Cette conduite adoucit les esprits; le sénat ne fut plus tant haï; les deux partis semblerent se rapprocher: Drusus plut à la multitude par le mérite de la nouveauté, et partagea le crédit de Caïus; c'étoit l'objet du sénat. Caïus ne vit qu'avec un chagrin secret ce rival lui enlever une partie de la faveur du peuple; il le traita d'esclave du sénat: sa jalousie déplut aux plus honnêtes gens du peuple, et sa conduite à l'égard de Scipion l'Emilien, son beau-frere, fit douter si sa vertu étoit aussi pure qu'on l'avoit crue jusqu'alors. »

Nous avons dit que Cornélie sa mere étoit fille de Scipion l'Africain ou du premier Scipion, et que le second Scipion, fils de Paul-Emile, et qui avoit été adopté dans cette famille patricienne, avoit épousé Sempronia, la sœur des deux Gracques. Mais malgré cette double alliance, la différence et l'émulation des partis, cette animosité entre les patriciens et les plébéiens au sujet du partage des terres, avoit toujours empêché qu'il y eût une véritable union entre ces deux maisons: les Scipions s'étoient déclarés en plus d'une occasion ennemis de la famille Sempronia; les Gracques se plaignoient même que le jeune Scipion ne traitoit pas trop bien Sempronia sa femme, sous prétexte de sa stérilité, et on soupçonnoit en général tous les Scipions, qui s'étoient dé-

clarés contre la loi de Tiberius, d'avoir contribué à la mort de ce tribun.

Cette querelle perpétuelle dans la république, que nous avons vue revivre de siecle en siecle, et qui passoit des peres aux enfants, se renouvela avec encore plus d'animosité depuis la mort de l'aîné des Gracques. Caïus suivoit toujours constamment le plan et les desseins de son frere; et, non content d'avoir enlevé au sénat ses tribunaux et son autorité, il entreprit de dépouiller les premieres maisons de Rome de ces terres de conquêtes, qu'elles avoient à la vérité la plupart usurpées, mais dont la possession étoit presque aussi ancienne que la fondation et l'établissement de la république.

Caïus crut qu'il devoit ce grand sacrifice aux mânes de son frere, et qu'il étoit de son honneur de faire exécuter des lois dont la promulgation lui avoit coûté la vie. Il associa à son dessein Fulvius Flaccus, personnage consulaire, mais sans probité et sans mœurs, et dont l'amitié et les liaisons faisoient tort à sa réputation; et Papirius Carbo, tribun du peuple, personnage hardi et séditieux, s'offrit à lui dans la vue d'acquérir de la considération par son attachement public au parti de Caïus. Ce tribun les fit nommer avec lui pour *triumvirs* du partage des terres: la commission ne pouvoit être adressée à des gens plus vifs et plus entreprenants, tous trois ennemis décla-

rés du sénat, et flatteurs outrés de la plus vile populace.

Ces triumvirs ne se virent pas plutôt autorisés par un décret public qu'ils firent sommer, à son de trompe, tous les détenteurs de ces terres d'apporter à leur tribunal les titres de leur acquisition avec une déclaration exacte de la quantité qu'ils en avoient, afin de pouvoir juger ceux qui étoient tombés dans le cas de la loi *Licinia*, et qui en possédoient plus de cinq cents arpents ou journaux, mesure un peu inférieure à l'arpent. Il n'y avoit presque point de grands dans Rome qui n'en possédassent une plus grande quantité, et la plupart étoient même en procès pour les bornes de leurs usurpations. Ces hommes, devenus plus puissants qu'il ne convient dans une république, armerent publiquement, et mirent des soldats sur leurs terres pour en défendre la possession; et ceux qui n'eurent pas cette audace implorerent la protection du jeune Scipion, le plus grand des Romains de son temps : mais tout révéré qu'il étoit dans sa patrie il n'osa pas se commettre avec le peuple, ni attaquer directement les lois des Gracques ses beaux-freres. Il prit un tour plus adroit pour en éluder du moins l'exécution; il représenta avec beaucoup d'art, dans une assemblée, que les triumvirs n'avoient été nommés que pour examiner s'il y avoit des citoyens qui, au préjudice des lois, possédassent plus de cinq cents arpents de terres, pour distribuer ce qui

excédoit cette quantité à de pauvres citoyens, et que leur commission et leur pouvoir étoient renfermés dans ces deux articles. Il ajouta qu'avant de procéder à cet examen, il falloit reconnoître les bornes fixes et constantes de chaque héritage; mais que, les propriétaires ayant différentes prétentions au sujet de leurs limites, la connoissance et le jugement de ces prétentions réciproques passoient le pouvoir des triumvirs, et demandoient d'autres juges, ou du moins une commission plus étendue.

La proposition passa à la pluralité des suffrages. Scipion eut l'adresse et le crédit de tirer cette partie de la commission des mains des triumvirs, et il la fit tomber à Tuditanus, qui étoit alors consul, et qui, sous une indifférence apparente pour l'un et l'autre parti (1), cachoit un dévouement entier aux ordres du sénat et aux intérêts des grands. Ce magistrat, pour éblouir le peuple, vaqua pendant quelque temps avec beaucoup d'application à l'examen des prétentions de chaque particulier, et à régler les bornes réciproques de leurs héritages. Les triumvirs le voyoient travailler avec plaisir, dans l'espérance qu'il les mettroit bientôt en état d'exécuter leur commission; mais quelque temps après il quitta Rome brusquement, sur les avis qu'il se fit donner que sa présence étoit nécessaire en Illyrie, où les Romains faisoient alors la guerre. Son absence laissa indécis tous ces procès, et suspendit

(1) App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 19.

par conséquent la fonction des triumvirs, qui ne pardonnerent jamais à Scipion d'avoir fait échouer leurs desseins et tomber leur commission. Ils lui reprochoient dans les assemblées qu'il devoit toute sa gloire au peuple romain, et qu'après en avoir reçu deux consulats consécutifs contre toutes les lois, et sur-tout malgré le sénat et les grands, il n'avoit point de honte en faveur de ces gens superbes de s'opposer à l'établissement des lois agraires, si nécessaires à la subsistance du pauvre peuple, et scellées par le sang de Tiberius.

Et sur cela Carbo, ce tribun audacieux dont nous avons parlé, le somma en pleine assemblée de dire tout haut ce qu'il pensoit de la maniere dont on l'avoit fait périr; et par cette question captieuse il prétendoit le mettre dans la nécessité de ne lui pouvoir répondre, sans se rendre odieux ou au peuple ou au sénat.

Mais Scipion, sans s'étonner, lui déclara que s'il étoit vrai que Tiberius eût eu le dessein de se faire le tyran de sa patrie, il croyoit sa mort juste. Tout le peuple, qui adoroit sa mémoire, ayant témoigné par de grands cris son indignation: « A quoi bon tous ces cris »? leur dit Scipion avec cet air de grandeur qui lui étoit si naturel, « croyez-vous avec vos « clameurs épouvanter un général, que le bruit « de tant d'armées ennemies n'a jamais ébranlé »? Caïus ne prit point de part à cette dispute; il gardoit un morne silence: mais Fulvius

Flaccus, homme violent et emporté, fit beaucoup de menaces à Scipion, et on trouva le lendemain cet illustre Romain mort dans son lit, avec des marques autour du cou de la violence qu'on lui avoit faite.

On ne savoit à qui attribuer un si grand crime: les premiers soupçons tomberent sur Flaccus, qui la veille l'avoit menacé du ressentiment du peuple. D'autres prétendoient qu'un coup si hardi venoit d'une main plus proche: on en accusoit Cornélie, la mere des Gracques, et on publioit que Sempronia même, sa fille et femme de Scipion, pour se défaire de l'ennemi de sa maison et d'un mari qui la méprisoit, avoit introduit la nuit les meurtriers dans sa chambre.

Le peuple, dans la crainte que Caïus ne fût trouvé complice de ce crime, ne souffrit point qu'on en informât: lui-même n'en fit aucune poursuite; et ce magistrat si sévere, celui qui affectoit le titre de défenseur des lois, et la partie déclarée de tous ceux qui attentoient à la liberté publique, garda sur l'assassinat d'un si grand homme un silence odieux, qui fit justement soupçonner que lui ou les siens ne s'étoient pas crus assez innocents pour soutenir toute sorte d'éclaircissement.

Ce silence de Caïus, encore plus criminel que l'assassinat même, excita les plaintes publiques de toute la noblesse; et les plus honnêtes gens, même parmi le peuple, en tiroient de violents soupçons contre sa vertu. Pour

éloigner le souvenir d'un crime si affreux et pour occuper les esprits, Caïus se servit de Q. Rubrius, son collegue, qu'il engagea à proposer de nouveaux projets: ce tribun exhorta le peuple à rebâtir Carthage que Scipion avoit détruite, et à y envoyer une puissante colonie. Caïus appuya fortement cette proposition, et il n'oublioit rien dans toutes les assemblées pour déterminer le peuple à cette entreprise; il vantoit la fertilité du terroir, le voisinage de la mer, la sûreté et la commodité de son port; et comme il crut que dans cette conjoncture son absence de Rome et celle de Fulvius Flaccus ne seroient pas inutiles pour faire tomber ces bruits injurieux à sa gloire, (1) il en demanda et en obtint la commission, qui lui fut décernée par un décret public, conjointement avec Flaccus soupçonné comme lui du meurtre de Scipion.

Ils conduisirent en Afrique six mille familles de Rome, qu'ils mirent en possession de Carthage et de son territoire. Mais pendant qu'il étoit occupé à en relever les murailles, ou pour mieux dire à abattre les trophées de Scipion, Drusus, qui n'agissoit que par l'impression des conseils du sénat, se prévalut de son absence pour rendre Flaccus plus odieux; il rappeloit tous les indices qui le pouvoient faire soupçonner du meurtre de Scipion: c'étoit attaquer indirectement Caïus même, qui

(1) Vell. Paterc. lib. I, cap. 15, et lib. II, cap. 15. Plut. in Gracchis. App. de Bell. civ. lib. I, cap. 24.

avoit des liaisons si étroites avec ce sénateur. Drusus dans tous ses discours le représentoit comme un homme violent, et comme un esprit séditieux qui ne cherchoit son élévation que dans les troubles de l'état. On l'accusa même d'avoir tenté de faire soulever les peuples d'Italie. On parloit de lui faire son procès : le crédit et la considération de Caïus, son protecteur, s'affoiblissoient pendant son absence ; le peuple commençoit à l'oublier, et donnoit toute sa confiance à Drusus, dont la réputation étoit pure, et la conduite pleine de modération. Caïus, jugeant de la diminution de son crédit par le péril où se trouvoit son ami, accourut en diligence à Rome pour ranimer sa faction : il quitta même en arrivant sa maison qui étoit au mont Palatin, et vint se loger auprès du marché dans un quartier habité par un nombre infini de petit peuple. Il proposa ensuite de nouvelles lois qui alloient toutes à l'avilissement de l'autorité du sénat : il devoit les faire recevoir dans la premiere assemblée ; mais comme il doutoit du succès, et que son parti ne lui parut ni si nombreux ni si plein de cette chaleur qu'il avoit coutume de lui inspirer, il fit venir à Rome un grand nombre de ces peuples d'Italie auxquels il avoit procuré le droit de suffrage.

Le sénat, inquiet de cette foule d'étrangers qui remplissoient la ville, et qui sembloient n'être venus que pour y donner la loi, se servit de l'autorité du consul Fannius pour or-

donner à tous ceux qui n'étoient pas habitants de Rome d'en sortir incessamment. Caïus, pour ne pas laisser pénétrer la diminution de son crédit, quoique depuis son retour d'Afrique il se sentît moins autorisé, fit publier une ordonnance toute contraire : il invitoit ces peuples à rester dans la ville, et il leur promettoit le secours des lois et la protection du peuple contre le décret du consul.

Cependant il vit depuis traîner en prison, par les licteurs de Fannius, un de ces étrangers, son ami et son hôte, qu'on avoit arrêté exprès pour lui faire cette insulte. Il vit sa disgrace, et le mauvais traitement qu'on lui faisoit, sans s'y opposer ; soit qu'il craignît d'exciter une guerre civile, ou que, sentant son crédit diminué depuis l'assassinat de Scipion, il ne voulût pas laisser appercevoir la foiblesse de son parti. Et il eut le chagrin de se voir encore abandonné par les chefs, au sujet d'une dispute qu'il eut avec les autres tribuns ses collegues, qui avant ce différent lui avoient été très attachés.

Les grands de Rome avoient fait faire des échafauds dans la place, pour y voir plus commodément les spectacles et un combat de gladiateurs qu'on y devoit donner ; et les ouvriers en avoient encore construit un grand nombre d'autres pour leur compte, qu'ils avoient loués aux familles les plus riches et les plus accommodées : Caïus, passant par la place, et la voyant embarrassée de tous ces échafauds,

ordonna qu'on les abattît, afin que le peuple eût plus de place, et vit les jeux sans qu'il lui en coûtât rien. Les grands eurent recours à l'autorité de ses collegues, qui, par complaisance pour les premieres maisons de Rome, ordonnerent que les échafauds seroient conservés: il n'est pas même bien certain si ces magistrats du peuple ne tiroient pas un profit particulier de ces échafauds qu'on louoit aux particuliers. Caïus, qui ne pouvoit souffrir d'opposition dans ce qu'il croyoit juste, prit avec lui cette multitude d'ouvriers qui étoient à ses ordres, et, la veille des jeux, il fit abattre tous ces échafauds et transporter les matériaux, en sorte que la place fut libre pour le lendemain. Le peuple admira sa fermeté et son courage; mais ses collegues, piqués qu'il voulût emporter toutes choses de hauteur, et jaloux d'ailleurs de cet empire qu'il avoit acquis dans Rome, se détacherent de ses intérêts. (An de Rome 632.) Ils se joignirent secrètement à ses ennemis pour l'exclure du tribunat; et dans les *comices* suivants, où il s'agissoit pour Caïus d'un troisieme tribunat, le peuple lui ayant donné le plus grand nombre de suffrages, on soupçonna ces tribuns, à qui par le droit de leur charge il appartenoit de les compter, d'avoir supprimé une partie des bulletins pour se venger de lui, et d'avoir fait un rapport infidele du scrutin; et par cette fraude Caïus fut exclus du tribunat.

Le sénat ne le vit pas plutôt réduit dans une

condition privée qu'il résolut de faire casser toutes ses lois, et il en remit le soin au consul Opimius, celui même qui pendant sa préture avoit voulu impliquer Caïus dans la sédition de Fregelle. Ce consul, comme nous l'avons dit, étoit l'ennemi déclaré des Gracques, homme hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, méprisant le peuple, et qui, sans s'arrêter aux formalités des lois, paroissoit résolu de terminer ce grand différent par la mort même de Caïus.

Il commença par effacer lui-même le décret qui ordonnoit le rétablissement de Carthage, et il convoqua une assemblée générale pour faire supprimer toutes les autres lois, et, afin d'y être supérieur en forces et soutenir son parti, il fit entrer dans la ville un corps de troupes de Candiots qui étoient à la solde de la république.

Il s'en fit comme une garde; il ne marchoit plus qu'escorté de ces soldats étrangers, et environné de tous ces grands de Rome qui avoient tant d'intérêt à la suppression des lois des Gracques: les grands étoient eux-mêmes toujours environnés d'une foule de domestiques et de clients, que l'usage attachoit à leur suite et à leurs ordres.

Le consul, avec une telle escorte, insultoit publiquement Caïus dans tous les lieux où il le rencontroit. Il lui disoit des injures pour engager la querelle, et afin qu'il lui donnât lieu de le charger et de le faire périr: Caïus, plus

modéré, ou ne se trouvant pas le plus fort, dissimuloit ces outrages; mais Flaccus, moins patient, et irrité de l'insolence des grands, lui fit si bien voir qu'il alloit perdre toute la gloire de ses deux tribunats par une modération que ses ennemis traitoient de lâcheté, qu'il résolut à la fin d'opposer la force à la force.

Il appela auprès de lui les plus zélés plébéiens, et il fit entrer en même temps dans la ville un grand nombre de Latins, et d'autres habitants de l'Italie, déguisés en moissonneurs, comme des gens qui cherchoient du travail et de l'emploi. Rome entiere étoit partagée entre ces deux partis: celui de Caïus paroissoit le plus fort, parcequ'il étoit le plus nombreux, et qu'il disposoit de tout le peuple; mais on voyoit dans l'autre le magistrat souverain, une autorité legitime, et même plus de conduite et des desseins mieux suivis.

Enfin le jour étant arrivé dans lequel on devoit décider si les lois des Graeques subsisteroient, ou si elles seroient cassées, les deux partis se rendirent de grand matin au Capitole: le consul, suivant l'usage, commença par sacrifier aux dieux. On prétend qu'un de ses licteurs, appelé Quintus Antillius, s'étant ingéré de représenter à Caïus tous les malheurs qu'il alloit causer à sa patrie s'il s'obstinoit à maintenir les lois dont il étoit auteur, et que Caïus ayant témoigné par un geste chagrin et plein de mépris qu'il n'écoutoit pas volontiers les remontrances d'un si bas officier, cet huis-

sier fut tué sur-le-champ par quelques plébéiens. D'autres historiens rapportent ce fait différemment: ils disent que ce licteur s'attira cette disgrace par son insolence, et que, portant les entrailles de la victime que le consul venoit d'immoler, il s'écria tout haut, en s'adressant à Flaccus et à ceux de son parti: « Faites place, mauvais citoyens que vous « êtes ». On ajoute qu'à ces paroles injurieuses il joignit une action de la main déshonnête et méprisante, et que ceux-ci, pour se venger de cette insulte, le percerent avec les poinçons de leurs tablettes, et le tuerent sur-le-champ.

Le peuple parut ne pas approuver cette voie de fait; et Caïus, qui en prévit les suites, en fut encore plus fâché: il reprocha à ses partisans qu'ils avoient fourni à leurs ennemis le prétexte qu'ils cherchoient depuis long-temps de répandre du sang.

En effet le sénat s'assembla aussitôt, et il ordonna, pour la mort d'un simple huissier, comme il auroit pu faire dans les plus grandes calamités de la république, « Que les consuls « eussent à pourvoir qu'il n'arrivât pas de dom« mage à l'état ». C'étoit par un décret aussi extraordinaire que les consuls recevoient du sénat le pouvoir le plus étendu: ils avoient droit, après cette ordonnance, de lever autant de troupes qu'ils jugeoient à propos; de réprimer, par toutes sortes de voies, les citoyens mutins; de faire la guerre aux ennemis; en

un mot, ils étoient revêtus d'une autorité absolue, soit dans la ville, soit à l'armée.

Opimius, en vertu de ce décret, commanda à tous les sénateurs et aux chevaliers de prendre les armes, avec ordre de se trouver le lendemain sur la place, chacun avec au moins deux esclaves armés. Flaccus, de son côté, tâcha de soulever la multitude, et de faire prendre les armes au peuple; mais il ne trouva dans les esprits qu'une grande consternation, et beaucoup de découragement. Caïus, en se retirant, s'arrêta dans la place devant une statue de son pere qu'on y avoit élevée; et, la regardant tristement et sans dire mot, on vit des larmes couler de ses yeux, comme prévoyant avec douleur tout le sang que sa querelle feroit répandre le lendemain. Ceux qui l'accompagnoient, émus de compassion, se disoient les uns aux autres qu'ils seroient bien lâches d'abandonner un si grand personnage, qui n'étoit en péril que pour leurs intérêts: la plupart passerent la nuit à sa porte, plutôt pour lui marquer leur zele et leur affection que dans l'espérance de lui être d'un grand secours. L. Flaccus employa ce temps à rassembler leurs partisans et les chefs du peuple: il vint à bout de faire prendre les armes à un assez grand nombre, et le jour ne parut pas plutôt qu'il s'empara du mont Aventin.

Caïus se disposa aussitôt à le suivre; mais il ne voulut point s'armer: ce n'étoit pas faute

de courage, mais pour éviter d'en venir aux mains avec ses concitoyens. Il mit sa robe ordinaire, et il prit seulement dessous une courte épée, pour se défendre s'il étoit attaqué. Comme il étoit près de sortir de sa maison, sa femme, tout en pleurs, accourut pour l'en empêcher. « Où vas-tu, lui dit-elle, Caïus, en « l'embrassant tendrement? quel est ton des« sein? et pourquoi sors-tu si matin de ta mai« son? Peux-tu ignorer que les meurtriers qui « ont fait périr ton frere te préparent le même « sort, et que tu n'as pour défenseur qu'une « vile populace qui t'abandonnera lâchement « à la vue du moindre péril? Songe que Rome « n'est plus ce qu'elle a été: la vertu en est « bannie; tout s'y décide par violence. Et « quelle confiance peux-tu prendre en l'auto« rité des lois, ni même en la justice des « dieux, ces dieux aveugles ou impuissants « qui ont souffert que Tiberius ait été assas« siné? »

Caïus, pénétré de douleur, et n'ayant pas la force de lui répondre, s'arracha d'entre ses bras, et fut joindre Flaccus, qui s'étoit mis à la tête de son parti: il ne trouva dans cette foule du peuple qu'une multitude sans ordre, et plus d'animosité que de forces. Le sénat au contraire, et tout le corps de la noblesse, suivis de leurs clients et de leurs domestiques, formoient un parti redoutable. Caïus, ayant reconnu qu'il n'étoit pas en état de leur résister, obtint de Flaccus qu'on enver-

roit au consul un député pour lui demander la paix, et le conjurer d'épargner le sang de ses concitoyens. On chargea de cet emploi le plus jeune des enfants de Flaccus, qui se présenta devant le consul, un caducée à la main, et qui proposa une réconciliation entre les deux partis.

Plusieurs sénateurs, des mieux intentionnés, étoient d'avis d'accepter cette proposition, et d'entrer en conférence avec les chefs du parti du peuple. Mais Opimius, jugeant de sa foiblesse par cette démarche, répondit au fils de Flaccus qu'il n'y avoit point d'autre réconciliation à faire, sinon que ceux qui étoient criminels se soumissent au jugement du sénat, et à la rigueur des lois. Il renvoya en même temps ce jeune enfant, auquel il défendit avec dureté et sous de grieves menaces de se présenter jamais devant lui, si son pere et ses partisans ne se soumettoient à ce qu'il plairoit au sénat d'ordonner de leur sort. Il mit en même temps la tête de Caïus à prix, et il promit de la payer au poids de l'or. Pour affoiblir son parti, et y jetter de la division, il proscrivit à son de trompe tous ses partisans, avec promesse cependant de pardonner à tous ceux qui l'abandonneroient sur-le-champ. Cette proscription eut tout l'effet que le consul en pouvoit espérer. La plupart du petit peuple qui s'étoit laissé entrainer à la suite de Flaccus eut peur, s'écoula insensiblement, et abandonna ses chefs:

à peine resta-t-il quatre ou cinq mille hommes auprès d'eux. Caïus, ne se trouvant pas en état de résister aux forces du parti contraire, peut-être aussi pour prévenir l'effusion du sang, vouloit aller lui-même rendre compte au sénat de sa conduite. Mais ses partisans s'y opposerent, dans la crainte de perdre leur chef: et on aima mieux renvoyer une seconde fois ce jeune enfant, fils de Flaccus, pour demander tout de nouveau la paix.

Opimius, sans vouloir l'entendre, le fit arrêter pour être revenu contre la défense qu'il lui en avoit faite. Et, sans donner le temps au peuple de se reconnoître, il marcha contre lui, et le fit charger par ses Candiots, qui, à coups de traits, eurent bientôt dissipé la multitude. Pour lors les sénateurs et les chevaliers, se jetant l'épée à la main dans la foule, en tuerent un grand nombre; on prétend qu'il y périt trois mille hommes du peuple. Flaccus, dans cette déroute, se cacha dans une vieille masure, où ayant été trouvé, il y fut tué avec son fils aîné. Caïus se retira dans le temple de Diane, où il se voulut tuer. Mais Pomponius et Licinius, deux de ses amis, l'en empêcherent, et le forcerent de s'enfuir. On prétend qu'avant de sortir de ce temple, il supplia la déesse, que le peuple romain, qui avoit abandonné si lâchement ses protecteurs, ne sortît jamais de la servitude. Il se mit ensuite à fuir, toujours accompagné de ses deux

fideles amis, et d'un esclave, appelé Philocrates. Ses ennemis le suivirent de près. Mais comme il fut arrivé à un pont, Pomponius et Licinius, pour faciliter sa fuite, firent ferme les armes à la main, et arrêterent quelque temps ceux qui le poursuivoient, et qui ne purent passer qu'après avoir tué ces deux généreux Romains.

Caïus eut le temps de gagner un petit bois consacré aux Furies. Mais comme il vit qu'il ne pouvoit échapper à ses ennemis, qui avoient entouré ce bosquet, on dit qu'il se fit tuer par Philocrates, et que ce fidele esclave se tua ensuite lui-même sur le corps de son maître. D'autres disent que Caïus ayant été atteint par ceux qui le poursuivoient, Philocrates, embrassant son maître, le couvrit de son corps, et qu'on ne le put frapper qu'après avoir tué ce fidele domestique. On coupa la tête à Caïus, que ses assassins mirent au bout d'une pique. Un certain Septimuléius, créature d'Opimius, l'enleva à ceux qui la portoient comme un trophée, et ayant tiré secrètement la cervelle, il la remplit de plomb fondu pour la rendre plus pesante, et s'en fit payer par le consul dix-sept livres et demie d'or.

On en jeta le corps dans le Tibre, avec ceux de Flaccus et de plus de trois mille citoyens qui étoient péris dans cette émeute. Le consul, dont la haine implacable n'étoit point assouvie par tant de sang répandu, fit arrêter et ensuite mourir en prison tout ce qu'il put décou-

vrir d'amis et de partisans des Gracques. Leurs biens furent confisqués; et on défendit aux veuves d'en porter le deuil: Licinia, femme de Caïus, fut même privée de son douaire; et Opimius, toujours acharné sur les malheureux restes de ce parti, étendit son inhumanité jusque sur ce jeune enfant qui lui étoit venu porter des paroles de paix, et il le fit mourir en prison. (1)

Ce cruel magistrat, après avoir répandu tant de sang, n'eut point de honte de faire construire un temple sous le titre de *Concorde*, comme si par des soins pacifiques il fût venu à bout de réunir ses concitoyens. Le peuple ne regardoit ce temple qu'avec horreur, et comme un monument de son orgueil et de sa cruauté. Mais Opimius, sans s'embarrasser d'une animosité impuissante, ne songeoit qu'à éteindre jusqu'au souvenir des lois des Gracques. Ce fut dans cette vue qu'un tribun du peuple, apparemment gagné par lui et les autres grands de Rome, représenta dans une assemblée qu'il trouvoit des difficultés invincibles dans la recherche et le partage des terres; mais qu'il requéroit, pour les intérêts du peuple, que chaque propriétaire de ces terres en payât une certaine redevance proportionnée à la quantité qu'il en occupoit; que les deniers qui proviendroient de ces rentes fussent distribués aux pauvres citoyens (2), à ceux sur-tout qui

(1) App. Alex. de Bell. civ. lib. I, cap. 26. — (2) Id. ibid. cap. 27.

ne possédoient aucune portion de ces terres publiques. Il ajouta qu'au moyen de cette redevance, il étoit d'avis que ceux qui occupoient ces terres en fussent reconnus légitimes propriétaires, sans qu'on les pût jamais inquiéter à l'avenir; et qu'il devoit leur être permis de vendre dans la suite ces héritages, et d'en disposer, quoique toujours sous l'obligation du cens qui auroit été réglé.

Le peuple, séduit par l'appât du cens, et trompé par son tribun, reçut cette loi, qui fit tomber absolument celle des Gracques. Le citoyen riche, ne craignant plus aucune recherche, étendit sans scrupule les bornes de son domaine. Ce fut à qui acheteroit le premier l'héritage d'un voisin pauvre. Toutes les terres passerent entre les mains des grands, et le petit peuple retomba dans la misere que les deux Gracques avoient voulu prévenir.

On ne parla bientôt plus de ces cens et de ces rentes qui devoient tourner à son profit. Les riches et les grands de Rome supprimerent, comme de concert, cette marque de la nature et de la servitude de ces terres. Un autre tribun, aussi infidele à son parti que celui dont nous venons de parler, éluda insensiblement l'exécution de cette partie de la loi, sous prétexte que les grands payoient un assez grand tribut à la république par les services qu'ils rendoient dans les magistratures dont ils étoient revêtus: et ce fut par cet enchaînement d'artifices, joints à la force et à la vio-

lence, que les plus puissants demeurerent enfin en possession de ces terres publiques, dont ils avoient fait leur proie, et comme leur conquête particuliere.

On en sera moins surpris si on considere que les plébéiens ne trouvoient plus de protection dans cette animosité des tribuns contre les patriciens et la noblesse. Ces deux factions, que la naissance tenoit toujours opposées, s'étoient tournées en deux partis, de pauvres et de riches, de quelqu'ordre qu'ils fussent; et le pauvre citoyen, abandonné des riches plébéiens, qui s'étoient joints au sénat, se voyoit encore indignement trahi par ses propres magistrats, complices de l'usurpation de ces terres que le peuple réclamoit inutilement. Il ne se présentoit plus, depuis la fin malheureuse des Gracques, aucun tribun assez désintéressé ou assez généreux pour oser prendre publiquement sa défense. L'avarice, l'intérêt particulier, le desir de s'élever par la faveur particuliere des grands, avoient succédé au zele du bien public: l'orgueil et le luxe tenoient lieu de ce noble désintéressement et de cet amour pour la patrie à qui Rome devoit sa grandeur et sa puissance.

Dans une corruption presque générale, l'affaire de Jugurtha fit sortir le peuple de l'abattement et de la consternation où l'avoit jeté la perte des Gracques; et il saisit avec plaisir cette occasion de se venger du consul Opimius

et de l'avarice sordide des premiers de la république.

Massinissa, ce fameux prince africain, illustre par l'amitié des deux Scipions, et si connu par son attachement inviolable au parti des Romains, avoit été rétabli par leurs armes dans le royaume de Numidie, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus contre les Carthaginois. Il laissa en mourant ses états, avec la protection des Romains, à Micipsa, son successeur. Ce prince eut deux enfants; l'aîné s'appeloit Adherbal, et le cadet Hiempsal. Il avoit encore un neveu, appelé Jugurtha, fils de Manastabale, son frere, mort avant Massinissa: mais ce vieux prince l'avoit laissé dans l'obscurité, et n'avoit pas voulu le reconnoître pour son petit-fils, parcequ'il n'étoit pas né d'un mariage légitime.

Micipsa, le trouvant bien fait et de bonne mine, le tira de cette obscurité, et le fit élever avec les princes ses enfants, quoiqu'il fût plus âgé qu'eux. Jugurtha, dit Salluste, répondit parfaitement aux intentions du roi son oncle, et aux instructions de ses maîtres. Aucun des jeunes seigneurs de son âge ne le surpassoit, soit qu'il fallût tirer de l'arc, monter à cheval, ou disputer le prix de la course. S'il alloit à la chasse et qu'il rencontrât un lion, ou quelque autre bête farouche, il se jetoit aussitôt à la tête des chasseurs, pour lui donner le premier coup; et quand après l'avoir tué il en recevoit

des louanges, soit orgueil ou modestie, il méprisoit ces sortes de victoires, comme fort au-dessous, disoit-il, de ce qu'on devoit attendre du courage et de la valeur d'un prince.

Le roi de Numidie se sut d'abord bon gré de ce succès de ses soins, et il regardoit avec plaisir le jeune Jugurtha comme l'ornement de sa cour. Mais on ne fût pas long-temps sans démêler dans ce prince une ambition démesurée, et conduite par un esprit adroit, insinuant, fourbe, et artificieux. La joie de Micipsa se changea en crainte, sur-tout en considérant son âge avancé et la jeunesse de ses enfants; et il s'apperçût avec douleur qu'il avoit élevé dans sa maison un ennemi secret, et qu'il en seroit peut-être le destructeur. Pour se tirer de cette inquiétude, il résolut de l'envoyer à la guerre, dans l'espérance que le sort des armes pourroit l'en défaire. (An de Rome 633.) Il le mit à la tête d'un corps de troupes qu'il envoyoit à Scipion Emilien, qui assiégeoit alors Numance en Espagne.

Mais Jugurtha sut tirer différents avantages d'un projet qui n'avoit été formé que pour le perdre. Il commença par gagner et par s'attacher le soldat et l'officier qui étoient à ses ordres, par des caresses, des présents, et surtout par des actions d'une valeur surprenante. Les Romains même, si bons juges de cette sorte de mérite, convenoient qu'on ne pouvoit pas voir un jeune prince plus courageux, et même plus entendu à son âge dans le métier de la

guerre. Cette estime générale lui acquit un grand nombre d'amis, et parmi eux il forma des liaisons étroites avec les officiers qui lui parurent avoir le plus de crédit dans le sénat et à Rome. L'habile Africain, qui prévoyoit combien le crédit de ces premiers officiers pouvoit lui être utile pour son élévation, n'oublia rien pour les mettre dans ses intérêts. Il les gagna à force de présents; et ces hommes intéressés, pour en tirer de nouveaux, excitoient son ambition. Ils lui insinuoient que, sans s'arrêter à l'ordre de la naissance, il devoit, après la mort de Micipsa, prétendre ouvertement à sa couronne; et que pourvu qu'il ne manquât pas d'argent, il ne manqueroit pas d'amis et de puissants protecteurs dans le sénat, où la plupart des suffrages étoient pour ainsi dire à vendre.

Scipion, instruit de ces cabales, et fâché qu'on corrompît l'esprit de ce jeune prince par des maximes si pernicieuses, le prit en particulier, et l'avertit avec bonté de ne rechercher jamais l'amitié des Romains que par des voies d'honneur, et par des actions dignes de son courage et de sa naissance. Il ajouta, pour lui laisser voir qu'il n'ignoroit rien de ses desseins les plus secrets, qu'il étoit toujours dangereux de prétendre acheter de quelques particuliers ce qui appartenoit au public; qu'avec autant de valeur qu'il en avoit fait paroître, il ne pouvoit manquer de couronne; mais que si, par un desir précipité de dominer, il employoit

d'indignes moyens, il l'avertissoit en ami qu'il perdroit même l'argent qu'il emploieroit à corrompre les suffrages, et qu'à la fin il se perdroit lui-même. Jugurtha, dont l'esprit souple et adroit prenoit aisément toutes sortes de formes, feignit d'être touché de ces remontrances. Il promit à Scipion d'en profiter; et après la fin de la campagne, il prit congé de ce général, qui écrivit en sa faveur au roi de Numidie qu'il étoit très content de ses services, et qu'on ne pouvoit montrer plus de courage et de conduite qu'il en avoit fait paroître dans toutes les occasions où il avoit combattu.

Jugurtha, de retour en Numidie avec tout l'éclat que lui donnoit la réputation qu'il avoit acquise à l'armée, et l'amitié des Romains, commence à jeter les fondements de son élévation. Il se fait de nouveaux amis; il achete des créatures, gagne une partie des ministres, intimide les autres; et à force de cabales, il vient à bout de faire insinuer au vieux roi qu'il le doit adopter, afin de donner à ses deux enfants comme un troisieme frere qui leur servît de tuteur et de régent à l'état. Le foible vieillard, dont l'esprit étoit diminué par le nombre des années, l'adopta publiquement. Il se flattoit, par un si grand bienfait, d'avoir gagné celui qu'il n'avoit pu perdre. (An de Rome 634.) Mais il ne fut pas plutôt expiré, que Jugurtha fit bien voir que la politique ne compte point la reconnoissance au nombre des vertus. L'ambition et son intérêt lui firent tourner

contre la maison de Micipsa cette puissance dont il ne l'avoit revêtu que pour en être le protecteur. On avoit partagé la Numidie en trois principautés ; et on voyoit dans le même royaume, et pour ainsi dire sur le même trône, trois souverains, indépendants les uns des autres, quoique tous trois également dans la dépendance et sous la protection des Romains. Jugurtha, qui aspiroit à se voir seul maître de la Numidie, résolut de faire périr les deux jeunes princes. (An de Rome 635.) Il dresse d'abord des embûches au cadet, qu'il fait poignarder dans son lit; et ce fut la premiere victime qu'il immola à son ambition.

L'aîné, épouvanté d'un pareil attentat, se sauve avec précipitation dans la province qui faisoit son partage, et quoiqu'il fût peu guerrier, il arme aussitôt, tant pour se défendre des entreprises de Jugurtha, que pour venger la mort de son frere. Jugurtha, de son côté, fait des levées de troupes : toute la nation se partage ; tout prend parti dans cette guerre civile. Le plus grand nombre des seigneurs numides se déclare pour Adherbal ; mais les meilleurs soldats et les principaux officiers s'attachent à Jugurtha. On en vient bientôt aux mains ; Adherbal est défait, et la plupart de ses troupes, après la déroute, passent sous les enseignes de son ennemi. Les places les plus fortes ouvrent leurs portes au victorieux. Adherbal, pour sauver sa vie, est obligé de se déguiser ; et ce prince, après avoir erré quel-

que temps dans ses propres états, comme un malheureux proscrit, se sauve enfin sur les terres de la république, d'où il se rend à Rome pour implorer la protection du sénat.

La présence de ce jeune prince, dépouillé de ses états, et la mort de son frere, assassiné par les ordres de l'usurpateur, exciterent une indignation générale tant dans le sénat que parmi le peuple. On ne parloit à Rome que de la nécessité de faire passer incessamment une armée en Afrique, pour punir Jugurtha. Ce prince, qui avoit ses émissaires à Rome, et qui redoutoit la puissance et le ressentiment de la république, dépêcha aussitôt des ambassadeurs pour y justifier sa conduite. Il les chargea de riches présents, de sommes immenses, avec ordre de lui acquérir des amis, et d'acheter, pour ainsi dire, quiconque seroit à vendre. Les ambassadeurs numides ne furent pas plutôt arrivés à Rome qu'ils répandirent de l'argent de tous côtés. Peu de sénateurs leur résisterent; la plupart des grands, gagnés secrètement, en gagnerent d'autres. La corruption devint générale; ces envoyés trouverent dans l'avarice de la noblesse un asile assuré pour leur maître, et toutes les délibérations du sénat se terminerent à nommer dix commissaires qui eurent ordre de se rendre en Afrique pour prendre connoissance de ce qui s'y étoit passé, et pour faire, s'ils le jugeoient à propos, un nouveau partage de l'empire de Micipsa entre Jugurtha et Adherbal.

Le chef de cette commission fut Opimius, qui s'étoit acquis beaucoup de considération dans le sénat et parmi les grands de Rome depuis la mort de Caïus et la ruine de son parti. Il ne fut pas plutôt arrivé en Afrique avec ses collegues, que Jugurtha, qui comptoit bien plus sur son argent que sur la justice de sa cause, entreprit de le gagner par des présents magnifiques. Ce magistrat, aussi avare que cruel, lui vendit sa foi et son honneur : ses collegues ne furent pas plus incorruptibles. Quand le marché fut fait, Jugurtha fut trouvé innocent : on fit passer Hiempsal pour l'agresseur, et sa mort fut représentée comme une suite de sa témérité. Le partage des états de Micipsa se fit ensuite sur le plan même que proposa Jugurtha; et les commissaires, à la honte du nom romain, lui adjugerent les plus fortes places et les plus riches provinces, qui servirent également de récompense à son crime et à sa corruption.

Ce prince ambitieux, après le départ des commissaires, n'ayant plus rien à craindre du côté de Rome, résolut d'envahir à force ouverte les états d'Adherbal. Mais comme il avoit intérêt de mettre toujours quelque apparence de justice de son côté, il se contenta d'abord de faire des courses sur la frontiere, pour tâcher d'exciter le ressentiment d'Adherbal, dans la vue que ces insultes l'engageroient à user de représailles, d'où il pourroit prendre occasion de pousser la guerre avec vigueur,

et même de la justifier à Rome, s'il en étoit besoin.

Adherbal, qui se connoissoit inférieur en forces et même en capacité dans le métier de la guerre, aima mieux dissimuler de petites injures que de s'attirer une guerre ouverte et déclarée. (An de Rome 640.) Jugurtha, après l'avoir harcelé quelque temps, sans le pouvoir engager à prendre les armes, méprise enfin sa foiblesse; et sans chercher davantage le secours des prétextes, il entre dans ses états à la tête d'une puissante armée, assiege et prend les principales places, et se rend maître de la plupart des provinces.

Après cela, il ne restoit d'autre parti à Adherbal que celui d'abandonner une seconde fois ses états; ou il falloit, malgré l'inégalité des forces, se résoudre à les défendre généreusement les armes à la main. Ce jeune prince, par le conseil de ses ministres, se détermine à opposer la force à la violence. Il assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, et met enfin une armée sur pied, mais plus considérable par le nombre que par le courage. Il marche ensuite à l'ennemi pour s'opposer aux progrès de ses armes.

Jugurtha, qui avoit ses desseins, laisse camper Adherbal sans l'inquiéter. Il feint même de se défier de ses propres forces, pour augmenter sa confiance. Les premiers jours se passent sans combattre; mais à la faveur des ténebres d'une nuit obscure, Jugurtha s'ap-

proche sans bruit du camp d'Adherbal, l'attaque de tous côtés, emporte les retranchements, et taille en pieces tout ce qui lui fait résistance. Il cherche de tous côtés Adherbal, qu'il vouloit faire périr pour terminer tout d'un coup la guerre. Mais ce prince fut assez heureux dans sa disgrace pour échapper à la fureur de son ennemi. Il ne vit pas plutôt son camp forcé, qu'il se jeta dans Cirthe, capitale de ses états, où il s'enferma avec les débris de son armée, d'où il dépêcha des ambassadeurs à Rome, pour implorer de nouveau le secours de la république.

Jugurtha, qui regardoit sa mort comme le premier fruit de la victoire, le suit, arrive devant Cirthe avec toute son armée, investit la place, la serre de près, et jure de ne pas partir du pied de ses murailles qu'il ne se soit rendu maître et de la ville et de la personne d'Adherbal. Ce malheureux prince, qui se voit à la veille de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable, dépêche couriers sur couriers à Rome. Le sénat, obsédé par les partisans de Jugurtha, semble douter du rapport des ambassadeurs, et se contente d'envoyer en Afrique trois jeunes Romains pour reconnoître ce qui s'y passe; et en cas de guerre, ordonne aux deux princes numides de mettre les armes bas. Jugurtha à leur arrivée les amuse d'abord par des ambassades continuelles, les séduit ensuite, et les corrompt par des sommes considérables, déguisées sous le titre de pré-

sents. Ses agents, dans l'audience qu'on leur donna, soutinrent qu'Adherbal avoit attaqué à force ouverte, et même par des voies indignes et détournées, la vie de leur maître, qui n'avoit pris les armes que par la nécessité d'une juste défense. Les envoyés, gagnés par ces raisons, que l'argent du Numide fit trouver justes, s'en retournerent à Rome, pendant que Jugurtha poussoit le siege avec une nouvelle ardeur.

Adherbal, réduit à l'extrémité, écrit de nouveau au sénat, et il conjure les Romains, par les services de Massinissa son aïeul, de lui sauver au moins la vie. « Disposez comme il « vous plaira du royaume de Numidie, leur « dit ce foible prince dans sa lettre; mais ne « permettez pas que je tombe dans les mains « d'un tyran et du meurtrier de ma maison. »

Les plus honnêtes gens du sénat, et ceux qui n'avoient point été corrompus par l'argent de Jugurtha, vouloient qu'on ne différât pas davantage à faire passer une armée en Afrique pour faire lever le siege de Cirthe, et pour punir Jugurtha de n'avoir pas déféré aux premiers ordres qu'on lui avoit envoyés; mais ses partisans empêcherent par leurs brigues que cet avis ne passât, sous prétexte que cet armement engageroit à une dépense inutile. Ils proposerent seulement d'envoyer en Afrique de nouveaux commissaires pour régler les différents des deux rois, et ce dernier avis l'emporta sur l'honneur et la gloire de la répu-

blique. AEmilius Scaurus fut mis à la tête de cette commission : il étoit *prince* du sénat ; c'est-à-dire, celui que le censeur, lisant publiquement la liste des sénateurs, avoit nommé le premier ; ce qui dépendoit du choix de ce magistrat des mœurs. On ne déféroit ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien sénateur qui eût déja été honoré du consulat ou de la censure ; et il jouissoit toute sa vie de cette prérogative.

Scaurus, illustre par sa naissance, et habile magistrat, mais également ambitieux et avare, avoit jusqu'alors caché ses défauts sous l'apparence des vertus contraires. Quoique l'avarice fût sa passion dominante, il avoit su refuser l'or des agents de Jugurtha, parcequ'ils le distribuoient trop publiquement. Cette conduite adroite, son âge, sa dignité, ses services, le firent nommer pour chef de cette commission. Il passa aussitôt en Afrique avec ses collegues, et débarqua à Utique, d'où il fit signifier à Jugurtha sa commission, et les ordres du sénat de lever incessamment le siege de devant Cirthe.

Jugurtha laisse ses troupes au siege, et vient trouver les commissaires. Il proteste que rien ne lui est plus sacré que les ordres du sénat ; mais il représente en même temps qu'Adherbal l'a voulu faire périr ; qu'il est venu l'attaquer à la tête d'une armée ; que pour lui il n'a pris les armes que pour défendre sa vie et ses états ; que les Romains

sont trop justes pour lui interdire ce que le droit naturel permet à tous les hommes, et pour lui lier les mains quand on l'attaque. Ce fut avec de pareils discours, ou plutôt avec des sommes considérables, mais répandues secrètement, que le perfide Africain sut éluder l'effet de cette commission. Scaurus et ses collegues n'eurent point de honte de s'en retourner à Rome sans avoir rien obtenu en faveur d'Adherbal. Le Numide, débarrassé du seul obstacle qu'il redoutoit, retourne au siege, le presse, et réduit enfin Adherbal, encore plus par la faim que par la force, à se remettre entre ses mains. Ce malheureux prince n'exigea pour toute condition que d'avoir la vie sauve, et du reste il s'en remit au jugement du sénat. Jugurtha promit tout. Il fut reçu ensuite dans la place; mais il ne s'en vit pas plutôt le maître, qu'il fit tailler en pieces les soldats numides de la garnison. Il épargna seulement les Italiens; apparemment par respect pour la république : à l'égard d'Adherbal, il le fit mourir dans les plus cruels tourments. (An de Rome 641) Ce nouvel assassinat su à Rome, et la prévarication honteuse des commissaires, exciterent une indignation générale (1). Le peuple sur-tout crioit hautement dans ses assemblées qu'on avoit vendu à ce barbare le sang de son frere (2). Le sénat craignant qu'à la fin l'impunité ne soulevât le peuple, ordon-

(1) L. Florus, l. III, c. 1. — (2) Orosius, l. V, c. 15.

na, malgré les partisans de Jugurtha, que L. Bestia Calpurnius, qui étoit alors consul, passeroit en Afrique, à la tête d'une armée, pour faire obéir Jugurtha. Calpurnius avoit de la valeur et beaucoup d'expérience; mais ces grandes qualités étoient effacées par une sordide avarice : il sembloit qu'il ne fît la guerre que comme un métier, et seulement pour gagner de l'argent. Il regarda l'expédition d'Afrique comme une riche moisson; et aucun des moyens de pouvoir s'enrichir ne lui parut honteux.

Mais comme il n'ignoroit pas qu'il avoit affaire au peuple romain, et à des tribuns qui pourroient un jour lui demander un compte sévère de sa conduite, il eut l'adresse d'engager dans cette expédition Scaurus, et quelques sénateurs des plus considérables. Il les demanda pour ses lieutenants, sous prétexte d'avoir besoin de personnages aussi consommés dans l'art de la guerre : mais dans le fond il n'avoit en vue que de les associer à ses brigandages, et de se mettre à couvert sous leur nom et par leur crédit de toute recherche.

Cependant ce ne fut pas sans beaucoup de surprise et d'inquiétude que Jugurtha apprit des nouvelles de cet armement. Il s'étoit toujours flatté que le meurtre d'Adherbal ne lui coûteroit que de l'argent. Il envoya aussitôt à Rome son fils, comme un gage de sa fidélité et de sa soumission, et il le fit accompagner

par deux ambassadeurs chargés d'une partie de ses trésors, dont ils avoient ordre de lui acheter encore de nouveaux protecteurs. Mais les crimes de Jugurtha avoient fait trop d'éclat pour que le sénat pût les dissimuler davantage. Au milieu d'une corruption aussi générale, et telle que nous venons de la représenter, on voyoit encore de la dignité en ce qui regardoit les affaires publiques. On ne pouvoit plus même prendre son parti ouvertement sans se déshonorer : aussi d'un commun avis, il fut ordonné à son fils et à ses ambassadeurs de sortir de l'Italie en dix jours, à moins qu'ils ne fussent venus pour remettre le royaume de Numidie et la personne même de Jugurtha en la disposition de la république. Ce décret leur fut signifié, et ils furent obligés de s'en retourner sans avoir pu entrer dans Rome.

Sitôt que les levées furent prêtes, Calpurnius les fit embarquer à Rhege. Elles passerent d'Italie en Sicile, et de Sicile en Afrique. Le consul n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il attaqua vivement les états de Jugurtha. Ses troupes se répandent dans le pays, mettent tout à feu et à sang. Il forme ensuite des sieges, prend des villes, et fait des prisonniers. Pour soutenir sa réputation, ou peut-être pour se faire acheter plus chèrement du roi de Numidie, il pousse la guerre avec vigueur, et répand la terreur de ses armes de tous côtés. Le Numide, redoutant les suites

de cette guerre, a recours à ses armes ordinaires. Il fait couler des sommes considérables jusques dans la tente du général romain. Des émissaires secrets font le marché; Scaurus entre dans cette honteuse négociation, et partage avec Calpurnius l'argent de Jugurtha. Pour éblouir le public, on fait un traité solennel: le roi de Numidie se soumet en apparence aux ordres du sénat; il livre ses places, ses chevaux, ses éléphants, et des sommes considérables d'argent. Il paroît s'abandonner lui-même à la discrétion des Romains; vient au camp sans gardes et sans aucune marque de sa dignité: mais il avoit pris la précaution de se faire donner des otages (1); et après que le général des Romains se fut retiré de ses états, il rentra dans ses places. On lui renvoya pour de l'argent jusqu'à ses chevaux et ses éléphants; et à la faveur de cette fausse paix, il jouit paisiblement du fruit de son crime, et de l'assassinat d'Adherbal. On apprit à Rome avec autant de honte que de douleur cette nouvelle prostitution : tout le monde se plaignoit que la majesté du peuple romain avoit été violée. (An de Rome 642.) Memmius, un des tribuns du peuple, en prit occasion de se déchaîner contre le sénat. « L'intégrité, dit-il, a disparu dans cet ordre: on n'y trouve plus de « justice; l'argent est le tyran de Rome, et « le peuple n'a que trop éprouvé que les

(1) Tit. Liv. ep. 64.

« grands et la noblesse n'ont point d'autre « divinité. Ils trafiquent publiquement de « leur foi et de leur honneur. La gloire et « les intérêts de l'état sont tombés en com- « merce. On a trahi la majesté de l'empire ; « on a vendu la république dans l'armée et « dans Rome même. Opimius, l'assassin de « Caïus, le meurtrier de trois mille de ses « concitoyens, ce tyran de sa patrie, les mains « encore souillées du sang du peuple et de « ses tribuns, les a remplies de l'or et de « l'argent du perfide Jugurtha. Calpurnius et « Scaurus ne sont peut-être pas plus inno- « cents. On nous dit que le Numide s'est ren- « du à la république; qu'il a livré ses places, « ses troupes, et ses éléphants; éclaircissez « cette vérité, faites venir à Rome Jugurtha. « S'il est vrai qu'il se soit rendu de bonne « foi, il obéira à vos ordres; et s'il n'y obéit « pas, vous jugerez aisément que ce qu'on « appelle un traité n'est qu'une collusion de « ce prince artificieux avec nos généraux; trai- « té qui n'aura produit pour lui que l'impu- « nité de ses crimes, des richesses honteuses « pour ceux qui étoient chargés des ordres « du sénat, et un déshonneur éternel pour la « republique ».

Ce discours réveille toute l'animosité publique. Opimius est cité devant l'assemblée du peuple. On lui fait son procès; il est banni de Rome par un décret solennel. Le souvenir de ses cruautés, dit Velleïus Paterculus,

fit qu'il n'y eut pas un plébéien qui eût pitié de sa disgrace; et il fut obligé, ajoute Plutarque, de passer sa vieillesse dans le déshonneur, et dans la honte que lui avoit attiré son avarice et sa corruption.

Cassius, qui étoit alors préteur, en vertu du même décret du peuple, passa en Afrique pour amener Jugurtha à Rome. Il lui donna pour sa sûreté la foi publique. Mais ce prince avoit encore plus de confiance en son argent; et il ne fut pas plutôt arrivé, qu'il gagna par de riches présents, un tribun du peuple, appelé Bebius; il se présenta ensuite devant l'assemblée. Memmius lui reprocha son ingratitude pour la maison de Micipsa, son ambition excessive, sa cruauté, le meurtre de ses deux freres adoptifs, sa désobéissance pour les ordres du sénat, et son intelligence secrete avec ceux qui en étoient chargés, encore plus criminelle et plus odieuse à la république.

Le tribun ajouta qu'encore que le peuple n'ignorât pas le nom de ses complices, et le prix de leur prostitution, il vouloit cependant en être instruit par sa bouche. Qu'il peut tout espérer de la foi et de la clémence des Romains, s'il dit la vérité; mais que s'il la cache ou la déguise, il se perd sans ressource: et là-dessus il le somme de répondre, article par article, aux différents chefs d'accusation qu'il avoit encore moins préparés contre lui que contre les sénateurs et les com-

missaires qui s'étoient laissés séduire par son argent.

Mais Bebius venant au secours de Jugurtha, lui défendit de répondre, sans en alléguer aucune raison. Tout le monde est surpris de l'impudence de ce tribun. Cependant il persiste obstinément dans son opposition; et le peuple, trahi par un de ses magistrats, voit rompre l'assemblée sans éclaircissement. Justement irrité de cette collusion, et de l'opposition de Bebius, il la regarde comme l'effet d'une nouvelle corruption, et on ne parle pas moins que d'arrêter le roi de Numidie, et de donner sa couronne à un autre petit-fils de Massinissa, qui, redoutant la cruauté de Jugurtha, s'étoit réfugié à Rome depuis la mort d'Adherbal.

Jugurtha, alarmé de ces bruits, trouve des assassins qui le défont de ce rival. Mais l'un de ces meurtriers ayant été arrêté, le perfide Africain, convaincu d'une action si noire par la déposition de cet assassin, et peut-être n'ayant plus assez d'argent pour être innocent, reçoit ordre du sénat de sortir incessamment de Rome. Il partit aussitôt, apparemment dans la crainte d'être arrêté. On dit qu'étant hors des portes de Rome, il s'écria, en la regardant: « O ville vénale! tu serois « bientôt esclave, s'il se trouvoit marchand « assez riche pour t'acheter. »

Comme ce prince étoit venu à Rome sur la foi publique, on le laissa retourner paisible-

ment dans ses états (An de Rome 643). Mais il fut bientôt suivi par le consul Albinus, qui avoit ordre de lui faire la guerre sans relâche, s'il ne remettoit sa personne et son royaume au pouvoir du peuple romain. Albinus étant arrivé en Afrique, commença à faire la guerre avec succès, et il eût bien souhaité de la pouvoir finir avant que son consulat fût expiré. Jugurtha au contraire, qui n'avoit d'espérance que dans le changement des généraux, et qui attendoit tout du bénéfice du temps, ne songeoit qu'à amuser le consul, et à tirer les choses en longueur.

Tantôt il promettoit de se rendre, une autrefois il témoignoit qu'il quitteroit la vie plutôt que la couronne. On le voyoit fuir devant les Romains, et peu de jours après il venoit les attaquer jusque dans leur camp. Il y faisoit passer ensuite des couriers et des négociateurs: c'étoient tous les jours de nouvelles propositions. Le consul, embarrassé dans cet abyme de négociations, dont il ne voyoit point le fond, ne faisoit pour ainsi dire ni la guerre ni la paix. Et le temps des comices étant venu, il fut obligé de quitter l'Afrique, et de se rendre à Rome pour présider à l'élection de nouveaux consuls; et il partit après avoir donné le commandement de l'armée à Aulus, son lieutenant et son frere.

C'étoit tout ce que Jugurtha pouvoit souhaiter de plus avantageux. On lui laissoit à

combattre un capitaine sans valeur et sans science militaire, et qui n'avoit pour toute considération que la qualité de frere du général. Beaucoup de présomption lui cachoit son incapacité; et une avarice sordide lui fit faire autant de fautes que d'entreprises.

Au milieu de l'hiver il tira ses troupes de leurs quartiers pour assiéger Suthul, une des plus fortes places de la Numidie, où Jugurtha tenoit une partie de ses trésors. C'étoit le leurre qui l'y attiroit; mais la proie étoit enfermée dans un château situé sur la croupe d'une montagne, et environné de marais que les pluies et les neiges fondues avoient rendus impraticables.

Aulus, aveuglé par son avarice, ne laisse pas d'en former le siege. Jugurtha, ravi qu'il se fût attaché à une entreprise aussi difficile, lui fait faire différentes propositions, comme s'il eût redouté le succès de ses armes. Pour entretenir sa présomption, il lui envoyoit de temps en temps des députés qui lui demandoient la paix avec des termes aussi soumis que s'il eût déja été maître de toute la Numidie. Il ne laissa pas de faire avancer son armée, comme s'il eût voulu tenter de jetter du secours dans la place. Mais il avoit donné ordre à ses officiers d'affecter une contenance mal assurée.

Aulus, qui se flattoit d'avoir répandu la terreur parmi les Numides, marche à eux comme à une victoire certaine. Jugurtha, pour

entretenir son erreur et sa confiance, feint de prendre la fuite. Ses troupes s'éloignent avec précipitation. Le général romain les poursuit avec ardeur; et tout ce qu'il craint, c'est que Jugurtha ne lui échappe. Mais l'habile Numide, qui connoissoit le pays, l'attire, et le conduit insensiblement dans des défilés dont il avoit fait occuper les avenues; et Aulus se trouve pris et vaincu pour ainsi dire avant que d'avoir vu l'ennemi.

L'incertitude et la terreur se répandent dans ses troupes. Les Numides chargent les Romains en tête et en queue; on fait tomber sur eux une grêle de fleches. Les uns sont tués, d'autres cherchent une issue et le moyen de s'enfuir. Mais de quelque côté qu'ils tournent, ils rencontrent l'ennemi et la mort. Enfin le général romain, avec ses principaux officiers, gagne le sommet d'une montagne, où Jugurtha, qui savoit bien qu'il ne pouvoit lui échapper, le laisse passer la nuit. Le jour découvre sa disgrace dans toute son étendue. Il voit une partie de ses troupes taillée en pieces, et l'autre assiégée par un ennemi maître du pays et victorieux; il fallut entrer en composition. Jugurtha feint de ne vouloir pas se servir de tous ses avantages. Il donne la vie et la liberté aux Romains; mais à condition qu'ils passeront sous le joug: cérémonie ignominieuse par laquelle les vainqueurs sembloient attacher une honte éternelle à la disgrace des vaincus. Il exige encore du géné-

ral et des principaux officiers une promesse solennelle que les Romains ne le troubleroient jamais dans la possession du royaume de Numidie. Aulus, aussi lâche que présomptueux, souscrit à tout; et on voit un Romain craindre plus la mort que la perte de son honneur.

Le sénat n'eut pas plutôt appris un traité si honteux, qu'il le cassa. On rappella Aulus; et Metellus, désigné consul, fut chargé de la guerre de Numidie. C'étoit un sénateur des premieres familles de Rome, grand capitaine, homme de bien d'une vertu et d'une probité reconnues, qui, quoique d'un parti opposé à celui du peuple, lui étoit aussi agréable qu'aux nobles mêmes, dont il étoit l'ornement et le plus ferme soutien.

Les Romains faisant réflexion sur ses grandes qualités, et particulièrement sur ce qu'il étoit incorruptible, ne douterent plus de la défaite de Jugurtha, qui ne s'étoit soutenu jusqu'alors que par ses artifices, et l'avarice des chefs qu'on lui avoit opposés. (An de Rome 644.) Metellus assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, des magasins de vivres, d'armes, et de munitions; et il part pour la Numidie, accompagné de Caïus Marius, que le peuple lui avoit donné pour un de ses lieutenants.

Marius étoit né dans un village proche d'Arpinum, de parents pauvres, et qui gagnoient leur vie du travail de leurs mains.

Il avoit été élevé dans les travaux rustiques, et ses mœurs étoient aussi féroces que son visage étoit affreux. C'étoit un homme d'une grande taille, d'une force de corps extraordinaire, courageux, et soldat avant que d'avoir porté les armes. Il entra de bonne heure dans les armées, et il s'y distingua par des actions d'une rare valeur, et sur-tout par une pratique exacte de la discipline militaire. Il cherchoit dans toutes les occasions des périls dignes de son courage, et les plus longues marches et toutes les fatigues de la guerre ne coûtoient rien à un homme élevé durement. On remarqua toujours dans sa conduite un extrême éloignement des voluptés; et depuis son élévation il ne parut sensible qu'à l'ambition et à la vengeance, passions qui coûterent tant de sang à la république. Il passa par tous les degrés de la milice; et ces différents grades furent toujours la récompense d'autant d'actions où il s'étoit signalé. Quand il demanda au peuple la charge de tribun dans une légion, la plupart de ses concitoyens ne connoissoient pas son visage; mais son nom n'étoit ignoré de personne; et, à la faveur d'une réputation si bien établie, il emporta cet emploi sur plusieurs patriciens qu'il avoit pour compétiteurs. Metellus, si bon juge de la valeur, le poussa depuis aux premieres charges de l'armée, et il parvint par sa protection jusqu'à la dignité de tribun du peuple. Ce fut dans cette place qu'il com-

mença à découvrir son ambition, et la haine violente qu'il portoit au parti de la noblesse. Il déclamoit incessamment contre le luxe des sénateurs; et quoiqu il ne fût pas éloquent, il ne cessoit de représenter au peuple avec une voix forte et tonnante combien il lui devoit être honteux de n'oser confier le commandement des armées et les principales dignités de l'état qu'à des nobles. Que ces hommes avares et ambitieux se les étoient comme appropriées; qu'à la faveur de leur crédit ils se les remettoient de main en main, et que pendant qu'ils en étoient revêtus ils y exerçoient impunément toute sorte de brigandages.

Marius, pour déconcerter leurs brigues et leurs liaisons, proposa une nouvelle loi, et une nouvelle maniere de donner les suffrages dans les élections des magistrats curules. Cotta, qui étoit alors consul, et qui pénétra ses vues, s'opposa à la publication de la loi, et le nouveau tribun fut même cité au sénat pour y rendre compte de sa conduite. Marius s'y présenta, et au lieu de se déconcerter, comme auroit pu faire un homme de si basse naissance, et nouveau dans les affaires, il menaça fièrement le consul de le faire arrêter s'il ne levoit son opposition. Il se tourna ensuite du côté de Metellus, qui jusqu'alors lui avoit servi de patron, comme s'il eût voulu l'engager à se déclarer en sa faveur. Mais Metellus ayant désapprouvé publiquement sa conduite, Marius, sans égard pour un sénateur à qui il

devoit sa fortune, commanda sur-le-champ à ses officiers de l'arrêter: et il auroit été conduit en prison avec Cotta, si ce consul n'avoit levé son opposition. Marius, à l'issue du sénat, retourna à l'assemblée du peuple, où il fit confirmer sa loi. Le peuple, charmé de sa fermeté, lui donna de grandes louanges, et il le nomma depuis pour aller en Numidie, en qualité de lieutenant de Metellus. Ce général, qui préféroit l'interêt de sa patrie à un ressentiment particulier, s'en servit avec la confiance que méritoient sa valeur et sa capacité. Cette confiance ne fut point trompée, et Marius fut considéré dans la suite comme le plus sûr instrument de ses victoires (1). Metellus, arrivé en Afrique, s'appliqua d'abord à rétablir la discipline militaire dans les troupes qu'Aulus lui remit; il marcha ensuite contre Jugurtha; gagna deux batailles contre ce prince; lui enleva ses principales places (2), et après l'avoir poursuivi de province en province, il le poussa jusqu'à l'extrémité de ses états. Jugurtha n'ayant plus ni forces à opposer à la puissance de Metellus, ni place où il pût se réfugier, demanda à traiter, et offrit de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairoit au général des Romains de lui prescrire. Metellus lui ordonna d'abord de payer 200,000 livres (3)

(1) Val. Max. lib. II, cap. 7, art. 2. Front. Stratag. lib. IV, c. 1, art. 2. Florus, lib. III, c. 1. — (2) Oros. lib. V, cap. 15. Sallust. Bell. Jugurth. cap. 44 — (3) Quatre cent mille marcs.

d'argent pour les frais de la guerre ; de lui livrer tous ses éléphants, et une certaine quantité d'armes et de chevaux ; ce qu'il exécuta ponctuellement. Le consul demanda ensuite qu'il lui remît les transfuges et les deserteurs. Jugurtha obéit encore, et livra ceux qu'il put faire arrêter. Mais quand il lui fut enfin ordonné de se rendre lui-même à *Tisidium*, pour y recevoir les ordres qu'on auroit à lui donner, pour lors il commença à balancer, et il passa plusieurs jours sans se pouvoir déterminer. Le souvenir de ses crimes, la crainte qu'on ne voulût venger la mort des princes Adherbal et Hiempsal, les charmes du pouvoir souverain, et l'horreur de tomber du trône dans la servitude, l'engagerent à tenter encore le sort des armes ; et quoiqu'il se fût dépouillé de ses principales forces, il crut qu'il lui en restoit encore assez pour traîner la guerre en longueur, ou du moins pour reculer sa perte de quelque temps. Ainsi il rompt la négociation, rassemble de nouvelles troupes, fortifie de petites places qui lui restoient à l'extrémité de son royaume, et tâche de surprendre celles dont les Romains s'étoient rendus maîtres.

(An de Rome 645.) Metellus avoit mis garnison dans Vaeca, une des plus grandes et des plus riches villes de la Numidie, et il en avoit donné le gouvernement à Turpilius Silanus, son ami et son hôte, mais qui n'étoit pas citoyen Romain. Turpilius, homme de bien,

sans orgueil et sans avarice, n'oublia rien pour apprivoiser ces barbares, et leur faire goûter la douceur de son gouvernement. Tous les habitants se louoient également de sa justice et de sa modération; mais l'amour si naturel de la patrie, l'attachement pour leur souverain, et la haine du joug étranger, prévalurent sur l'estime qu'ils avoient pour Turpilius. Les principaux de la ville se laissent gagner par Jugurtha, ils prennent ensuite l'occasion d'une fête publique pour inviter les officiers à manger chez eux. Chacun poignarde son hôte; et à la faveur de ce tumulte, Jugurtha entre dans la ville, et taille en pieces la garnison romaine. Turpilius échappa seul à ce massacre par la reconnoissance des habitants, qui le demanderent à Jugurtha, et qui le firent conduire jusqu'au camp des Romains, où il rendit compte de sa disgrace.

Quoique Metellus fût persuadé qu'il étoit plus malheureux que criminel, il ne put se dispenser de le faire arrêter. On le mit aussitôt au conseil de guerre. Marius, pour chagriner son général, se rend la partie de Turpilius; l'accuse d'avoir vendu la place; et il pousse cette affaire si vivement, qu'il le fait condamner à mort. Ce ne fut qu'après que Metellus eut repris Vacca, qu'on fut instruit de l'innocence de Turpilius, et de la trahison des habitants. Tout le monde le plaignit; les amis du général romain s'affligeoient avec lui du supplice d'un homme qu'il avoit jugé digne

de son amitié. Il n'y eut que Marius, qui, cherchant à se signaler par une haine déclarée contre son général, se réjouissoit publiquement de la mort de Turpilius, et il se vantoit insolemment qu'il avoit trouvé le secret d'attacher à Metellus un remords et une furie vengeresse, qui lui redemanderoient incessamment le sang innocent de son hôte et de son ami. Marius, dévoré d'ambition, n'affectoit cette haine publique contre un noble des premiers du sénat, que pour acquérir de la considération dans le parti qui lui étoit opposé. Il ne s'étoit pas plutôt vu lieutenant du consul, qu'il aspira à sa place; et pour y parvenir, il n'oublioit rien pour se donner une grande réputation. Il étoit de toutes les entreprises; il vouloit mener tous les partis; et soit dans les conseils, soit dans les sieges et les batailles, personne ne fit voir ni des vues plus justes, ni plus de courage et de valeur. On admiroit en même temps cette tempérance et cette frugalité, dont il ne se démentit jamais. Vêtu et nourri comme un simple soldat, on voyoit un officier général manger du même pain qu'on distribuoit aux légionnaires, coucher à terre, ou sur une simple paillasse, et le premier au travail, soit qu'il fallût ouvrir une tranchée, ou fortifier le camp.

Cependant, comme le temps de l'élection des consuls approchoit, et qu'il aspiroit ouvertement à cette grande dignité, il fait publier à Rome, par ses émissaires, que Metellus pro-

longeoit la guerre pour faire durer son empire et sa domination; que ce patricien, fier de sa haute naissance, avoit plus de faste que de véritable mérite; que sa lenteur naturelle, augmentée par l'âge, donnoit lieu à un ennemi vigilant et actif de traverser ses marches; qu'on ne verroit point la fin de cette guerre, si on ne changeoit de général, et que pour lui, si on lui donnoit seulement la moitié des troupes qui composoient l'armée de Metellus, il s'engageoit, dans une seule campagne, d'amener à Rome Jugurtha mort ou vif. Les tribuns du peuple, ravis de trouver un homme de ce mérite, pour l'opposer dans l'élection aux nobles qui prétendoient au consulat, font des brigues en sa faveur. Les chefs des tribuns sont gagnés sans peine; on s'assure du plus grand nombre des suffrages, et on publie hautement dans Rome, que malgré tout le crédit des grands, le consulat sortira, dans cette élection, de l'ordre des patriciens. Marius, informé de ces favorables dispositions, demande son congé à Metellus pour aller en personne, suivant la loi, demander cette dignité, qu'on ne conféroit jamais aux absents. Metellus fut surpris, et même indigné qu'un homme de si basse naissance eût de si hautes prétentions: et quoique ce général fût plein d'honneur, et digne de sa réputation, Salluste prétend qu'il n'étoit pas exempt de cet orgueil inséparable d'une grande naissance. Ce fut dans cet esprit qu'il répondit à Marius, avec une espece de

raillerie mêlée de mépris : « Qu'il lui conseilloit « d'attendre, pour demander le consulat, que « le jeune Metellus, son fils, fût assez âgé pour « pouvoir être son collegue » ; ce fils de Metellus n'avoit pas encore vingt ans, et servoit actuellement dans l'armée de son pere ; on sait que dans l'usage ordinaire il en falloit avoir au moins quarante-trois pour parvenir au consulat. Marius, sans paroître offensé d'une réponse si piquante, sollicite de nouveau son congé, l'obtient, et arrive à Rome avant le jour des comices. Un des tribuns le présente dans la premiere assemblée. Marius, sous prétexte de rendre compte au peuple de la guerre de Numidie, n'eut point de honte, pour s'élever, d'abaisser les grandes actions de son général. Il s'attribua l'honneur de tous les bons succès ; et, à l'entendre, il sembloit que Metellus, si grand capitaine, n'eût contribué aux victoires qu'on avoit remportées, que de son nom et de ses auspices. Il mêla à tout cela des traits pleins de malignité ; que Metellus prolongeoit la guerre, soit pour faire durer plus long-temps l'honneur du commandement, ou par sa lenteur ordinaire ; que dans la maniere timide et incertaine dont il conduisoit cette guerre, on ne voyoit qu'un homme qui songeoit moins à la finir et à vaincre, qu'à n'être pas vaincu. Que pour lui, qui connoissoit le pays, et qui se sentoit plus actif et plus vigoureux que Metellus, il s'engageoit dans une seule campagne de prendre Jugurtha vif

ou mort, ou de le forcer de sortir de la Numidie et de toute l'Afrique. Le peuple, déja prévenu en sa faveur, et charmé de son audace, lui donna de grandes louanges, et Marius les regarda comme des gages du consulat prochain. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouvât de grands obstacles, sur-tout de la part de la noblesse, qui ne pouvoit consentir qu'un homme de si basse naissance remplît la premiere dignité de la république: on l'auroit fait plus volontiers général de l'armée de Numidie; mais comme ces deux emplois étoient inséparables, et que le commandement des armées appartenoit de droit aux consuls, (an de Rome 646) on fit enfin Marius consul, pour le pouvoir faire général de l'armée de Numidie.

Le nouveau consul, enivré de sa grandeur, donna l'essor, pour ainsi dire, à la haine qu'il avoit toujours conservée contre le corps de la noblesse. Il l'insultoit dans tous ses discours, et il se vantoit que la dignité qu'il venoit d'obtenir, étoit une victoire que le peuple romain avoit remportée sur les grands par son courage et par sa valeur. « Ils méprisent ma nais-« sance, disoit-il, et je méprise leur orgueil et « leur mollesse. Ils me reprochent ma pauvreté, « si recommandable parmi nos ancêtres; et je « leur reproche, avec bien plus de justice, leur « avarice, à laquelle on les voit tous les jours « sacrifier leur foi, leur honneur, la gloire et « les intérêts de la république. Ils envient la

« dignité que les suffrages du peuple et des
« gens de bien m'ont donnée, que n'envient-
« ils aussi mes travaux guerriers; les périls où
« je me suis tant de fois exposé, et les blessures
« que j'ai reçues dans les combats? Je ne suis
« parvenu au commandement que par une
« longue obéissance; et ils veulent commander
« sans avoir obéi et sans autre mérite que celui
« de leur naissance. S'ils font des fautes, s'ils
« se laissent surprendre par les ennemis; le
« crédit, la cabale de leurs parents, le grand
« nombre de leurs créatures couvrent tout. On
« dissimule, on déguise les pertes qu'ils font,
« ou on les rejette sur des officiers subalternes.
« La vérité ne perce jamais ces nuages que for-
« ment l'autorité des grands et la flatterie de
« leurs esclaves. Pour moi, tous ces secours
« me manquent; je n'ai point de parents dans
« les charges; je ne saurois représenter les
« images, les consulats et les triomphes de mes
« ancêtres. Mon unique ressource est en moi-
« même, et je ne puis trouver d'appui que dans
« mon courage. J'avoue même que le talent de
« la parole me manque; j'ignore cet art dange-
« reux qui apprend à couvrir sous de belles
« paroles la honte d'actions remplies de lâche-
« té. Elevé dès ma plus tendre jeunesse dans
« un camp, et nourri dans la discipline mili-
« taire, je n'ai appris qu'à me servir utilement
« de mon épée. Voilà mon unique étude, et
« l'instruction et l'exemple que je donnerai à
« mes soldats. C'est en pratiquant de pareilles

« leçons que nous espérons terminer prompte-
« ment la guerre de Numidie. En ôtant le com-
« mandement de l'armée aux grands, vous
« avez ôté le principal obstacle qui s'opposoit
« à la victoire. Ce n'est que leur ignorance dans
« l'art militaire, leur présomption, et sur-tout
« leur honteuse avarice, qui ont fait durer cette
« guerre si long-temps. »

Marius ayant augmenté la confiance du peuple par ces discours, lui demanda des recrues pour les légions, et qu'il lui fût permis de tirer des troupes auxiliaires des nations sujettes ou alliées de la république. On lui accorda autant de décrets et de plébiscites qu'il voulut. Le peuple, et sur-tout le petit peuple, charmé d'avoir un consul de son ordre, courut avec empressement pour se faire enrôler. Tout le monde le veut suivre; on croit la victoire assurée sous un si grand général, et le nouveau soldat se flatte de revenir bientôt dans sa patrie chargé de butin.

Marius reçoit indifféremment sous ses enseignes tous ceux qui se présentent, ceux même qui n'avoient pas la quantité de bien prescrite par les lois pour être enrôlés dans la milice romaine. Mais ce consul, dévoré d'ambition, et qui cachoit de vastes projets, n'étoit pas fâché de s'attacher ces sortes de gens sans bien et sans aveu, et qui ne pouvoient subsister que par sa protection. Il s'embarqua ensuite avec ses nouvelles levées, et arriva bientôt en Afrique.

Metellus n'apprit qu'avec un violent chagrin qu'on lui eût donné un successeur, surtout dans une conjoncture où la guerre paroissoit presque finie, et où il ne restoit plus qu'à se rendre maître de places peu importantes. On prétend que cet homme, si grand et si sage, ne put s'empêcher de verser des larmes aux premieres nouvelles qu'il en reçut. Salluste, dont j'ai tiré la plupart de ces évènements, rapporte que cette injure, si sensible à un général, auroit fait moins de peine à Metellus, si le choix de la république étoit tombé sur un autre que sur Marius, qu'il regardoit toujours comme sa créature, et comme un ingrat qui n'avoit décrié sa conduite que pour s'élever sur les ruines de sa réputation. Comme il ne put se résoudre à voir un homme qui lui étoit si odieux, il chargea Rutilius, un de ses lieutenants, de remettre son armée à Marius, et il partit ensuite pour Rome, où il arriva très promptement.

Son retour, et le compte qu'il rendit du succès de ses armes, les villes qu'il avoit prises, les provinces qu'il avoit conquises, et les batailles qu'il avoit gagnées, tout cela fit tomber et dissipa les mauvais bruits que Marius avoit répandus contre lui. On vit renaître l'estime et le respect que le peuple avoit pour ce grand homme. Velleïus Paterculus (1) nous apprend qu'on lui décerna tout d'une voix l'honneur du triomphe, avec le surnom de Numidique;

(1) Lib. II, cap. 11.

et on remarqua, dit cet historien, que dans le même temps il y avoit à Rome plus de douze magistrats de la même maison que Metellus, qui, en moins de douze ans, avoient été élevés aux premieres dignités de la république, les uns au consulat, d'autres à la censure, et plusieurs qui avoient ajouté à ces dignités la gloire du triomphe.

Marius, étant débarqué sur les côtes d'Afrique, y vit arriver, peu après, Cornelius Sylla, son questeur, qui lui amena un puissant corps de cavalerie qu'il avoit levé chez les Latins. Les questeurs étoient les trésoriers généraux de la république. On les croit aussi anciens que la fondation de Rome. D'autres renvoient leur origine aux consuls, comme nous l'avons déja dit. Il y en avoit deux qui restoient toujours à Rome, et on y en ajouta d'abord deux autres, et ensuite un plus grand nombre, qui accompagnoient ordinairement les généraux à l'armée. Il falloit avoir au moins dix ans de service pour parvenir à cet emploi: et quoique les questeurs n'eussent aucune juridiction dans la ville, ils ne laissoient pas d'avoir des commandements particuliers à l'armée. D'ailleurs, comme tout semble dépendre de ceux qui ont l'administration des finances, on vit des consulaires briguer cet emploi. Titus Quintius Capitolinus, après trois consulats, ne se crut pas déshonoré par cette charge. Caton l'ancien l'accepta, après avoir été honoré du triomphe; enfin il fut ensuite

ordonné, par la loi Pompeïa, qu'on n'admettroit plus dans la questure que des consulaires : ce qui nous fait voir en quel rang les hommes les plus jaloux de leurs dignités et de leur naissance mettent l'argent et les finances.

Sylla, avant cette loi, y parvint vers sa trente-unieme année. Il sembloit, dit Velleïus Paterculus, que les destins, en approchant Sylla de Marius, eussent voulu unir ces deux hommes, et prévenir les malheurs que leur discorde produisit depuis dans la république. Mais puisque l'un et l'autre vont faire un si grand rôle dans l'histoire, il est bien juste de faire connoître un peu plus particulièrement Sylla, après sur-tout que nous avons déja marqué le caractere de Marius.

(1) Lucius Cornelius Sylla, patricien, et d'une des plus illustres familles de Rome, étoit bien fait, de bonne mine, l'air noble, les manieres aisées, pleines de franchise en apparence, et qui sembloient laisser voir à découvert le fond de son cœur; naturellement insinuant, persuasif, éloquent, il aimoit les plaisirs, et encore plus la gloire. Son devoir marchoit devant tout : il savoit se livrer et s'arracher aux voluptés avec la même facilité. Il vouloit plaire à tout le monde; modeste dans ses discours, s'il étoit question de parler de lui-même; prodigue de louanges pour les autres, et encore plus d'argent; il en prêtoit avec

(1) Sallust. Bell. Jugurth. cap. 96. Val. Max. lib. VI, cap. 9, art. 6.

plaisir à ceux qui avoient recours à lui, et prévenoit ceux qui en avoient besoin, et qui n'osoient lui en emprunter. Il ne le redemandoit jamais : et il sembloit qu'il voulût acheter l'armée entiere. Familier, sur-tout avec les simples soldats, devenant soldat lui-même, il en prenoit les manieres grossieres, buvoit avec eux, les railloit, et souffroit avec plaisir d'en être raillé. Mais hors de la table, sérieux, actif, diligent. C'étoit un Protée à qui ces différents personnages ne coûtoient rien ; et ses vertus et ses défauts étoient également couverts par une profonde dissimulation, qui le rendoit impénétrable jusque dans ses plaisirs les plus secrets, aux compagnons même de ses débauches.

Tel étoit Sylla, lorsqu'il arriva en Afrique, et dans l'armée de Marius (1). Il s'appliqua d'abord à mériter l'estime des gens de guerre, par son assiduité à toutes les fonctions militaires ; soit qu'il fallût combattre, ou se retrancher, on le trouvoit par-tout. Il couroit dans les endroits où il y avoit le plus de péril, avec la même gaieté que ceux qui en reviennent. Une noble émulation lui faisoit demander les emplois les plus dangereux, et il ne fut pas long-temps sans acquérir également l'estime du général et des soldats. Marius même lui donna dans la suite un corps de troupes séparé, qu'il commandoit en chef. Je n'entrerai dans le détail de cette guerre,

(1) Plut. in Sylla.

qu'autant que cela peut servir à lier les différentes parties de mon sujet. Il suffit de remarquer, que Jugurtha, avant l'arrivée de Marius en Afrique, poussé à l'extrémité de ses états par Metellus, s'étoit fait un protecteur et un allié d'un roi voisin, appelé Bocchus. Ce fut contre ces deux princes que Marius eut affaire. Il prit Capsa, grande ville et fort peuplée, et il se rendit maître ensuite de cette forteresse, devant laquelle Aulus Albinus avoit échoué (1). On en vint bientôt aux mains. Les deux rois, à la faveur d'une marche dérobée, surprennent les Romains, les attaquent de nuit, portent par-tout la terreur, tuent beaucoup de monde, et auroient remporté une victoire complete, si les ténebres leur avoient permis de connoître tout leur avantage, et d'en profiter (2). Marius eut bientôt sa revanche; et presque avant qu'on eût su à Rome l'échec qu'il avoit reçu dans la premiere occasion, on y apprit qu'il y avoit défait les deux rois dans deux batailles décisives, et qu'il les avoit mis l'un et l'autre hors d'état de tenir la campagne.

Bocchus, ayant éprouvé dans ces deux combats, la valeur et la fortune des Romains, ne jugea pas à propos de hasarder sa couronne pour défendre celle de son allié : il résolut de faire sa paix, et il envoya des ambassadeurs jusques à Rome pour la demander.

(1) Orosius, lib. V, cap. 15. — (2) Plut. in Mario. Sall. Bell. Jugurth. cap. 97 et seq. Oros. Eutr. Flor.

Ces ambassadeurs, étant admis dans le sénat, dirent que le roi leur maître avoit été surpris par les artifices de Jugurtha, qu'il se repentoit d'un pareil engagement, et qu'il demandoit l'alliance et l'amitié des Romains : on leur répondit en ces termes :

« Le sénat et le peuple romain n'oublient ni « les services ni les injures : puisque Bocchus « se repent de sa faute, ils lui en accordent le « pardon ; et pour ce qui est de la paix et de « leur alliance, il les obtiendra quand il les « aura méritées ». Bocchus, embarrassé d'une pareille réponse, fit demander secrètement à Marius de lui envoyer son questeur. Sylla le fut trouver : on traita de différents moyens qui pouvoient servir à établir la paix : « Vous « n'en avez point d'autre, dit Sylla à Bocchus, « que de nous livrer Jugurtha. Par-là vous ré« parerez l'imprudence et les malheurs de votre « premier engagement ; et ce sera le prix de « notre alliance et de notre amitié ». Bocchus se récria d'abord contre cette proposition, et il représenta à Sylla, qu'une pareille infidélité envers un prince, à qui il avoit donné sa foi, attacheroit une honte éternelle à sa mémoire. Ce fut le sujet de différentes conférences qui se firent entre ce roi et le questeur des Romains. Mais Sylla, qui étoit pressant et éloquent, revint si souvent à la charge, et il sut si bien lui représenter qu'il n'y avoit qu'un grand service qui pût balancer le tort qu'il avoit eu de se déclarer contre les Romains, qu'il le déter-

mina enfin à lui livrer Jugurtha. Ce prince fut trahi et arrêté, sous prétexte d'une conférence que Bocchus lui avoit demandée: on le chargea de chaînes (an de Rome 647), on le livra à Sylla, qui le remit ensuite à Marius, son général; et par la captivité de ce malheureux prince, la guerre de Numidie fut finie.

Une aussi heureuse nouvelle ne pouvoit venir à Rome plus à propos. On venoit d'y apprendre qu'une multitude prodigieuse de barbares, sortis du nord, s'avancoient du côté du midi, et menaçoient toute l'Italie. On résolut de leur opposer Marius, qui jouissoit actuellement de cette faveur et de ces applaudissements que donne une victoire récente. (An de Rome 649.) On le nomma consul pour la seconde fois, contre la disposition des lois, qui ne permettoient pas d'élire un absent pour consul, et qui exigeoient même dix ans d'intervalle entre deux consulats. On ajouta à ces graces, si pleines de distinction, le gouvernement de la Gaule narbonnoise, et on lui décerna en même temps les honneurs du triomphe. Jugurtha, chargé de chaînes, en fit le principal ornement. Il étoit traîné comme un esclave à la suite du char de Marius. Ce prince, après cette cérémonie, fut conduit en prison, et on le condamna à y mourir de faim. Le bourreau lui déchira sa robe royale, le dépouilla de tous ses habits, et le poussa ensuite dans le fond d'une basse-fosse qui lui devoit servir de tombeau. On rapporte qu'en y entrant tout

nud, il s'écria: *ô Hercule, que vos étuves sont froides!* Faisant allusion aux bains de ce dieu, qu'on disoit être froids. Ce prince, luttant contre la faim, vécut encore six jours, et le desir inutile de prolonger sa vie, servit de supplice à un roi, qui avoit toujours compté pour rien la mort de ses proches et des premiers de sa cour, qu'il avoit sacrifiés à sa fortune et à son ambition.

FIN DU NEUVIEME LIVRE.

LIVRE DIXIEME.

Marius délivre les Gaules et l'Italie de trois cent mille barbares connus sous le nom de Teutons et de Cimbres, qui avoient déja ravagé une grande étendue de pays et défait plusieurs généraux romains. Jaloux de la réputation et du crédit de Metellus il songe à le perdre. Il s'unit avec Saturninus et Glaucia, et vient à bout de le faire exiler. Ces deux hommes, les plus scélérats de la république, sont assommés à coups de pierres et de bâtons. Metellus est rappelé. Habileté de Sylla dans le métier de la guerre. La jalousie qu'en conçoit Marius lui fait regarder Sylla comme son ennemi. Rome se partage entre ces deux guerriers. Prête à se déchirer par une guerre civile, elle se réunit contre des peuples d'Italie ligués ensemble pour se faire accorder par la force des armes la qualité et les privileges de citoyens romains. Sylla préféré à Marius pour aller faire la guerre à Mithridate. Suites funestes de cette préférence. Détail de la guerre civile dont elle fut cause. Mort de Marius.

Le jour du triomphe de Marius, le peuple fit éclater sa joie non seulement par rapport à l'intérêt public, mais encore par la raison que le consulat de ce plébéien étant son ouvrage, il se regardoit comme auteur de sa victoire et associé à son triomphe. Les tribuns, dans leurs harangues continuelles, en prenoient lieu d'insulter aux patriciens et à tous les nobles : ils

leur demandoient fièrement quel capitaine et quel général de leur corps étoit comparable à ce plébéien, et s'ils prétendoient encore que la valeur, le courage, et la capacité dans le commandement des armées, ne se dussent trouver que dans la noblesse d'origine. Les patriciens au contraire, pour diminuer la gloire de Marius, publioient que tout l'honneur de cette guerre étoit dû à Metellus, qui, après deux grandes victoires, avoit poussé Jugurtha jusqu'à l'extrémité de ses états; et que Marius seroit encore en Afrique, si Sylla, autre patricien, ne s'étoit pas rendu maître de la personne du roi de Numidie. Sylla même, encore plus jaloux de la gloire de Marius que celui-ci ne l'avoit été des conquêtes de Metellus, fit graver sur une pierre l'histoire de cet évènement, pour en perpétuer la mémoire. On y voyoit de quelle maniere Bocchus lui livroit Jugurtha; et, pour chagriner Marius, il se servit toujours de cette pierre pour cachet, circonstance peu considérable dans l'histoire, si elle n'avoit pas donné lieu aux dissentions qui éclaterent depuis entre ces deux grands hommes, et auxquelles le sénat et le peuple prirent tant de part.

Mais cette concurrence et cet esprit de parti furent suspendus au bruit de l'approche de ces barbares dont nous venons de parler. Plus de trois cent mille hommes, connus sous le nom de Teutons et de Cimbres, et sortis de la Chersonese cimbrique, s'étoient unis pour

chercher de nouvelles terres, et un climat plus doux et plus tempéré. Ces barbares, suivis d'une foule innombrable de vieillards, de femmes, et d'enfants, se jeterent dans les Gaules; où ils firent de grands ravages. Les Cimbres taillerent en pieces l'armée commandée par M. Junius Silanus, et un autre corps qui étoit aux ordres de M. Aurelius Scaurus, lieutenant de Cn. Mallius, alors consul; et ce consul et Q. Servilius Cépion, peu de jours après, eurent un pareil sort, et perdirent, dans deux grandes batailles, plus de quatre-vingt mille hommes. Ces barbares se séparerent ensuite; les Teutons resterent dans les Gaules, d'où ils se disposoient à passer en Italie, et les Cimbres prirent la route de l'Allemagne pour s'y rendre de leur côté. Tant de pertes, le nombre et la férocité de ces barbares, épouvanterent les Romains. L'envie disparut; les deux partis qui partageoient Rome se réunirent; tout le monde, comme de concert, chargea Marius du soin de cette guerre. (An de Rome 650) On lui décerna de suite un second et un troisieme consulat qu'il employa à lever de grandes armées et à fortifier les détroits et les passages de l'Italie. (1) Il revint à Rome pour présider à l'élection des nouveaux consuls; il déclara qu'après trois consulats il ne concourroit plus pour cette dignité, et qu'il la refuseroit même quand on la lui offriroit. Mais ceux qui connoissoient à quel point il étoit dévoré d'ambi-

(1) Plut. in Mario.

tion, se moquoient de cette fausse modestie, et on regarda comme une comédie le rôle qu'il fit jouer en même temps à un certain Saturninus, sa créature et tribun du peuple, qui l'appeloit publiquement traître et méchant de refuser de servir sa patrie, et qui exhortoit le peuple à le forcer de prendre le commandement de l'armée.

L'artifice étoit trop grossier pour échapper à la pénétration de gens aussi éclairés que les Romains : mais comme on n'avoit point alors de capitaine plus habile, et que Metellus étoit trop âgé pour se charger de la conduite d'une guerre où il ne falloit pas moins d'activité que de valeur, (an de Rome 651) Marius fut élu consul pour la quatrieme fois, et on lui donna pour collegue Catulus Luctatius, personnage qui ne lui étoit pas égal à la vérité dans la science militaire, mais qui le surpassoit par sa modestie, sa probité, et la douceur de ses mœurs.

Les deux consuls partagerent les légions. Marius, avec une partie, fut au-devant des Teutons, qu'il rencontra en Provence, et qu'il défit proche la ville d'Aix. (1) On prétend que le combat dura deux jours entiers; que cent cinquante mille Teutons y périrent; et que, par une défaite si générale, cette nation barbare fut presque éteinte. Les Cimbres, plus

(1) Plut. in Mario. Orosius, lib. V, cap. 16. Florus, lib. III, cap. 3. Tit. Liv. Epit. lib. LXVIII. Vell. Pat. lib. II, cap. 12.

heureux d'abord, avoient franchi les Alpes et pénétré jusque dans la Gaule cisalpine. Catulus les attendoit aux bords de l'Athesis (1), mais comme il n'avoit que vingt mille hommes à opposer à une armée innombrable, la consternation s'empara de l'esprit de ses soldats; plusieurs s'enfuirent avant que d'avoir vu l'ennemi, et le général romain fut obligé, pour sauver le reste, d'abandonner les bords de la riviere et de se camper dans des défilés où il ne pût être forcé (an de Rome 652). Marius, à l'entrée de son cinquieme consulat, vint à son secours avec son armée victorieuse. Les deux généraux ayant joint leurs forces (2) donnerent bataille aux Cimbres dans les plaines de Verceil. Ces barbares furent défaits, et les Romains remporterent une victoire si complete que, si on en croit leurs historiens, il y eut cent vingt mille Cimbres qui demeurerent sur le champ de bataille, sans compter soixante mille prisonniers.

Marius et Catulus triompherent conjointement de la défaite de ces barbares; et Marius, insatiable d'honneurs, brigua un sixieme consulat avec autant d'ardeur qu'il avoit fait le premier (an de Rome 653). On prétend même qu'il l'acheta par de l'argent que ses émissaires répandirent secrètement parmi ceux qui avoient le plus de crédit dans les tribus (3), et

(1) L'Adige. — (2) Plut. in Mario et Sylla. Orosius, lib. V, cap. 15. Vell. Paterculus, lib. II, cap. 12. — (3) Plut. in Mario.

qu'il se servit en même temps de cet indigne moyen pour faire donner l'exclusion à Metellus, que ses vertus, son expérience, et les vœux de tous les gens de bien, appeloient au gouvernement de la république. On lui préféra Valerius Flaccus, qui fut moins le collegue que l'esclave de Marius.

Cet homme si grand par sa valeur, et qui avoit été si utile à sa patrie pendant la guerre, en devint le tyran durant la paix. Dans ce haut point de gloire où ses victoires l'avoient élevé la présence seule de Metellus, plus estimé que lui par ses vertus, lui étoit insupportable. Non content de l'avoir exclus du consulat, il employa les plus bas et les plus indignes artifices pour le faire bannir de Rome. Il s'allia pour cela avec deux sénateurs appelés l'un Glaucia, et l'autre Saturninus, tous deux ennemis déclarés de Metellus, les plus méchants hommes qu'il y eût dans la république, et que ce grave sénateur auroit chassés du sénat pendant sa censure sans l'opposition de son collegue (1), auprès duquel ils avoient trouvé du crédit.

Ces trois hommes unirent leurs ressentiments et leurs cabales. Marius étoit consul, Glaucia préteur, et Saturninus, qui avoit déja été tribun du peuple, briguoit une seconde fois cette dignité afin de pouvoir tourner contre Métellus le pouvoir qui y étoit attaché. Mais le jour de l'élection étant arrivé, Nonius,

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 28.

un des compétiteurs de Saturninus, représenta au peuple avec des couleurs si vives les différents crimes dont il étoit noirci, que ce peuple, en qui il se trouvoit encore quelque reste de l'ancienne probité de ses ancêtres, eut honte de mettre un si méchant homme à sa tête. On lui refusa toutes les voix, et Nonius fut élu en sa place. Cette préférence lui coûta la vie: Saturninus le fit poignarder à l'issue de l'assemblée (1), et Glaucia, avec lequel il avoit concerté cet assassinat, ayant convoqué le lendemain de grand matin une nouvelle assemblée, ses partisans nommerent tumultuairement Saturninus pour tribun, avant que la plus grande partie du peuple eût pu se rendre sur la place.

Ces trois hommes, maîtres alors du gouvernement, travaillerent à perdre Metellus. Pour y parvenir Saturninus, en qualité de tribun du peuple, renouvela l'ancienne querelle du partage des terres; mais afin de ranimer une action qui paroissoit éteinte, il en changea l'objet. Comme Marius et Catulus, par la défaite des Cimbres, avoient repris des terres dont ces barbares s'étoient emparés dans la Gaule cisalpine, il proposa de les partager entre les plus pauvres citoyens qui habitoient la campagne, la plupart gens sans aveu, dont Marius s'étoit servi à la guerre, et qui lui étoient entièrement dévoués. Il ajouta à cette proposition que, si le peuple l'avoit agréable,

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 28.

le sénat seroit obligé de l'approuver dans cinq jours; que chaque sénateur en feroit un serment solennel dans le temple de Saturne, et que ceux qui refuseroient de le prêter seroient exclus du sénat et condamnés à une amende de vingt talents. On indiqua ensuite le jour de l'assemblée : Marius fit avertir secrètement les partisans qu'il avoit à la campagne de s'y trouver en plus grand nombre qu'ils pourroient, et il y en accourut de différents endroits de l'Italie. Saturninus se flattoit, à la faveur de leur nombre, de faire passer sa loi. Mais les habitants de la ville, jaloux de la préférence que l'on vouloit donner à ceux de la campagne, s'y opposerent hautement. Cette assemblée tumultueuse se partagea en deux partis : les bourgeois, se trouvant les plus foibles, crierent, pour faire rompre l'assemblée, qu'on avoit entendu tonner; ce qui, selon les lois et les principes de la religion, obligeoit de suspendre ce jour-là toutes délibérations. Mais ces paysans, mêlés d'anciens soldats, la plupart gens de main, sans s'arrêter à cette observation superstitieuse, chargerent les bourgeois à coups de pierres et de bâtons, les chasserent de la place, et firent ensuite recevoir la loi.

Marius, qui conduisoit secrètement tous les ressorts de cette cabale, convoqua le sénat, en qualité de consul, pour délibérer sur le serment prescrit par la loi, et qu'on vouloit exiger impérieusement de tous les sénateurs.

Comme il connoissoit Metellus pour un homme droit et ferme dans ses résolutions, il feignit, pour le faire donner dans le piege, de détester une loi si injuste, qui n'avoit pour but, disoit-il, que de renouveler les anciennes séditions. Il ajouta que pour lui il ne prêteroit jamais un pareil serment, si préjudiciable au repos de la république. Metellus, comme il l'avoit bien prévu, ne manqua pas de se déclarer de son sentiment, et son avis fut suivi par tout le sénat.

Marius, ayant tiré une pareille déclaration d'un homme incapable de varier, convoqua le sénat le cinquieme jour prescrit par la loi pour prêter serment, et alors il se montra plus à découvert. Il dit qu'il avoit fait de sérieuses réflexions sur cette grande affaire; qu'infailliblement on exciteroit une dangereuse sédition si on persistoit absolument à rejeter le serment proposé; qu'on avoit tout à craindre de la fureur et du ressentiment de cette foule de gens grossiers et emportés: mais que, pour les éblouir et les renvoyer hors de Rome, il croyoit qu'on pouvoit se tirer d'embarras à la faveur d'un serment conçu en termes équivoques; qu'il étoit d'avis qu'on jurât d'observer la loi, mais avec cette restriction, *s'il y avoit loi*. Il ajouta qu'après que ces habitants de la campagne seroient retirés, il seroit aisé, dans une autre assemblée moins tumultueuse, de faire voir au peuple de la ville qu'on ne pouvoit regarder comme loi la proposition

d'un tribun qui n'avoit été reçue que par des séditieux et dans des circonstances qui rendoient nuls tous les actes de ce jour.

Le fourbe, ayant ainsi déguisé son manque de parole, sort du sénat suivi de sa cabale, court au temple de Saturne, et prête un serment pur et simple. Ses partisans en firent autant; et la plupart des autres sénateurs, les uns gagnés, et les autres par la crainte de l'exil, suivirent son exemple: Metellus seul persista courageusement dans son premier avis. C'étoit aussi sur sa fermeté que ses ennemis avoient principalement compté pour exécuter le dessein qu'ils avoient de le perdre. Saturninus, voyant qu'il n'avoit point prêté le serment dans le temps prescrit par la loi, envoya un huissier pour le faire sortir du sénat: mais les autres tribuns du peuple qui n'étoient point de cette cabale, et qui révéroient la vertu de Metellus, s'opposerent unanimement à l'insulte qu'on vouloit faire à ce grand homme.

Saturninus, irrité de l'obstacle qu'il trouvoit à ses desseins, fait revenir à Rome ces habitants de la campagne dont nous avons parlé. Il convoque l'assemblée, monte à la tribune aux harangues, et, après s'être déchaîné contre Metellus, il déclare à cette populace qu'ils ne doivent point s'attendre au partage des terres ni à l'exécution de la loi tant que Metellus seroit dans Rome. Sur les remontrances de ce séditieux tribun l'assemblée con-

damna Metellus à un exil, si dans le jour même il ne prêtoit le serment porté par la loi. Les grands de Rome, tout le sénat, et même les plus honnêtes gens parmi le peuple, vouloient s'opposer à un plébiscite si injuste : plusieurs même, par attachement pour la personne de Metellus, s'armerent secrètement sous leurs longues robes et sous leurs habits de ville. Mais ce sage sénateur qui aimoit véritablement sa patrie, après les avoir remerciés tendrement de l'affection qu'ils lui faisoient paroître, leur déclara qu'il ne souffriroit jamais qu'à son occasion il y eût une goutte de sang répandue: et on prétend qu'après s'être résolu de subir son exil il dit à ses amis particuliers, pour justifier le parti qu'il prenoit, qu'ou bien le calme se rétabliroit dans la république et qu'alors il ne doutoit point qu'on ne le rappelât, ou que si le gouvernement demeuroit entre les mains de gens comme Saturninus, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de demeurer éloigné de Rome. Il partit ensuite pour son exil : sa vertu et sa haute réputation lui firent des concitoyens dans tous les lieux où il passa; il ne se trouva étranger en aucun endroit : et ayant fixé son séjour dans l'isle de Rhodes, il y jouit dans un doux repos de cet empire naturel que la vertu donne sans le secours des dignités.

La république, par la retraite de Metellus, demeura en proie à Saturninus. Marius, pour reconnoître les services qu'il lui avoit rendus

dans cette affaire, souffroit qu'il exerçât dans Rome une tyrannie déclarée : il n'y avoit plus de liberté dans les élections, et la violence décidoit de tout. Ce tribun furieux, toujours escorté d'une troupe d'assassins qui lui servoient de satellites, se fit continuer dans le tribunat pour la troisieme fois (an de Rome 654), et fit nommer pour un de ses collegues un esclave fugitif, appelé L. Equilius Firmanus, qui se disoit fils de Tiberius Gracchus. Enfin il en vint à ce point de violence que voulant élever au consulat Glaucia, le complice de tous ses crimes, il fit tuer à coups de bâtons par P. Mettius, un de ses satellites, Memmius, illustre patricien, qui se trouva compétiteur de Glaucia.

Cet assassinat fit prendre les armes aux plus honnêtes gens : le peuple même se joignit au sénat ; la place publique étoit comme un champ de bataille, où l'on répandoit impunément le sang des citoyens. Saturninus, Glaucia, C. Saufeius, alors questeur, et leurs partisans, ne se trouvant pas les plus forts, se saisirent du Capitole. Le sénat, par un décret public, les déclara ennemis de la patrie, et ordonna à Marius de les poursuivre : il fut obligé d'armer, mais ce fut avec une lenteur qui fit bien voir que ce n'étoit pas sans répugnance qu'il exécutoit les ordres du sénat.

Le peuple qui n'ignoroit ni son penchant ni ses liaisons secretes, ennuyé des longueurs qu'il affectoit, et souffrant impatiemment ces

scélérats dans l'endroit le plus fort de la ville, coupa les tuyaux qui portoient de l'eau dans le Capitole, et réduisit bientôt ces séditieux à mourir de soif. La plupart, plutôt que de se rendre, vouloient mettre le feu au Capitole dans l'espérance de s'échapper à la faveur de la confusion et du tumulte que produisent ordinairement ces sortes d'accidents; mais Saturninus et Glaucia, qui comptoient sur leurs liaisons avec Marius, se remirent entre ses mains: il les fit enfermer dans le palais, comme s'il eût voulu leur faire faire leur procès dans les formes. Mais cette maison leur servoit plutôt d'asile que de prison, et il y avoit mis des gardes, moins pour les empêcher de s'enfuir que pour les défendre contre les entreprises de leurs ennemis.

Ces précautions n'empêcherent point le peuple en fureur de se faire justice lui-même: une partie chasse les gardes, et entoure la maison où ils étoient enfermés; d'autres montent sur le toit, le découvrent, et à coups de tuiles et de pierres ils assomment Saturninus, Glaucia, Saufeius, et cette troupe de scélérats qui y avoient été renfermés avec eux (1). Leur mort fut comme le signal du rappel de Metellus: ses parents, ses amis, ou pour mieux dire le sénat entier, le demanderent au peuple dans une assemblée publique: tous les suf-

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 33. Cicero in Rabirio.

frages lui furent favorables, et il n'y eut qu'un seul tribun du peuple, appelé Furius, qui osa s'opposer aux vœux de tous ses concitoyens.

Ce tribun n'étoit que le fils d'un affranchi; mais comme il étoit revêtu d'une dignité qui donnoit droit d'opposition, les amis de Metellus firent tout ce qu'ils purent pour l'obliger à lever celle qu'il avoit formée: le fils même de Metellus se jeta à ses pieds au milieu de l'assemblée, et le conjura, les larmes aux yeux, de lui rendre son pere; ce qui lui fit donner depuis le nom de Metellus *le Pieux;* mais le tribun inexorable rejeta sa priere avec dureté. Heureusement C. Canuleïus fut élu tribun du peuple l'année suivante. Ce magistrat plébéien, qui révéroit le grand mérite de Metellus, ne se contenta pas de lever l'opposition, mais il attaqua lui-même Furius, et se rendit sur-le-champ son accusateur: il représenta au peuple avec beaucoup d'éloquence son inhumanité, et l'abus qu'il avoit fait des privileges de sa charge; il disoit que pour satisfaire sa passion particuliere, il avoit privé la ville et la patrie d'un des meilleurs citoyens de la république; enfin il sut rendre son collegue si odieux (1) que le peuple, sans vouloir entendre l'accusé dans ses défenses, le mit en pieces sur-le-champ: et le tribunat, cette magistrature sacrée qui n'avoit été établie que pour la défense et la conservation des citoyens, fut

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 33.

violée dans la personne d'un tribun pour avoir voulu porter trop loin son autorité pendant son tribunat.

Le rappel de Metellus ne trouvant plus d'obstacle, il revint à Rome: toute la ville sortit au-devant de lui, et son retour fut un véritable triomphe. La journée entiere ne suffit pas pour recevoir les compliments du sénat, et les applaudissements du peuple; tout le monde crut voir rentrer avec lui la justice, la paix, et la liberté. Il n'y eut que le seul Marius, qui, toujours jaloux de sa gloire, et ne pouvant empêcher ni souffrir son retour, sortit de Rome, et s'embarqua sous prétexte d'aller en Asie faire certains sacrifices qu'il avoit voués, à ce qu'il disoit, à la mere des dieux pendant la guerre des Teutons et des Cimbres. Outre la présence de Metellus, qu'il fuyoit, et qui sembloit lui faire un reproche continuel de son ingratitude, il y avoit encore un motif secret qui l'avoit obligé de s'éloigner de Rome, et de passer en Asie. Marius, grand capitaine, mais d'une humeur farouche, et accoutumé à cette autorité absolue que donne le commandement des armées, languissoit au milieu de la paix, et il n'avoit pas même les talents nécessaires pour se faire valoir dans une république où l'éloquence donnoit tant de part au gouvernement.

La guerre lui étoit nécessaire pour renouveler son crédit. Si on en croit Plutarque, le dessein secret de son voyage étoit de l'allumer

dans l'Asie, et sur-tout d'engager les Romains à la déclarer à Mithridate, le plus puissant roi de l'orient, qu'on soupçonnoit de faire des ligues, et d'armer contre les Romains. Marius auroit été ravi qu'il eût fait éclater ses desseins, dans la vue d'avoir le commandement de cette guerre, d'obtenir de nouveaux triomphes, et de remplir sa maison des richesses de l'orient.

On prétend qu'étant passé à la cour de ce prince, et lui ayant fait différentes propositions pour tâcher de pénétrer ses desseins, comme Mithridate ne lui rendoit pas une réponse assez précise : (1) « Il faut, Mithridate, « lui dit-il, ou que tu fasses en sorte de te ren« dre plus puissant que les Romains, ou que « tu subisses la loi du plus fort ». Le roi de Pont, le plus fier de tous les princes de son temps, et accoutumé à ce langage servile qu'on parle dans le palais des rois, parut surpris du discours hardi de ce républicain : mais comme il n'étoit pas moins bon politique que grand capitaine, et que toutes ses forces n'étoient pas encore sur pied, il dissimula son mécontentement, et renvoya Marius comblé de présents.

Ce Romain, après avoir parcouru une partie de l'Asie, revint à Rome, où il trouva peu d'amis, et encore moins de considération. Ses manieres dures et impérieuses ne convenoient point dans un état libre, où tous les

(1) Plut. in Mario.

citoyens se croyoient égaux, et où les plus grands ne faisoient des créatures et ne les conservoient que par des caresses et des bienfaits. Il eut le sort des plus grands capitaines qui vieillissent dans une longue paix : on oublia jusqu'à ses victoires, et on ne le regardoit au plus, dit Plutarque, que comme ces vieilles armes couvertes de rouille dont on ne croit pas avoir jamais besoin. D'ailleurs il s'étoit élevé d'autres capitaines plus jeunes, et qui s'étoient emparés de la faveur du public ; et parmi ceux du parti de la noblesse, qui étoient les plus distingués, Sylla, dont nous avons déja parlé, tenoit le premier rang.

On a vu par quelle adresse ce patricien avoit mis fin tout d'un coup à la guerre de Numidie, en obligeant Bocchus de lui livrer Jugurtha. Ce fut avec la même habileté que pendant que les Romains étoient aux prises avec les Cimbres et les Teutons, il engagea les Marses (1), l'une des plus puissantes nations de l'Italie, à se déclarer en faveur des Romains. Personne, après Marius, n'eut tant de part à la défaite des Cimbres, et il fit même prisonnier un de ces rois barbares.

Marius jaloux de toute espece de mérite, mais encore plus de la réputation que donnoient les armes, obligea Sylla, à force de mauvais traitements, de se retirer. Catulus, qui con-

(1) Peuples de l'Italie, voisins des Samnites, et qui occupoient cette partie du royaume de Naples qu'on appelle l'Abruzze ultérieure.

noissoit sa capacité et sa valeur, lui offrit dans son armée l'emploi qu'il avoit dans celle de Marius; il y ajouta une confiance parfaite. Sylla, vif, actif, et plein de courage, le soulageoit dans toutes les fonctions de général; et comme Catulus étoit âgé et pesant, tout rouloit sur Sylla: marches, campements, la conduite des partis, et jusqu'au soin des vivres, il se mêloit de tout: et pendant que les troupes de Marius manquoient de provisions, il y en avoit une si grande abondance dans le camp de Catulus que ses soldats en donnoient libéralement à ceux de son collegue. On dit que Marius en conçut une furieuse jalousie contre Sylla; qu'il regarda cette libéralité comme une maniere indirecte de séduire ses soldats, et que ce fut un des motifs qui firent naître entre eux cette haine dont les suites furent si funestes à la république. Elle commença à éclater au sujet de quelques figures de la Victoire, et de certaines images d'or que Bocchus consacra dans le Capitole: ces images représentoient la maniere dont il avoit remis Jugurtha entre les mains de Sylla. Marius voulut faire enlever ces monuments qui sembloient rapporter à son questeur, qui n'étoit qu'un officier subalterne, toute la gloire d'un évènement qui s'étoit passé sous son consulat. Sylla de son côté s'y opposa avec une fermeté invincible; on fut près d'en venir aux armes dans un temps où tout se décidoit à Rome par la force et la violence. Chacun prit parti selon ses intérêts et

ses engagements: Rome entiere se partagea; et un si petit sujet, soutenu de part et d'autre par deux hommes fiers, hautains, et qui se haïssoient, fit renaître cette antipathie entre la noblesse et le peuple, presque aussi ancienne que la fondation de la république. On cabale: il se forme des factions; chacun s'assure de ses amis et de ses créatures. Enfin la ville étoit dans cette agitation qui précede ordinairement les guerres civiles, lorsque la mort de Livius Drusus donna lieu à la guerre *sociale*, qui suspendit ces divisions domestiques.

Peut-être qu'il ne sera pas inutile de démêler ici de quelle maniere cette guerre étrangere prit son origine dans Rome même, et se répandit ensuite dans toute l'Italie. La république romaine observoit différentes formes de gouvernement à l'égard des différents peuples qui lui étoient soumis. Les citoyens romains, soit qu'ils habitassent dans Rome ou qu'ils demeurassent à la campagne, inscrits dans le rôle des tribus, donnoient leur nom aux censeurs, celui de leurs enfants, de leurs esclaves, et le dénombrement de leurs biens, sur quoi on régloit le tribut qu'ils devoient payer. C'étoient les citoyens seuls qui composoient ces légions invincibles qui rendirent Rome la maîtresse du monde; ils élisoient leurs capitaines et leurs magistrats; ils décidoient eux-mêmes de la guerre et de la paix, et le droit de suffrage les rendoit participants de la souveraineté de l'état. Les peuples du Latium,

ou du pays Latin, s'étoient donnés à la république ou avoient été subjugués par la force des armes; ils payoient les tributs qui leur étoient imposés, et fournissoient dans des temps de guerre le nombre de cavalerie et d'infanterie qui leur étoit prescrit. Du reste quoiqu'ils fissent en quelque maniere partie de la république, et qu'ils en supportassent les charges, ils n'étoient point admis aux dignités, et ils n'avoient pas même le droit de suffrage. Il est vrai que dans des temps difficiles, pour les attacher plus étroitement aux intérêts de la république, on s'étoit quelquefois relâché là-dessus, comme on en usa dans la seconde guerre punique, de peur que ces différents peuples, qui tous unis ensemble faisoient la principale force de la république, ne se laissassent séduire par Annibal, aussi adroit à ménager ces sortes de défections et de révoltes que redoutable les armes à la main; mais quand le péril fut passé, les Romains n'oublierent rien pour faire regarder ces concessions comme des graces passageres, et qui ne fondoient point de droit. Du reste chaque peuple du Latium étoit gouverné par un de ses citoyens, élu à la pluralité des voix, qui sous le titre de préteur leur administroit la justice; et ce préteur, après être sorti de charge, étoit censé citoyen romain: cette fonction lui servoit de titre de noblesse; et ce privilege distinguoit ce canton des autres pays qu'on appeloit les provinces de la république, où l'on envoyoit de Rome

un préteur pour rendre la justice, et un questeur pour lever des tributs.

Il y avoit long-temps, comme nous l'avons déja dit, que ces peuples, voisins de Rome, demandoient la qualité de citoyens romains. Ils représentoient qu'ils payoient des tributs considérables; que dans la guerre leur pays seul fournissoit une fois plus de troupes que Rome et son territoire; que la république devoit en partie à leur valeur ce haut degré de puissance où elle étoit parvenue, et qu'il étoit juste qu'ils eussent part aux honneurs d'un état dont ils avoient étendu l'empire par leurs armes. Nous venons de voir de quelle maniere Caïus Gracchus périt pour avoir voulu procurer aux Latins ce droit de citoyens romains. Le sénat et les grands s'y opposerent, sous prétexte qu'il n'étoit pas juste qu'on leur donnât pour égaux et pour concitoyens des sujets de la république. Mais le véritable motif de leur opposition venoit de ce qu'ils ne pouvoient souffrir qu'on rendît le parti du peuple plus fort en le rendant plus nombreux par cette association. La mort de Caïus n'épouvanta point Drusus, parcequ'il se flatta de réussir en prenant une autre route, et en cherchant à se rendre médiateur entre ces différents partis; dessein louable à la vérité, mais également au-dessus de son habileté et de son crédit. (An de Rome 662.) Ce fut pour se rendre agréable aux uns et aux autres qu'il pro-

posa, pendant son second tribunat, de rendre au sénat la connoissance des crimes de concussion attribuée au corps des chevaliers, de dédommager ce second ordre, en donnant entrée dans le sénat à trois cents chevaliers; et à la faveur de ces deux lois qu'il proposoit, il tâcha en même temps de faire passer celles de Caïus Gracchus, touchant le partage des terres et le droit de cité en faveur des Latins (1).

Mais il trouva les sénateurs et les chevaliers également opposés à ces propositions. Le sénat parut offensé qu'un tribun entreprît de faire entrer dans une compagnie aussi auguste que le sénat trois cents chevaliers qui se rendroient maîtres de toutes les délibérations; et ceux de l'ordre des chevaliers, qui pouvoient appréhender de n'être pas élevés à la dignité de sénateurs, ne vouloient point consentir qu'on privât leur corps d'une jurisdiction et d'un tribunal qui leur donnoit une grande considération dans Rome: de sorte que ces deux ordres, quoique dans des intérêts opposés, s'accorderent à rejetter les lois de Drusus. Il trouva encore plus d'opposition dans celles de Caïus, qu'il vouloit renouveler: le nom seul des lois agraires souleva tous ceux qui possédoient les terres

(1) Tit. Liv. Epit. lib. LXX, LXXI. App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 35. Orosius, lib. V, cap. 12. Aurel. Victor, de viris illustribus, cap. 66. Cicero pro Cluentio.

de conquêtes; et les grands de Rome, accoutumés à cet empire qu'ils exerçoient sur les peuples soumis à la république, ne purent pardonner à Drusus de vouloir leur donner pour concitoyens des gens qu'ils regardoient comme leurs sujets. Des intérêts aussi opposés firent naître des contestations continuelles dans toutes les assemblées; et comme tout s'y décidoit alors moins par les regles de l'équité que par la force et la puissance de chaque partie, une foule de Latins étoient accourus à Rome pour soutenir leur protecteur: mais il ne put échapper à la fureur de ses ennemis. Pressé d'une multitude de peuple qui entouroit son tribunal, qu'il avoit fait placer dans sa maison, et dans une galerie obscure, il fut blessé au côté d'un coup de couteau, que le meurtrier laissa dans la plaie, et dont il mourut. Il ne fut pas possible de démêler l'auteur du meurtre, parcequ'il se perdit dans la foule (1): mais Quintius Varius, tribun du peuple, s'en rendit suspect par une loi qu'il proposa depuis la mort de Drusus. Cette loi déclaroit criminels et ennemis de l'état tous ceux qui renouvelleroient la proposition d'accorder le privilege de citoyens aux étrangers et aux peuples d'Italie, sujets de la république.

(2) La mort de Drusus, assassiné dans son tribunal pour avoir voulu procurer à ces peu-

(1) App. Alex. de bel. civ. lib. I, cap. 37. — (2) Vell. Paterc. lib. II, cap. 15. Plin. lib. II, n. 83.

ples le droit de bourgeoisie, fit naître la guerre, qu'on appella *sociale*, ou des *alliés*. Ces peuples, outrés de se voir exclus de leurs prétentions par la mort de leur protecteur, résolurent d'en obtenir l'effet les armes à la main. Les villes principales s'envoyerent d'abord des députations secretes pour se communiquer leur ressentiment commun. Elles signerent ensuite une ligue, et se donnerent réciproquement des ôtages. Chaque canton fit provision d'armes et de chevaux; on enrôla des soldats, on en nomma les chefs. T. Affranius, P. Ventidius, M. Egnatius, et Vetius Cato, tous capitaines de réputation, devoient commander différents corps. Mais avant que de faire aucun acte d'hostilités ils envoyerent des députés à Rome, pour demander de la part de tous les peuples d'Italie, alliés ou dépendants de la république, d'être reçus au nombre des citoyens romains.

Le sénat, également instruit de leurs prétentions et de leurs forces, refusa avec hauteur d'entendre leurs députés; et on leur fit dire qu'ils n'auroient point d'audience, jusqu'à ce que ceux qui les avoient envoyés eussent renoncé à la confédération qu'ils venoient de signer; et on les congédia avec cette réponse.

Les alliés, au retour de leurs ambassadeurs, prirent en même temps les armes de tous côtés. On vit tout d'un coup au milieu de l'Italie une armée de cent mille hommes

tous conjurés contre Rome; et ce qui rendoit ces troupes redoutables, c'est qu'elles étoient commandées par d'excellents chefs, et qui avoient été élevés dans les armées et dans la discipline des Romains.

(An de Rome 663.) Le sénat arma de son côté avec une extrême diligence, et mit sur pied un plus grand nombre de légions qu'à l'ordinaire. Sextus Julius César, et P. Rutilius Lupus, tous deux consuls cette année, marcherent en campagne, et commanderent chacun une armée. On leur donna pour lieutenants C. Marius, Cn. Pompeïus, Cornelius Sylla, et Licinius Crassus, qui passoient pour les plus grands capitaines de la république, et dont la plupart avoient commandé des armées en qualité de consuls et de généraux. Mais l'amour de la patrie faisoit que ceux mêmes qui avoient commandé en chef une année ne dédaignoient point de servir la suivante dans la même armée en qualité de lieutenants. On donna à ceux-ci le titre de proconsuls; et quoique toujours soumis aux ordres des deux consuls, ils commandoient séparément, à cause des différents endroits où l'on fut obligé de faire la guerre.

Jamais la république n'avoit eu tant d'armées différentes en même temps dans l'Italie. De peur de surprise on mit des gardes aux portes de Rome, pendant une guerre dans laquelle les soldats des deux partis étoient habillés de la même maniere, parloient la

même langue, et se connoissoient les uns les autres; en sorte qu'il étoit difficile de distinguer le citoyen de l'ennemi. Il y eut des combats sanglants, des batailles, et des prises de villes. La fortune passa plus d'une fois dans l'un et l'autre parti, qui s'affoiblirent réciproquement sans rien relâcher de leur animosité, et de leur fureur. (An de Rome 664.) Enfin le sénat s'appercevant que la république ne remportoit pas même de victoires qui ne lui fussent funestes, et qu'en faisant périr des alliés, elle perdoit autant de soldats qui composoient auparavant ses armées; ce corps si sage se relâcha de sa première fermeté; mais il ne céda que peu-à-peu pour conserver toujours la dignité du nom romain, et même pour jeter de la division entre les alliés. On n'accorda d'abord ce droit et ce privilege de citoyen, qui faisoit le sujet de la guerre, qu'aux peuples voisins de Rome, ou qui n'avoient point pris les armes, ou qui offrirent les premiers de les quitter. Cette conduite ralentit l'ardeur des ennemis; les alliés, dans une défiance réciproque, se presserent de faire chacun leur traité en particulier; et les Romains de leur côté trouverent plus de grandeur à se relâcher en faveur des ennemis divisés et affoiblis, que de céder au corps entier de la ligue lors même qu'elle étoit dans sa plus grande vigueur (1). Enfin tous ces peuples obtinrent successivement le

(1) App. Alex. de bello civili, lib. 1, cap. 49. Vell. Paterc. lib. II, cap. 16.

droit de bourgeoisie romaine, à l'exception des Lucaniens et des Samnites leurs voisins; peuples féroces et courageux, jaloux et ennemis de la grandeur de Rome, et qui soutinrent encore quelque temps la guerre, mais plus par leur animosité que par leur force.

Quoique le sénat eût accordé ce droit de bourgeoisie aux voisins de Rome, il le réduisit presque à rien par la forme qu'il donna au traité; et au lieu de distribuer cette foule de peuple, dont on faisoit de nouveaux citoyens, dans les trente-cinq tribus anciennes, où ils auroient été maîtres de la plupart des délibérations par leur grand nombre, le sénat eut l'adresse de les ranger, de leur consentement, sous huit tribus nouvelles. Comme elles se trouverent par leur institution les dernieres à opiner, il étoit inutile de compter leurs suffrages quand les anciennes étoient de concert; et le droit de bourgeoisie, qui avoit coûté tant de sang aux alliés, ne devint presque à leur égard qu'un vain titre sans fonction et sans autorité.

Ils ne furent pas long-temps sans s'appercevoir qu'on ne les avoit placés tous ensemble dans les huit dernieres tribus que pour rendre leurs suffrages inutiles.

Cependant le sénat par cette politique se flattoit d'avoir rétabli le calme dans l'Italie, et il songeoit à porter ses armes en Orient, lorsque la jalousie entre les grands fit succéder la guerre civile à la guerre sociale. Ma-

rius, âgé de plus de soixante-dix ans, n'avoit pas soutenu dans cette dernière guerre cette haute réputation qu'il avoit acquise dans celle des Teutons et des Cimbres, soit par la pesanteur qu'amènent les années, soit que la fortune ne lui eût pas fourni d'occasions de se signaler : il s'étoit même presque toujours tenu sur la défensive. Sylla au contraire, vif, actif, impétueux, avoit gagné de grandes batailles, pris des villes considérables; (An de Rome 665.) et il s'étoit distingué dans cette guerre par de si glorieux succès, que le consulat fut la premiere récompense de ses services. On lui décerna ensuite le gouvernement de l'Asie Mineure, avec la commission de faire la guerre à Mithridate, le plus puissant prince de l'Orient, grand capitaine, mais injuste, cruel, sanguinaire, comme la plupart des conquérants, et dont l'empire n'étoit presque composé que des états qu'il avoit usurpés sur ses voisins. Ses forces étoient proportionnées à ses desseins et à son ambition. On comptoit dans ses armées jusqu'à deux cent cinquante mille hommes d'infanterie, cinquante mille chevaux, un nombre infini de chariots armés; et ses ports renfermoient plus de quatre cents vaisseaux de guerre. D'habiles généraux étoient à la tête de ces corps différents; mais il en étoit toujours le premier général; et quand il ne les commandoit pas en personne, lui seul en régloit les opérations. Il s'étoit emparé de la Cappadoce et de la Bithinie, qu'il avoit con-

quise sur Ariobarzane et sur Nicomede, qui en étoient les souverains et les alliés du peuple romain. La Thrace, la Macédoine, la Grece, Athenes, la plupart des isles Cyclades, avoient subi le même sort; et le sénat lui ayant fait dire qu'il eût à retirer ses armes de toutes ces provinces, qui étoient sous la protection de la république; ce prince(1), pour faire voir qu'il n'en redoutoit ni la puissance ni le ressentiment, fit égorger en un jour marqué cent cinquante mille Romains, la plupart marchands, qui, à la faveur de la paix, négocioient, et s'étoient établis dans l'Orient et dans les principales villes de la Grece. Il menaçoit Rome même et toute l'Italie de l'effort de ses armes, quand le soin de cette guerre échut à Sylla. Marius, dont l'ambition étoit toujours vive, et qui, comme nous avons vu, aspiroit à ce commandement, regarda cette préférence comme une injustice. Il sembloit que tous les emplois de la république lui appartinssent. Il résolut d'enlever à Sylla celui de faire la guerre à Mithridate (2). Il mit dans ses intérêts un tribun du peuple appelé P. Sulpitius, grand ennemi de Sylla, homme éloquent, vif, entreprenant, d'ailleurs considéré à Rome par des biens immenses, par un grand nombre de clients, et encore plus craint par le mal qu'il pouvoit faire et par le crédit que lui donnoit sa charge.

Ces deux hommes, unis par la haine com-

(1) Vell. Paterc. lib. II, cap. 18. — (2) Idem, ibid.

mune qu'ils avoient l'un et l'autre contre Sylla et contre le corps de la noblesse, convinrent, avant que de se déclarer, de grossir leur faction. Pour y réussir, Sulpitius, qui avoit reconnu combien les alliés étoient mécontents de se voir placés dans les huit dernieres tribus de la république, proposa en leur faveur de supprimer ces huit tribus, et de distribuer ensuite tous ces peuples de l'Italie, dont elles étoient composées, dans les trente-cinq anciennes tribus. Il se flattoit, par leur grand nombre, de se rendre maître de toutes les délibérations publiques. Les anciens citoyens éclairés par le sénat n'eurent pas de peine à s'appercevoir que si on méloit parmi eux les nouveaux, des étrangers, qui venoient d'être admis par grace au rang des citoyens, ruineroient insensiblement le crédit des auteurs même du bienfait. Ces considérations les déterminerent à s'opposer à la publication de la loi. Le tribun de son côté, soutenu de ces nouveaux citoyens qu'il avoit fait venir exprès à Rome, vouloit la faire recevoir par la force. Les deux partis en vinrent aux mains ; il y eut dans ce tumulte un grand nombre de citoyens tués de part et d'autre. La nuit qui survint dissipa l'assemblée sans qu'il y eût rien d'arrêté.

(1) Les consuls, pour reculer le temps d'une nouvelle convocation, ordonnerent, sous différents prétextes, des fêtes solennelles

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 55, 56.

pendant lesquelles il étoit défendu de vaquer à aucune affaire. Sulpitius, sans avoir égard à ces fêtes, convoqua une nouvelle assemblée. Il s'y rendit à la tête de six cents hommes de son parti qui avoient des armes sous leur robe; espece de satellites dont il se faisoit accompagner par-tout, et qu'il appeloit l'*anti-sénat*. Il fit sommer les deux consuls de se rendre à l'assemblée, et d'y révoquer sur-le-champ les vacances qu'ils avoient ordonnées, afin que le peuple pût donner ses suffrages au sujet de l'abrogation des huit dernieres tribus, qu'il avoit proposées dans la derniere assemblée.

Ce discours excita un grand tumulte entre les anciens et les nouveaux citoyens (1). Les partisans du tribun mirent l'épée à la main, et chargerent la multitude; le peuple s'enfuit, et le fils de Q. Pompeïus, qui étoit gendre de Sylla, fut tué en voulant secourir son pere. Pompeïus se cacha dans la foule; Sylla, poursuivi par ses ennemis, se jeta dans la maison même de Marius, dont il trouva la porte ouverte. Marius, quoique naturellement cruel et vindicatif, ne voulut point faire tuer un homme à qui sa maison venoit de servir d'asile, il lui sauva la vie. Mais il fut obligé pour la conserver de revenir sur la place, et de déclarer qu'il révoquoit l'institution des fêtes. Il se retira ensuite de cette assemblée; et ne trouvant plus pour lui de sûreté dans Rome,

(1) Plut. in Mario et Sylla.

où le parti contraire prévaloit, il en sortit sur-le-champ, et se rendit en diligence à la tête des troupes qu'il avoit commandées pendant la guerre sociale, et qui devoient marcher sous ses ordres en Orient contre Mithridate.

Les fêtes étant révoquées, et les deux consuls en fuite, Sulpitius, maître de Rome, fit recevoir sans peine la loi qui avoit été cause du tumulte; et par la même loi il ôta à Sylla le commandement de l'armée qui devoit marcher en Asie contre Mithridate, dont il fit décerner la commission par le peuple à Marius (1).

Ce général envoie aussitôt des officiers de son parti pour en prendre le commandement, en attendant qu'il y fût arrivé. Mais Sylla les avoit prévenus, comme nous l'avons dit; il avoit mis tous ses soldats dans ses intérêts par l'espérance de les enrichir des dépouilles de l'Orient; en sorte qu'au lieu de recevoir les ordres de Marius (2), ils assommerent ses officiers, et ils conjurerent Sylla de les mener contre les ennemis qu'il avoit à Rome, avant même que de passer en Asie. Marius, irrité de la mort de ses officiers, usa de représailles, fit tuer plusieurs amis de Sylla, et piller leurs maisons; ce qui obligea les autres de sortir de la ville avec précipitation, et de chercher un asile dans le camp de Sylla. Ces massa-

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 56. — (2) Plut. in Sylla.

cres déterminerent ce dernier à marcher droit à Rome. Il étoit à la tête de six légions, dont les soldats, animés de son esprit, ne respiroient que la vengeance et le pillage. Mais plusieurs officiers, ne pouvant se résoudre à tourner leurs armes contre leur patrie, quitterent le service; en sorte qu'on ne voyoit sur le chemin de Rome que gens qui fuyoient de la ville au camp, pour échapper à la cruauté de Marius, et d'autres qui passoient du camp dans Rome, pour n'être pas obligés de prendre parti dans cette guerre civile. Cependant Sylla avançoit toujours, et il fut rencontré sur le chemin par Q. Pompeïus, son collegue au consulat, qui se joignit à lui.

[1]Marius et Sulpitius, qui n'avoient point d'armée à lui opposer, interposerent l'autorité des magistrats, et lui envoyerent Brutus et Servilius, tous deux préteurs, et leurs partisans, qui défendirent à Sylla, avec hauteur, de continuer sa marche. Les soldats, irrités de la fierté avec laquelle ces deux préteurs avoient parlé à leur général, rompirent les faisceaux et les haches que les licteurs portoient devant ces magistrats. Il se jetterent sur eux, déchirerent leur robe de pourpre, et ils les auroient tués si Sylla ne s'y fût opposé.

Le désordre dans lequel ces deux magistrats rentrerent dans Rome fit comprendre qu'on avoit perdu tout respect pour les lois, et que la force et la violence alloient décider de tout. Marius et Sulpitius, qui ne se trou-

voient pas en état de résister à un ennemi puissant et irrité, lui dépêcherent, sous le nom du sénat, de nouveaux députés, pour tâcher de retarder sa marche. Ces députés prierent les deux consuls de suspendre leur colere et leur ressentiment, et de ne point souffrir que leur armée s'approchât de Rome plus près de cinq milles (1), et ils leur représenterent que pendant que leurs troupes s'y reposeroient, le sénat espéroit de trouver les moyens de concilier leurs intérêts, et de leur donner une entiere satisfaction (2).

Les deux consuls, qui reconnurent qu'on ne cherchoit qu'à les amuser pour donner le temps à Marius de lever des troupes, feignirent, pour tromper les députés, de se rendre à leurs propositions. Sylla, en leur présence, commanda à ses officiers de marquer un camp, et de distribuer les logements dans l'endroit où il se trouvoit. Mais ces envoyés ne furent pas plutôt partis qu'il les fit suivre par sa cavalerie : il se mit ensuite en marche avec toute son armée, et parut aux portes de Rome quand ses ennemis le croyoient encore dans son camp.

Ses troupes entrerent dans la ville l'épée à la main, et comme elles auroient fait dans une place ennemie et prise d'assaut. Marius et Sulpitius, quoique surpris, s'opposerent à leur passage avec un gros de leurs parti-

(1) Cinq milles, ou quarante stades, ou deux lieues françaises. — (2) App. Alex. de bello civili, l. I, c. 57.

sans qui s'étoient réunis auprès d'eux; et le peuple, qui craignoit le pillage, se déclara en leur faveur, et lançoit des traits et des pierres du haut des maisons sur les soldats de Sylla. Mais ce général ayant menacé de les brûler (1), et ayant paru un flambeau à la main, le peuple cessa ce genre d'hostilité, et demeura spectateur du combat entre les deux partis. Marius et Sulpitius l'appelerent vainement à leur secours; ils promirent même inutilement la liberté aux esclaves qui prendroient les armes en leur faveur : personne ne branla; et les troupes de Sylla, avançant toujours, les pousserent jusqu'au temple de la déesse Tellus, d'où ils furent obligés de s'enfuir et de sortir de Rome. Sylla s'en voyant maître, mit des corps de garde dans toutes les places de la ville pour empêcher le désordre. Il fit même punir sévèrement quelques soldats qui s'étoient jetés dans des maisons pour les piller, et il passa toute la nuit à visiter lui-même les différents quartiers pour contenir le soldat, toujours insolent dans la victoire, et pour empêcher que les citoyens ne fussent outragés.

Les deux consuls ayant employé toute la nuit à pourvoir à la sûreté publique, songerent le lendemain à faire autoriser une conduite si extraordinaire par de nouvelles lois, et à se revêtir au moins des apparences de la justice, qui ne manquent guere à ceux qui

(1) Plut. in Sylla.

ont la force de leur côté. Pour y parvenir ils formerent le dessein de relever l'autorité du sénat, que les tribuns du peuple avoient fort affoiblie par ce nombre infini de lois nouvelles faites en faveur du peuple, et dont la plupart n'avoient été promulguées que par des séditieux, les armes à la main.

(1) Ils convoquerent dans cette vue une assemblée du peuple romain. Sylla, naturellement éloquent, déplora en des termes également vifs et touchants les malheurs de la république. Il représenta à l'assemblée que les dissentions qui agitoient depuis si long-temps la ville et l'état ne provenoient que de l'esprit inquiet et séditieux des tribuns, qui, pour se faire valoir, n'oublioient rien pour exciter la haine du peuple contre le sénat. Que ces magistrats populaires, qui n'avoient été établis dans leur origine que pour empêcher qu'on ne fît violence à aucun citoyen romain, s'étoient emparés insensiblement et sous différents prétextes du gouvernement entier de la république. Que, par de nouvelles lois inconnues à leurs ancêtres, ils avoient trouvé le secret d'anéantir l'autorité des consuls, et la dignité du sénat. Que, pour faire tolérer ces usurpations, qu'ils revêtoient du nom respectable de lois, ils avoient aboli dans les élections des magistrats l'usage établi de tout temps de recueillir les suffrages par centuries, et qu'ils avoient substitué à cette

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 59.

ancienne forme celle de faire donner les voix par tribus, sur-tout dans l'élection des tribuns du peuple; que, par ce changement, dans lequel les suffrages des nobles et des personnes riches étoient confondus avec ceux des pauvres, au lieu de les compter par centuries, le petit peuple se trouvoit maître des élections, et que son choix tomboit toujours plutôt sur les plus séditieux que sur les gens de bien. Que, pour détruire des abus si pernicieux au repos de la république, il étoit d'avis que désormais personne, de quelque condition qu'il fût, ne pût proposer au peuple aucune loi qui n'eût été auparavant approuvée par le sénat; enfin que, dans les élections, on ne recueillît plus les suffrages que par classes; espece de rôles dans lesquels tous les citoyens étoient divisés par centuries, selon leurs facultés, mais dont la premiere classe, composée des plus riches, renfermoit seule plus de centuries que toutes les autres classes ensemble, ce qui rendoit cette premiere classe, quand toutes les centuries étoient d'accord, arbitre de toutes les délibérations. Sylla ajouta qu'il falloit interdire aux tribuns ces harangues continuelles, qui étoient autant de trompettes de sédition, et que, pour mettre des bornes à l'ambition effrénée de ces magistrats plébéiens, il étoit à propos de déclarer, par une loi solennelle, que tout citoyen qui auroit exercé le tribunat

seroit incapable dans la suite de toute autre magistrature.

Ces propositions de la part d'un homme qui étoit à la tête de six légions, et maître de Rome, devinrent aussitôt des lois : personne n'osa s'y opposer ; tout plia sous son autorité, et Rome sous son consulat prit comme une nouvelle face.

Quand il eut établi solidement son autorité, il songea à venger ses injures particulieres. Nous avons dit que Marius, de concert avec le tribun Sulpitius, s'étoit fait décerner le commandement de l'armée destinée contre Mithridate : Sylla fit casser ce décret, et en même temps il fit annuller la derniere loi promulguée par Sulpitius, qui admettoit les alliés dans les trente-cinq tribus anciennes. Tout ce qui s'étoit passé fut attribué à la force et à la violence, et celui même qui s'en plaignoit tenoit, pour ainsi dire, actuellement le poignard sur la gorge de ses concitoyens. On accusa ensuite C. Marius, le jeune Marius son fils, douze sénateurs des principaux de leur parti, et le tribun Sulpitius, d'être les auteurs de la derniere sédition ; ils étoient absents, et ils avoient pour partie celui qui commandoit dans Rome avec une autorité absolue : ainsi leur procès fut bientôt fait (1). Ils furent déclarés ennemis du peuple romain ; on mit leurs têtes à prix, on leur interdit le feu et l'eau,

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. LX.

c'est-à-dire tous les secours de la société, et on publia à son de trompe à Rome, et dans toutes les provinces dépendantes de la république, le décret du sénat qui ordonnoit qu'on eût à les poursuivre aux dépens du public, et qu'on les fît mourir sitôt qu'ils auroient été arrêtés. Sylla dépêcha en même temps des troupes de tous côtés pour les faire périr. Marius échappa à leur poursuite; mais le tribun Sulpitius fut trouvé, par des cavaliers de Sylla, caché dans les marais du Laurentium : on lui coupa la tête, qui fut apportée à Rome, et attachée au *rostrum*, ou tribune aux harangues. Ce spectacle affreux fut un présage de tout le sang que l'ambition et la haine de Marius et Sylla firent répandre dans la suite à Rome et dans tout l'empire romain.

Le peuple ne vit qu'avec une secrete indignation la tête d'un de ses magistrats attachée sur son propre tribunal; et le sénat même, quoique ravi de voir le parti du peuple abaissé, ne laissa pas de murmurer de la proscription de C. Marius, et de ses partisans. La plus grande partie des sénateurs, jaloux de l'honneur et de la dignité de leur compagnie, ne pouvoient souffrir qu'on eût proscrit leurs collegues comme on auroit fait des brigands et des scélérats: quelques uns reprochoient secrètement à Sylla qu'il vouloit faire périr un homme plus généreux que lui, et que si Marius, quand il se réfugia dans sa maison, l'eût livré à ceux qui le poursuivoient, il se seroit

vu par sa mort maitre absolu du gouvernement. Ces discours, répétés depuis en différentes manieres dans les compagnies, donnoient de l'éloignement à tout le monde pour la personne de Sylla : il en fit l'expérience dans l'élection de quelques magistrats, où la qualité de ses créatures (1) fut à l'égard du peuple un titre d'exclusion. Sylla, au lieu de s'en fâcher, affecta de s'en faire un nouveau mérite : il dit à ses amis que le peu d'égards que le peuple avoit eus pour sa recommandation étoit une preuve que, sous son consulat, Rome jouissoit d'une entiere liberté ; et pour soutenir toujours le même caractere aux yeux du public, il laissa élire, pour l'un des consuls de l'année suivante (an de Rome 666) Cinna, de la même maison que lui, mais d'un parti contraire, et qui le fit repentir dans la suite de cette feinte modération aussi opposée à son humeur qu'à ses intérêts.

Cornelius Cinna, quoique d'une maison patricienne, s'étoit attaché au parti du peuple, où il espéroit trouver plus de considération que dans celui de la noblesse, rempli de grands capitaines et d'habiles magistrats ; c'étoit un homme sans mœurs et sans réflexion, précipité dans ses desseins : cependant tout téméraire et inconsidéré qu'il étoit dans ses engagements, il les soutenoit avec un courage et une grandeur d'ame dignes d'un meilleur citoyen. Il ne fut pas plutôt entré dans l'exer-

(1) Nonnius, neveu de Sylla, et Servius.

cice de sa magistrature qu'il se vanta insolemment de faire abolir toutes les lois de Sylla : il l'attaqua même indirectement ; et pour essayer ses forces et la disposition du peuple, il hasarda une de ses créatures (1), qui osa se déclarer accusateur de Sylla ; mais ce grand homme méprisa également et la bassesse de l'accusateur, et la légèreté de celui qui le faisoit agir, sans daigner seulement répondre à l'accusation, laissa là le procès et les juges, et partit pour aller faire la guerre à Mithridate.

Il se flattoit que son parti seroit toujours assez puissant pour tenir en respect le nouveau consul, homme peu estimé, et d'ailleurs haï pour son humeur hautaine et violente : mais la suite lui fit voir que dans les dissentions domestiques et les guerres civiles, il ne faut jamais se trop fier à ses meilleurs amis, ni mépriser le moindre de ses ennemis. Cinna n'avoit pas à la vérité un assez puissant parti pour introduire un nouveau changement dans le gouvernement de l'état ; mais il eut des amis plus habiles que lui, qui lui firent comprendre que pour se soutenir contre Sylla il devoit faire rappeler Marius, et opposer à Sylla ce grand capitaine si fameux par ses victoires. Il falloit pour cela faire casser l'arrêt de la proscription ; mais cette cassation d'un arrêt si solennel paroissoit presque impossible par rapport au puissant parti que Sylla avoit laissé dans

(1) Virginius.

Rome: Cinna, pour en balancer le crédit, et pour s'assurer du plus grand nombre des suffrages, entreprit de gagner les alliés.

Nous avons dit avec quelle adresse le sénat les avoit comme relégués dans les huit dernieres tribus, afin que leurs suffrages ne fussent jamais comptés; et on a vu que par un dessein contraire Marius et Sulpitius les avoient incorporés dans les trente-cinq premieres tribus, mais que Sylla avoit depuis fait abroger cette loi. Cinna résolut de la faire revivre: pour y réussir il leur fit dire secrètement de se rendre à Rome le premier jour d'assemblée, d'y venir en plus grand nombre qu'ils pourroient, et d'apporter des épées sous leurs robes. Tout cela fut exécuté selon son projet; et le jour de l'assemblée la place publique fut remplie d'un si grand nombre de ces alliés que les habitants même de Rome eurent bien de la peine à en approcher. Cinna monta lui-même à la tribune, et par un discours étudié il représenta à l'assemblée que les Latins et les Italiens étant de même nation que les Romains, que parlant le même langage, vivant sous des lois à-peu-près semblables, et exposant tous les jours leur vie pour soutenir la gloire et les intérêts de la république, il étoit juste de ne former qu'un corps, et qu'une seule république des différents peuples de l'Italie; que pour rendre cette union parfaite il falloit supprimer les huit dernieres tribus,

et placer dans les anciennes les nouveaux citoyens (1) selon que le sort en décideroit; que c'étoit le seul moyen d'entretenir la paix et l'union entre les différents ordres de l'état, d'en augmenter les forces, et de les rendre redoutables aux ennemis du nom romain.

Ce discours du consul fut reçu avec de grands applaudissements de la part des alliés; ils demanderent à haute voix, et avec de grands cris, qu'on prît les suffrages pour faire recevoir cette loi. Mais les anciens citoyens, indignés de voir un patricien et un consul faire le personnage séditieux d'un tribun du peuple, s'opposerent hautement à la réception de cette nouvelle loi. « Qu'il suffise à ces étrangers, « disoient-ils, d'être associés au nom romain, « d'en avoir les droits et les privileges, et de « se voir aujourd'hui de sujets devenus citoyens « de Rome, sans prétendre encore se mêler « malgré nous dans nos tribus pour y donner « la loi par le nombre de leurs suffrages. »

L'opposition de sentiments et de partis fit naître des disputes, qui dégénérerent bientôt en invectives et en injures. Pour lors les alliés, tirant leurs épées qu'ils portoient sous leurs robes, chargerent les anciens citoyens, et les obligerent de quitter la place et de s'enfuir: la plupart coururent en porter leurs plaintes au sénat, et ils s'adresserent à Octavius, collegue de Cinna au consulat, ami et partisan

(1) Velleius Paterc. lib. II, cap. XX. App. Alex. de bello civili, cap. LXIV.

déclaré de Sylla. Ce consul, qui avoit prévu les desseins de son collegue, sous prétexte de maintenir la paix dans la ville, tenoit auprès de lui un nombre considérable de ses partisans, tous bien armés : il n'eut pas plutôt appris ce qui se passoit dans la place, qu'il y courut à la tête des créatures de Sylla ; il écarte le peuple, qui lui fait place tant par respect pour sa dignité que par la crainte de ce grand nombre de gens armés dont il étoit accompagné. Octavius, sans égard pour personne, charge les Latins, les pousse, écarte la multitude, et la met en fuite. Les habitants de Rome prennent les armes, attaquent les alliés dispersés dans les rues, les poursuivent l'épée dans les reins, et les forcent enfin de sortir de Rome.

Cinna s'en voyant abandonné court toute la ville pour rallier ses partisans, et il invite même jusqu'aux esclaves de se joindre à lui, par l'espérance de la liberté qu'il promet à ceux qui prendront les armes en sa faveur. Le premier magistrat de la république, et celui qui étoit préposé pour y entretenir la paix, n'oublie rien pour exciter une sédition : mais personne ne branla ; et après des efforts impuissants, il fut obligé de céder au parti contraire. Il sortit de Rome, et fut rejoindre cette foule d'Italiens qu'il y avoit fait venir : il parcourut successivement la plupart de leurs villes ; il fut à Tibur, à Preneste, à Nole ; et dans tous les lieux où il passa, il exhortoit le peuple à prendre les armes pour se venger des

Romains. Il étoit secondé par C. Milonius, par C. Marius Gratidianus, et sur-tout par Quintus Sertorius, excellent capitaine, qui s'étoit joint à ce parti pour se venger de celui de Sylla, qui lui avoit donné l'exclusion dans une élection pour le tribunat. Ces sénateurs, par leurs intrigues, exciterent le ressentiment des alliés : la guerre fut résolue dans la plupart de ces villes ; l'embrasement devint bientôt général, et Cinna, à la tête de ce nouveau parti, commença à faire des levées de troupes et d'argent. Le sénat instruit de ses mauvais desseins lui fit son procès : il fut déclaré déchu du titre de citoyen et de la dignité de consul, et on substitua en sa place Lucius Merula, prêtre de Jupiter, et un des plus hommes de bien de la république.

Cinna n'apprit sa condamnation qu'avec une nouvelle fureur. Son esprit naturellement fier et emporté ne formoit que des projets funestes contre ses ennemis ; mais comme il avoit besoin de forces pour se soutenir, il résolut de faire entrer dans son parti un corps de troupes romaines, qui campoit alors proche de Capoue.

Il se rendit en diligence au camp ; et avant qu'on y eût appris les nouvelles de sa déposition, il s'adressa d'abord à quelques tribuns militaires, qu'il eut l'adresse de gagner et de mettre dans ses intérêts. Ces officiers, de concert avec lui convoquent l'assemblée : les soldats furent d'abord surpris d'y voir paroître le

consul, sans licteurs, sans faisceaux, et sans aucune marque de sa dignité. Cinna prenant alors la parole : « Vous voyez en ma personne, « leur dit-il, un exemple bien extraordinaire « de la tyrannie du sénat. Vous m'aviez fait « consul, le peuple romain m'avoit conféré « cette dignité par ses suffrages, et le sénat « vient de m'en priver sans m'entendre, et « sans même avoir consulté le peuple. Après « un pareil attentat que pouvez-vous espérer « de votre liberté, de vos droits, et de vos « suffrages ? Ce sont cependant ces mêmes suf-« frages, dont j'avois voulu augmenter le nom-« bre pour soutenir votre autorité, qui m'ont « attiré une si cruelle injure. Si j'avois été « moins attaché aux intérêts du peuple, je se-« rois encore à la tête du sénat, et vous me « verriez dans votre tribunal avec toutes les « marques de ma dignité ; au lieu que je ne m'y « présente qu'en suppliant, et comme un mal-« heureux proscrit, sans patrie, sans maison, « sans dieux pénates, forcé d'errer à l'aven-« ture, ou de me cacher dans un pays où j'ai « droit de commander. »

En même temps il déchire sa robe, comme un homme pénétré de la plus vive douleur ; il atteste les dieux vengeurs de l'injustice, et se jette à terre prêt à se percer de son épée, et comme s'il n'eût pas voulu survivre à sa disgrace (1). Les soldats, émus d'un spectacle si touchant, le relevent, et le rapportent sur

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 66.

son tribunal : chacun l'exhorte à prendre courage ; on lui rend les faisceaux, on lui donne des licteurs, et l'armée, gagnée par ses principaux officiers, le reconnoît pour consul et pour son général, et lui prête serment de fidélité.

Cinna, qu'on avoit jusqu'alors méprisé à Rome, devint redoutable, et on regarda cette désertion de toute l'armée comme le commencement d'une guerre civile. Les deux consuls, Octavius et Merula, firent aussitôt de nouvelles levées par ordre du sénat : on tira des troupes des alliés qui n'étoient point entrés dans le parti de Cinna, et on rappela en même temps Cn. Pompeïus, pere du grand Pompée. Il commandoit alors un corps de troupes sur les côtes de la mer Ionienne, et il vint camper devant la porte Collatine pour couvrir Rome. Mais la république tira peu de secours de ce général, qui se menagea toujours avec tant d'adresse entre les deux partis depuis l'éloignement de Sylla, qu'on ne sut jamais lequel il favorisoit : peut-être même qu'il cherchoit à s'élever sur les ruines de l'un et de l'autre, ce qui par la suite le rendit également odieux aux deux factions.

Cependant le parti de Cinna se fortifioit tous les jours, plusieurs sénateurs accoururent dans son camp ; et on apprit en même temps que Caïus Marius, avec son fils, étoit en chemin pour s'y rendre. Ce fameux chef de parti étoit

alors comme relégué dans l'isle de Cercinne sur les côtes d'Afrique, où il s'étoit réfugié avec son fils et quelques sénateurs romains qui s'étoient attachés à sa fortune.

Nous avons vu que Sylla l'avoit poussé hors de Rome, et qu'après sa fuite il avoit été proscrit, et sa tête mise à prix. Caïus Marius, âgé de plus de soixante et dix ans, après six consulats qu'il avoit exercés avec autant d'autorité que de gloire, se vit réduit à se sauver de Rome à pied, et sans avoir ni ami ni domestique qui l'accompagnât dans sa fuite. Après avoir fait quelque chemin dans un état si déplorable, il fut obligé, pour éviter les gens de Sylla qui le poursuivoient, de se jeter dans un marais, où il passa toute la nuit enseveli et enfoncé dans la bourbe jusqu'au cou; il en sortit au point du jour pour tâcher de gagner les bords de la mer, dans l'espérance de trouver quelque vaisseau qui lui faciliteroit sa sortie de l'Italie. Mais ayant été reconnu par des gens de Minturne, on l'arrêta; il fut conduit dans cette ville la corde au cou, tout nud, et couvert de boue: le magistrat pour obéir aux ordres du sénat lui envoya aussitôt un esclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet esclave dans sa prison, et jugeant de son dessein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte: « Barbare, as-tu bien la hardiesse d'as-

« sassiner Caïus Marius »? (1) L'esclave épouvanté du nom seul d'un homme si redoutable aux Cimbres jette son épée, et sort de la prison, tout ému, et en criant : « Il m'est impos-« sible de tuer Marius ». Les magistrats de Minturne regarderent la peur et le trouble de cet esclave comme un mouvement du ciel qui veilloit à la conservation de ce grand homme, et touchés d'un sentiment de religion ils lui rendirent la liberté. « Qu'il aille, dirent-ils, « errant où ses destinées le conduisent, et que « par-tout ailleurs il subisse le décret du sénat. « Nous supplions seulement les dieux qu'ils « nous pardonnent, si une autorité supérieure « nous contraint de chasser de notre ville celui « qui a sauvé autrefois toute l'Italie de l'incur-« sion des barbares ». Ceux de Minturne lui fournirent même un vaisseau, qui le porta d'abord dans l'isle d'AEnaria, où il trouva un sénateur de ses partisans, appelé Granius, et quelques autres proscrits de ses amis, qui lui apprirent que son fils s'étoit réfugié à la cour de Mandestral (2), roi de Numidie ; ce qui détermina Marius à passer en Afrique. Il fut obligé par la tempête, d'autres disent pour faire de l'eau, de relâcher sur les côtes de Sicile, et il y trouva de nouveaux périls. A peine étoit-il débarqué qu'un questeur romain, qui

1) Plut. in Mario. App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 61. Vell. Paterc. lib. II, cap. 19. — (2) Plutarque le nomme Hyempsal.

commandoit dans le pays, et qui par hasard se trouva au même endroit, voulut l'arrêter : on en vint aux mains, et Marius n'échappa de ce péril qu'après avoir perdu seize hommes de ceux qui l'accompagnoient, et qui firent ferme sur le bord de la mer pendant qu'il se rembarquoit. Il arriva ensuite en Afrique après quelques jours de navigation, et mit pied à terre proche de Carthage. Sextilius commandoit dans cette province en qualité de préteur ; et comme Marius ne l'avoit jamais désobligé, il se flatta qu'il voudroit bien ignorer l'endroit de sa retraite, et qu'il trouveroit enfin un asile où il pourroit se rétablir tranquillement des fatigues de la mer.

Mais à peine avoit-il passé quelques jours sur ce rivage qu'il vit arriver un licteur, qui lui signifia un ordre du préteur de sortir de son gouvernement, avec menace de le poursuivre comme un ennemi du peuple romain s'il y restoit plus long-temps. Marius pénétré de douleur et de colere de ne pouvoir pas trouver un coin de terre où il pût être en sûreté, après s'être vu, pour ainsi dire, maître du monde entier, gardoit un morne silence en regardant fièrement ce licteur ; mais en étant pressé de lui donner réponse : « Rap« porte à ton maître, lui dit-il, que tu as vu « C. Marius banni de son pays, assis sur les « ruines de Carthage » ; comme si par la comparaison de ses disgraces avec la chûte du

puissant empire des Carthaginois, il eût voulu instruire le préteur de l'instabilité des plus grandes fortunes.

Il se rembarqua ensuite, malgré la rigueur de la saison, et il passa une partie de l'hiver dans son vaisseau à errer dans ces mers, en attendant le retour d'un de ses gens qu'il avoit envoyé en Numidie au jeune Marius son fils, afin qu'il lui procurât une retraite dans le pays de Mandestral: mais il fut bien surpris lorsqu'il le vit arriver lui-même, et qu'il apprit qu'il s'étoit heureusement échappé d'un asile qui étoit devenu sa prison. Ce prince barbare l'avoit reçu d'abord avec les égards que tous les rois avoient pour les Romains, et qui étoient dus sur-tout au grand nom de Marius si fameux dans la Numidie; mais ayant appris sa disgrace, il résolut de retenir son fils comme un ôtage que la fortune lui avoit envoyé, et de s'en faire un mérite en faveur du parti qui prévaudroit. Et quoiqu'il gardât toujours en apparence les mêmes égards et les mêmes mesures d'honnêteté, le jeune Marius n'avoit pas été long-temps sans s'appercevoir qu'il n'étoit plus libre, et que c'étoit moins pour lui faire honneur que pour l'observer que Mandestral le faisoit accompagner par-tout où il portoit ses pas d'un grand nombre de seigneurs numides qui ne le perdoient jamais de vue.

Heureusement le jeune Romain avoit su plaire à une des femmes du roi (1): l'amour,

(1) Plut. in Mario.

déguisé en pitié, rendit cette princesse sensible à ses malheurs; et malgré son inclination secrete, elle fut assez généreuse pour lui faciliter les moyens de s'échapper. Il vint joindre son pere, comme nous l'avons dit, et Marius, ayant appris les mouvements de Rome par un envoyé de Cinna, résolut de se rendre dans son armée pour tâcher de relever son parti. Il s'embarqua de nouveau, et après quelques jours de navigation il aborda sur les côtes d'Etrurie, d'où il envoya offrir ses services à Cinna, comme un simple citoyen à son consul.

Cinna apprenant cette grande nouvelle en fit part à Quintius Sertorius, un de ses lieutenants, et lui demanda son avis. Sertorius, grand capitaine, mais sage et modéré, et qui redoutoit l'humeur farouche et vindicative de Marius, ne fut point d'avis qu'on le reçût dans l'armée (1). Il représenta à Cinna qu'il étoit assez puissant pour triompher seul de tous ses ennemis; que Marius ne seroit pas plutôt à la tête de l'armée qu'il rappeleroit à lui toute l'autorité; qu'il lui enleveroit la gloire des heureux succès; et d'ailleurs que c'étoit un homme sur la foi duquel il n'étoit pas toujours sûr de se reposer. Cinna convint de la solidité de toutes ces raisons: « Mais le moyen, « dit-il, de renvoyer un homme que j'ai invité « moi-même à se rendre dans mon armée, et « à unir ses ressentiments aux miens contre

(1) Plut. in Sertorio.

« nos ennemis communs » ? « Puisque c'est vous « qui l'avez appelé, lui répondit Sertorius, la « délibération est inutile ; il ne vous reste d'au- « tre parti à prendre, après vous être joints, « que de veiller autant sur sa conduite que sur « les entreprises et les desseins de vos ennemis « déclarés. »

Cinna, après cette conférence secrete, écrivit à Marius pour l'inviter de nouveau à se rendre dans son armée : il le traitoit de proconsul dans sa lettre, et lui envoya des licteurs, et tous les ornements de cette dignité. Marius se rendit au camp de Cinna ; mais il renvoya les licteurs et les autres marques de distinction, comme peu convenables à sa fortune : il affectoit au contraire de ne porter qu'une méchante robe ; ses cheveux et sa barbe étoient négligés : il marchoit lentement, et comme un homme abattu par tant de disgraces ; mais au travers de cette triste contenance qu'il affectoit, on démêloit quelque chose de si fier sur son visage qu'il excitoit plutôt de la frayeur que de la compassion.

On ne sut pas plutôt à Rome que Marius étoit revenu en Italie dans le dessein d'y faire la guerre, qu'il sortit de cette ville plus de cinq cents citoyens qui se rendirent auprès de lui. Il parcourut ensuite toute l'Italie, et alla de ville en ville, publiant qu'il ne prenoit les armes que pour faire recevoir leurs citoyens dans le corps de la république, et dans les anciennes tribus. Les peuples flattés de

cette espérance lui donnerent des troupes et de l'argent : un grand nombre de soldats romains, qui avoient servi autrefois sous lui, vinrent lui offrir leurs services. Pour grossir ces troupes encore davantage, il fit publier à son de trompe qu'il accorderoit la liberté à tous les esclaves qui le viendroient trouver : il en accourut un grand nombre à qui il fit donner des armes, et il choisit les mieux faits pour lui servir de gardes.

Cinna et Marius se trouvant un assez grand nombre de troupes pour assiéger Rome, en approcherent sans trouver aucun obstacle. Cinna, et Carbon, un de ses lieutenants, se camperent sur les bords du Tibre, Sertorius au-dessus, et Marius du côté de la mer : leur dessein étoit d'empêcher qu'on ne fît entrer des vivres dans la place. Cn. Pompeïus avoit à la vérité un corps considérable de troupes qui pouvoit en faciliter l'entrée; mais la conduite de ce général étoit si équivoque, ses démarches si concertées, et ses desseins si cachés, qu'on ne pouvoit pas compter sur son secours. Il fut tué quelque temps après dans un orage par un coup de tonnerre; et on remarqua que la joie de sa mort avoit été égale dans la ville et dans le camp ennemi. Le consul Octavius fut obligé de prendre sa place. Personne ne doutoit de sa probité et de la droiture de ses intentions; mais c'étoit un mauvais soldat qui succédoit à un grand capitaine; c'étoit même plutôt un bon citoyen qu'un homme

capable du gouvernement, attaché jusqu'au scrupule à une timide observation des lois, et ignorant cette grande maxime, Qu'il faut se mettre au-dessus des lois même quand il s'agit du salut de la patrie. On le vit refuser le secours des esclaves qui étoient en grand nombre dans Rome; et il répondit séchement à ses officiers, qui le pressoient de les armer pour la défense de la ville, qu'il n'accorderoit jamais à des esclaves le droit de bourgeoisie dont il avoit été d'avis qu'on privât Caïus Marius, et que ce seroit violer les lois pour la défense desquelles il avoit pris les armes.

Cependant Cinna et Marius serroient de pres la ville de Rome, et l'armée même d'Octavius se trouvoit comme assiégée. On ne pouvoit point rappeler Sylla, trop éloigné, et occupé dans le fond de l'Asie contre Mithridate. Ainsi il ne restoit de ressource au sénat, que dans un corps de troupes, commandé par Cecilius Metellus, fils du Numidique, qui faisoit actuellement la guerre aux Samnites, peuples courageux, ennemis de tout temps du nom romain, et qui soutenoient opiniâtrément les restes de la ligue sociale dont nous venons de parler.

Le sénat, qui connoissoit la valeur et la capacité de ce général, lui envoya ordre de terminer cette guerre aux conditions les plus honorables qu'il pourroit, de ramener incessamment son armée au secours de sa patrie;

et même, en cas qu'il ne pût faire la paix, de laisser ses troupes sous les ordres de ses lieutenants, et de venir servir auprès du consul (1). Metellus, en conséquence de cet ordre, fit faire quelques propositions aux généraux ennemis. Mais comme dans le traité il vouloit toujours soutenir la dignité du nom romain, Marius intervint, pendant que la négociation traînoit, et il fit offrir aux Samnites des conditions si avantageuses, qu'ils se déclarerent en sa faveur ; en sorte que Metellus, perdant l'espérance de la paix, laissa ses troupes sous le commandement de ses lieutenants, et se rendit au camp d'Octavius.

Les soldats de ce consul, qui le méprisoient, autant qu'ils estimoient Metellus, demanderent ce dernier, avec de grands cris, pour leur général ; et ils déclarerent hautement que quand ils auroient un si brave homme à leur tête ils sauroient bien repousser tous les efforts des ennemis, et sauver Rome et la république. Mais Metellus, aussi modeste que brave, rejeta avec indignation ces louanges séditieuses. Il reprocha aux soldats leur peu de discipline, et il leur parla avec tant de hauteur, que la plupart piqués de ses reproches, se jeterent dans l'armée de Marius. Ce qui fait voir, que dans les guerres civiles, les chefs de parti ne peuvent trop ménager des soldats, que leur exemple rend mutins, et qui ne

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 68.

croient pas combattre contre leur patrie, quand ils ne servent que dans des troupes de leur nation.

Marius, pour augmenter le désordre, fit crier proche des murailles de Rome, qu'il donneroit la liberté à tous les esclaves qui viendroient prendre parti dans ses troupes : ce qui en attiroit tous les jours un grand nombre. Le peuple d'ailleurs, qui veut toujours avoir du pain, de quelque côté qu'il vienne, se plaignoit hautement que le sénat, pour ses intérêts particuliers, entretenoit une guerre qui exposoit leurs femmes et leurs enfants à mourir de faim. La plupart même des sénateurs, qui avoient paru d'abord les plus zélés, ne conservoient plus qu'une froide bienséance pour le parti. Et comme la fidélité est rare dans les guerres civiles, par les mutuelles liaisons qui se trouvent entre les gens de différents partis, on ne voyoit que transfuges et que négociateurs secrets, qui passoient de la ville dans le camp pour y faire des traités particuliers.

Le sénat, voyant que son parti et son autorité diminuoient tous les jours, et craignant un soulèvement général, crut devoir entrer en négociation. On envoya des députés à Cinna pour lui faire quelques propositions de paix (1). Cinna, avant que de leur donner audience, leur fit demander s'ils avoient ordre de le reconnoître pour un des consuls de la

(1) App. Alex. de bello civili, lib. I, cap. 69.

république, ou s'ils ne prétendoient traiter avec lui que comme avec une personne privée. Les députés n'ayant rien dans leurs instructions touchant une proposition si délicate, retournerent dans la ville prendre de nouveaux ordres. Le sénat, embarrassé de la question de Cinna, ne savoit quel parti prendre. Il n'y avoit pas d'apparence de déposer un aussi homme de bien que Merula, qui d'ailleurs avoit été élevé à cette dignité sans l'avoir recherchée. D'un autre côté, le peuple, pressé de la faim, demandoit du pain avec de grands cris, et il étoit à craindre qu'il n'introduisît l'ennemi dans la ville. Merula sut par sa générosité tirer le sénat d'embarras: il renonça au consulat, et par sa démission, le sénat libre de ses derniers engagements, envoya de nouveaux députés à Cinna, comme au consul du peuple romain. Cinna les reçut dans son tribunal avec tout l'appareil du premier magistrat de la république. Les envoyés l'inviterent, de la part du sénat, de rentrer dans Rome, et dans les fonctions de sa dignité; et ils ne lui demanderent, pour toutes conditions, que de vouloir bien épargner le sang de ses concitoyens, et de faire serment qu'il n'en feroit mourir aucun que suivant les lois, et conformément aux regles ordinaires de la justice. Cinna refusa de faire ce serment; mais il protesta qu'il ne donneroit jamais son consentement à la mort d'aucun citoyen. Il fit même dire au consul Octavius, qu'il ne feroit

pas mal de s'abstenir de paroître en public jusqu'à ce que le calme fût rétabli dans la ville. Marius étoit debout à côté du tribunal de Cinna. Il ne parla point aux envoyés; mais son silence, une mine farouche, et des yeux étincelants de colere, leur firent comprendre que cet homme, furieux dans ses vengeances, ne respiroit que le sang et le carnage.

Metellus voyant les affaires de Rome désespérées, ne voulut pas y entrer. Il aima mieux se bannir de sa patrie, que de reconnoître l'autorité de Cinna, et il se retira sur les côtes de la Ligurie. Octavius au contraire protesta, qu'étant consul, il ne sortiroit point de la ville: il se plaça dans son tribunal avec ses habits consulaires, environné de ses licteurs, et là il résolut d'attendre ce qu'il plairoit aux ennemis d'ordonner de son sort.

Cinna et Marius se présenterent aux portes de Rome à la tête de leurs troupes. Cinna entra le premier accompagné de ses gardes; mais Marius s'arrêta à la porte; et comme ses amis l'invitoient d'entrer, il leur dit, qu'ayant été banni par un décret public, il en falloit un autre qui autorisât son retour. Cet homme cruel et farouche feignoit de respecter encore les lois: il fallut, pour le contenter, assembler le peuple dans la place. Mais à peine deux ou trois des premieres tribus eurent-elles donné leurs suffrages, que trouvant la cérémonie trop longue, et impatient de satisfaire son humeur cruelle, il laissa tomber le masque,

et se jeta dans la ville avec une troupe de satellites, qui massacrerent sur le champ ceux qu'il leur avoit prescrits. Caïus et Lucius Julius, Serranus, P. Lentulus, C. Numitorius, M. Bebius Crassus, tous sénateurs illustres, furent égorgés dans les rues, et immolés les premiers à la vengeance de Marius. Il fit porter leurs têtes sur la tribune aux harangues: et comme s'il eût voulu étendre sa vengeance au-delà même de la mort; il ordonna qu'on laissât ces cadavres mutilés dans les rues, pour être dévorés par les chiens.

Des deux consuls Octavius fut tué dans son tribunal, contre la parole de Cinna; et Mérula, sachant qu'il étoit proscrit, se fit couper les veines, pour ne pas laisser à son ennemi le cruel plaisir d'ordonner du genre de son supplice. Mais comme il étoit prêtre de Jupiter, et que par les lois de la religion, il étoit défendu aux personnes revêtues de ce caractere de mourir avec la mitre sur la tête, on trouva après sa mort un écrit dans lequel il témoignoit qu'avant que de se donner la mort il avoit eu la précaution de déposer cet ornement sacré, pour ne le pas profaner, disoit-il, par l'effusion de son sang. On égorgea ensuite Marc-Antoine, dont la retraite avoit été découverte par les satellites de Marius. C'étoit un sénateur d'une illustre maison plébéienne, et qui se prétendoit descendue d'un Anthon, fils d'Hercule; mais plus illustrée par ce sénateur qui avoit été consul

et censeur, et qui passoit pour le plus célèbre orateur de son temps. Quintus Catulus, autre consulaire, et illustre par la victoire des Cimbres, qui lui étoit commune avec ce tyran, ayant appris qu'il l'avoit proscrit, s'enferma dans une chambre où il se fit étouffer par la vapeur du charbon qu'il y avoit fait allumer. Rome voyoit périr tous les jours ses plus illustres citoyens, que les satellites de Marius massacroient impitoyablement. Cette troupe furieuse d'esclaves, qu'il avoit faits les ministres de ses vengeances, égorgeoient les chefs de famille, pilloient les maisons, violoient les femmes, et enlevoient les enfants. Au moindre signe que leur faisoit Marius ils poignardoient ceux qui se présentoient devant lui; ils avoient même ordre de tuer sur-le-champ tous ceux à qui il ne rendroit pas le salut : de sorte que ses propres officiers et ses amis même ne l'abordoient jamais qu'en tremblant, et toujours incertains de leur destinée.

Au milieu de tant de sang répandu, Marius se plaignoit que la principale victime lui étoit échappée, et qu'il manquoit à sa vengeance de n'en pouvoir étendre les effets sur la personne de Sylla : mais ce général étoit trop éloigné et même trop puissant pour avoir rien à craindre de la cruauté de son ennemi. Le tyran, pour soulager son ressentiment, tâcha de le frapper par les endroits les plus sensibles. Il fit chercher avec soin

Métella sa femme, fille de Metellus le Numidique, et ses enfants, pour les faire mourir. Ce ne fut que par un bonheur extraordinaire qu'ils échapperent à la fureur de ce barbare Les principaux amis de Sylla les firent sortir de Rome, et les conduisirent jusque dans son camp. Marius, outré de leur fuite, étendit sa vengeance jusque sur les choses les plus insensibles. Il fit raser la maison de son ennemi, confisquer ses biens; et pendant que Sylla ajoutoit de grandes provinces et des royaumes entiers à la domination des Romains, il n'eut point de honte de le faire déclarer ennemi de la république. Le sénat, qui savoit ajuster sa jurisprudence et ses arrêts à la volonté de ceux qui dominoient, n'eut point de peine à le trouver criminel. Il cassa toutes les lois qu'il avoit fait recevoir pendant son consulat, tout prêt d'en faire autant des ordonnances de Marius, si le parti contraire pouvoit prévaloir. (An de Rome 667) Cinna et Marius se firent déférer en même temps le consulat pour l'année suivante, afin de se fortifier de l'autorité de cette souveraine magistrature contre le ressentiment et les forces de Sylla, dont ils redoutoient le retour en Italie.

En effet sa femme, ses enfants (1), ses amis, et tous les proscrits qui s'étoient réfugiés dans son camp, le sollicitoient tous les jours de tourner ses armes contre ses pro-

(1) Plut. in Sylla.

prés ennemis, et de délivrer sa patrie des tyrans qui l'opprimoient depuis si long-temps. Mais Sylla, supérieur à ses ressentiments particuliers, crut qu'il étoit plus honnête de combattre les ennemis de l'état que de ruiner les affaires de la république par une vengeance précipitée; et il résolut d'achever de vaincre l'ennemi étranger avant que d'attaquer le domestique.

Cependant il écrivit une grande lettre au sénat (1), dans laquelle il représentoit vivement ses services, et les injures qu'il avoit reçues; et il la finissoit par des plaintes mêlées de menaces: « Vous savez, peres conscripts, leur disoit-il, tous les travaux que « nous avons essuyés en différents climats « pour le service de la république. Questeur « en Numidie, tribun militaire dans la guerre « des Cimbres, propréteur dans la guerre des « alliés, et proconsul contre Mithridate, vos « armes ont toujours été heureuses entre mes « mains. J'ai vaincu en plusieurs batailles les « lieutenants de ce redoutable ennemi des « Romains. J'ai chassé ses garnisons de la « Grece, et j'espere le réduire bientôt dans les « anciennes bornes de son royaume de Pont ». Il ajoutoit que, pour récompense de ses services, le sénat, à l'instigation de ses ennemis, avoit mis sa tête à prix, qu'on avoit fait mourir ses amis, forcé sa femme et ses enfants de s'enfuir de Rome pour sauver leur

(1) App. Alex. de belló civili, lib. I, cap. 77.

vie, démoli sa maison, confisqué ses biens, et cassé les lois qui avoient été promulguées sous son consulat: mais qu'il espéroit se rendre dans peu de temps à Rome, à la tête d'une armée puissante et victorieuse, et qu'alors il se vengeroit hautement des injures particulieres et publiques.

Cette lettre et les nouvelles qui venoient tous les jours de l'armée de Sylla, que ce général se disposoit à tourner ses armes contre les deux consuls, leur donnoient beaucoup d'inquiétudes. Marius, accablé d'années, et le corps épuisé par les fatigues de la guerre, craignoit d'être obligé de se remettre en campagne, sur-tout quand il envisageoit qu'il auroit à combattre contre un ennemi puissant, grand capitaine, toujours heureux, encore dans la force de l'âge, vif, actif, diligent, et qui l'avoit déja chassé une fois de Rome.

Il repassoit dans son esprit ses anciennes disgraces, sa fuite, son exil, les périls qu'il avoit courus tant sur terre que sur mer, et il craignoit de se voir exposé encore à son âge aux mêmes dangers. Ces tristes réflexions ne l'abandonnoient point, et il en perdit même le sommeil. Ce fut pour se le procurer et pour se débarrasser de ces idées funestes qu'il se jeta dans la débauche de la table; il cherchoit à noyer ses inquiétudes dans le vin, et il ne trouvoit de repos que quand il n'avoit plus de raison. Ce nouveau genre de vie

et les excès qu'il fit lui causerent une pleurésie dont il mourut le dix-septieme jour de son septieme consulat. Un historien (1) semble insinuer qu'il avança lui-même la fin de ses jours, quoiqu'il n'en marque point la maniere. Il rapporte seulement que Marius se promenant un soir après souper avec ses amis, les entretint long-temps des principaux évènements de sa vie, et qu'après avoir rapporté tout ce qu'il avoit éprouvé de l'une et l'autre fortune, il avoit ajouté qu'il ne croyoit pas qu'il fût d'un homme de bon sens, à son âge, de se confier davantage à une divinité si inconstante; qu'en finissant ce discours, il embrassa tous ceux qui étoient présents avec un attendrissement qui ne lui étoit pas ordinaire, et qu'ensuite il se mit au lit, où il mourut peu de jours après.

(1) Piso in Plut.

FIN DU DIXIEME LIVRE.

TABLE
ALPHABÉTIQUE
DES MATIERES
CONTENUES DANS LE TROISIEME VOLUME.

A.

B

C

D

E

F

G

L

M

FIN DU TOME TROISIEME.


BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN
LIBERTÉ
ET
PATRIE

